



## CAMEROUN

### TROISIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDES DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITERE DE REALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION : COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE CAMEROUN

Janvier 2019

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et des demandes de dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation et de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 17 décembre 2018. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 13 novembre 2018 avec les autorités camerounaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 6 décembre 2018.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Cameroun.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités camerounaises au FMI\*

Mémoire de politique économique et financière des autorités camerounaises\*

Protocole d'accord technique

\* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington**



Communiqué de presse n° 18/476  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 17 de décembre 2018

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

## **Le conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord en faveur du Cameroun au titre de la facilité élargie de crédit**

- Le Cameroun va recevoir le quatrième décaissement de 76,3 millions de dollars de la part du FMI.
- Les performances dans le cadre du programme se sont améliorées, avec des progrès dans les réformes structurelles qui avaient été retardées.
- Le programme appuyé par le FMI vise à rétablir la viabilité extérieure et budgétaire du Cameroun et de la CEMAC, ainsi qu'à favoriser la croissance.

Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la troisième revue de l'accord en faveur du Cameroun au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de cette revue permet de décaisser 55,2 millions de DTS (environ 76,3 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 317,4 millions de DTS (environ 438,9 millions de dollars).

En achevant la troisième revue, le conseil d'administration a approuvé aussi la demande des autorités d'une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation relatif au plafond du financement net de la BEAC et leur demande de modification de deux critères de réalisation relatifs au plafond des emprunts nets de l'administration centrale auprès de la banque centrale, hors financement du FMI, et du critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État.

L'accord triennal d'un montant de 483 millions de DTS (environ 667,8 millions de dollars, ou 175 % de la quote-part du pays) en faveur du Cameroun a été approuvé le 26 juin 2017 (voir communiqué de presse n° 17/248). Il a pour objectif d'appuyer les efforts déployés par le pays pour rétablir la viabilité extérieure et budgétaire, ainsi que jeter les bases d'une croissance durable, inclusive et tirée par le secteur privé.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« La performance du Cameroun dans le cadre de son programme appuyé par la FEC est globalement satisfaisante. La plupart des objectifs à fin juin 2018 ont été atteints et les réformes structurelles ont progressé, avec l'achèvement des réformes clés du secteur financier qui avaient été retardées.

« Les autorités restent attachées à l'effort concerté visant à reconstituer les marges de manœuvre budgétaires et extérieurs de la CEMAC. À cette fin, il sera important de s'attaquer à l'insuffisance des recettes et de maîtriser les dépenses d'investissement pour atteindre l'objectif de déficit fixé pour 2018. Il sera essentiel de mettre en œuvre de manière résolue le budget 2019, y compris les mesures visant à mobiliser des recettes non pétrolières en éliminant progressivement les exemptions et en rationalisant d'avantage les dépenses, pour atténuer les risques liés à la situation sécuritaire difficile, à la volatilité croissante des prix des matières premières et à d'autres chocs sur la croissance.

« La dette extérieure publique a rapidement augmenté en 2018, principalement à cause de décaissements plus rapides que prévu de prêts projets étrangers. Pour maintenir la viabilité de la dette, il est essentiel de limiter strictement les nouveaux emprunts non concessionnels et de s'attaquer à l'encours des prêts contractés mais non décaissés. Des ajustements progressifs des prix administrés contribueraient à réduire les subventions et à rétablir la viabilité financière des principales entreprises de services publics, tout en réduisant les risques liés aux passif contingents.

« Les réformes du secteur financier doivent continuer à progresser, y compris une résolution effective des banques en difficulté et une réduction des créances en souffrances. D'autres réformes structurelles devraient porter sur les questions de gouvernance et l'amélioration du climat des affaires afin de soutenir l'investissement privé et accroître la compétitivité.

« Le programme du Cameroun continue d'être appuyé par la mise en œuvre de politiques et de réformes d'accompagnement de la part des institutions régionales dans les domaines de la réglementation des changes et du cadre de politique monétaire, et de favoriser une hausse des avoirs extérieurs nets régionaux, qui sont essentiels pour le succès du programme.

# CAMEROUN

6 décembre 2018

## TROISIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDES DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITERE DE REALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION

### PRINCIPAUX THEMES

**Contexte.** Le président Biya a été réélu à la tête du Cameroun le 7 octobre avec une large majorité, lors d'élections marquées par des violences dans les régions anglophones. La croissance devrait augmenter progressivement, passant de 3,5 % en 2017 à 3,8 % en 2018, grâce à l'activité dans le secteur du bâtiment en préparation de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) et à de grands projets d'infrastructure. À fin juin, la consolidation budgétaire était conforme aux objectifs du programme, mais elle fait face à d'importants vents contraires au deuxième semestre en raison de l'accélération des dépenses en capital et d'un manque à gagner au niveau des recettes. La balance commerciale des biens s'est considérablement dégradée au premier semestre et les sorties de capitaux privés ont augmenté, ce qui a contribué à une reconstitution plus lente que prévue des marges de manœuvre extérieures.

**Perspectives et risques.** Les perspectives à moyen terme restent positives : la croissance devrait atteindre 4,4 % en 2019, puis 5 % à moyen terme. Les risques dus à l'incertitude croissante à l'échelle mondiale, aux ajustements insuffisants à l'échelle régionale et à l'insécurité persistante dans les régions anglophones sont en hausse.

**État d'avancement du programme.** L'exécution du programme s'est améliorée. Tous les critères de réalisation (CR) pour fin juin ont été respectés, à l'exception du plafond sur les créances nettes de la BEAC sur l'État, qui a été manqué de peu en raison de remboursements d'arriérés plus importants. Tous les objectifs indicatifs (OI) pour fin juin ont été respectés, à l'exception du plancher des recettes non pétrolières. En outre, tous les OI pour fin septembre ont été atteints, à l'exception des créances nettes de la BEAC sur l'État, en raison du report à octobre de l'émission de 150 milliards de FCFA d'obligations à moyen terme pour financer des infrastructures. Les réformes structurelles progressent : Tous les repères structurels (RS) à l'exception de quatre prévus pour fin novembre ont été atteints, toutefois deux de ces mesures ont été mises en œuvre avec retard.

**Principales recommandations**

- Poursuivre la consolidation budgétaire et préserver la viabilité de la dette : i) en priorisant et effectuant un suivi régulier des investissements financés sur ressources extérieures en vue de respecter les objectifs budgétaires et de limiter l'accumulation de dette publique ; ii) en stimulant la mobilisation des recettes non pétrolières grâce à l'élimination progressive des exonérations fiscales ; iii) en accélérant la revue des emprunts signés non décaissés improductifs et en limitant les nouveaux emprunts non concessionnels ; iv) et en réduisant les risques budgétaires liés aux entreprises publiques en veillant au paiement en temps utile des factures de services et des transferts en faveurs des principaux services publics, tout en mettant en œuvre des réformes pour limiter les subventions aux carburants et les autres prix administrés.
- Faire avancer les réformes dans le secteur financier pour résoudre les banques en difficulté et réduire les créances en souffrance.
- Continuer d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires afin de soutenir l'investissement privé et de renforcer la compétitivité.

**Évaluation des services du FMI.** Les services du FMI appuient les requêtes des autorités concernant l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC, la dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation, et la modification de deux critères de réalisation. À l'achèvement de la revue, un décaissement de 55,2 millions de DTS (20 % de la quote-part) sera disponible, portant à 317,4 millions de DTS, soit 115 % de la quote-part, le montant total alloué.

Approuvé par  
David Owen et  
Martin Sommer

Les entretiens se sont tenus à Yaoundé du 5 au 13 novembre 2018. La mission était composée de Mme Deléchat (chef d'équipe), Mme Chen, MM. Barry et Nsengiyumva (AFR), Mme Schauer et M. Tessema (SPR), MM. Portier (MCM) et Sow (FAD). L'équipe a bénéficié du concours de M. Tchakoté (économiste local) et de Mmes Canales, Ibrahim et Liu. M. N'Sonde (OED) et des membres des services de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale ont participé aux entretiens.

## TABLE DES MATIÈRES

Glossaire	5
<b>CONTEXTE</b>	<b>6</b>
<b>ÉVOLUTION RECENTE</b>	<b>6</b>
<b>MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME</b>	<b>9</b>
<b>DISCUSSIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALES</b>	<b>9</b>
A. Perspectives et risques	9
B. Politique budgétaire : préserver la trajectoire de la consolidation budgétaire	10
C. Renforcer la gouvernance budgétaire : accroître les recettes non pétrolières et améliorer la gestion des finances publiques	14
D. Gestion de la dette : préserver la viabilité de la dette et maîtriser les risques contingents	15
E. Politiques monétaire et financière : accélérer les réformes et élargir l'accès aux services financiers	18
F. Politiques structurelles et gouvernance : renforcer le rôle du secteur privé dans la croissance	19
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME</b>	<b>20</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>22</b>
<b>FIGURES</b>	
1. Évolution du secteur réel, 2015–18	25
2. Évolution budgétaire, 2014–18	26
3. Évolution du secteur extérieur, 2012–18	27
4. Évolution monétaire, 2014–18	28
5. Évolution du secteur financier, 2012–18	29

**TABLES**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23	30
2a. Opérations de l'administration centrale, 2016–23 (en milliards de FCFA)	31
2b. Opérations de l'administration centrale, 2016–23 (en pourcentage du PIB)	32
3. Balance des paiements, 2016–23	33
4. Situation monétaire, 2016–23	34
5. Indicateurs de solidité financière, 2014–18	35
6. Matrice d'évaluation des risques	36
7. Besoins de financement extérieur, 2016–23	37
8. Besoins bruts de financement, 2016–23	38
9. Proposition d'échéancier de décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017–20	39
10. Capacité à rembourser le FMI, 2016–32	40

**ANNEXES**

I. Progrès dans les réformes du secteur financier	41
II. Corruption et gouvernance au Cameroun	44

**APPENDIX**

I. Lettre d'Intention	51
Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de Politiques Economiques et Financières, 2017–19	54
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	77



## Glossaire

AVD	Analyse de viabilité de la dette
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
CAN	Coupe d'Afrique des nations
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFA	Coopération financière en Afrique centrale
CIME	Centre des impôts des moyennes entreprises
CNDP	Comité national de la dette publique
CNUCC	Convention des Nations unies contre la corruption
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
CONAC	Commission nationale anti-corruption
CSPH	Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures
DGD	Direction générale des douanes
DGI	Direction générale des impôts
E-GUCE	Guichet unique des opérations du commerce extérieur
ENEO	Eneo, compagnie camerounaise d'électricité
GABAC	Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale
GAFI	Groupe d'action financière (en matière de LBC/FT)
GFP	Gestion des finances publiques
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
NHPC	Centrale hydroélectrique de Nachtigal
PEFA	<i>Public Expenditure and Financial Accountability</i> (dépenses publiques et responsabilité financière)
PME	Petites et moyennes entreprises
PPTTE	Pays pauvres très endettés
SEND	Soldes engagés non décaissés
SFP 2001	Manuel de statistiques de finances publiques 2001
SNH	Société nationale des hydrocarbures
SONARA	Société nationale de raffinage
SRC	Société de recouvrement des créances

## CONTEXTE

**1. La situation économique régionale de la CEMAC reste difficile, avec une accumulation de réserves plus faible que prévu.** La croissance régionale pourrait s'améliorer et atteindre 2,2 % en 2018 (contre 1 % en 2017) du fait principalement du rebond de la production pétrolière. Toutefois, à fin septembre, les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BEAC étaient nettement inférieurs aux prévisions en raison de retards dans l'octroi de financements extérieurs, des performances mitigées dans la mise en œuvre des programmes et de la lenteur du rapatriement des recettes d'exportations. Pour corriger ce manque à gagner, la BEAC a fait passer le taux directeur de 2,95 % à 3,5 % le 31 octobre et a renforcé la mise en œuvre de la réglementation des changes. Le 25 octobre à N'Djamena, les chefs d'État de la CEMAC ont réaffirmé leur engagement en faveur de la stratégie régionale du sommet de Yaoundé et d'un approfondissement de leur coopération en vue de rétablir la stabilité extérieure et budgétaire de la région.

**2. La situation socio-politique reste difficile.** Le président Biya a été réélu pour un septième mandat de sept ans lors d'un scrutin marqué par un faible taux de participation et par un dispositif sécuritaire strict dans les régions anglophones. Alors que Boko Haram continue de perpétrer des attentats à la frontière du Nigéria et du Tchad, la dégradation des conditions de sécurité dans les régions anglophones pèse sur l'économie : les exportations de cacao et de café, produits principalement dans ces régions, ont chuté respectivement de 28 % et 26 % à fin septembre 2018 (en glissement annuel) ; les recettes perçues au titre des impôts ont diminué de 8,4 % en 2017 et de 2,5 % au cours des dix premiers mois de 2018 (en glissement annuel), alors qu'elles ont augmenté à l'échelle du pays ; et le crédit total a diminué de 12,7 % sur les trois trimestres de 2018, contre une hausse de 4,2 % au niveau national. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays dépasse le demi-million.

## ÉVOLUTION RECENTE

**3. La croissance ne se rétablit que progressivement, principalement en raison de la contraction persistante de la production pétrolière** (12 du MPEF). Après avoir ralenti à 3,5 % en 2017, la croissance est remontée à 3,8 % au premier semestre 2018 (en glissement annuel), tirée principalement par l'activité de construction liée à de grands projets d'infrastructure et à la Coupe d'Afrique des nations (CAN)<sup>1</sup>. Tandis que la croissance hors pétrole est restée vigoureuse, à 4,6 %, la contraction du secteur pétrolier s'est poursuivie avec une baisse de 8,8 % au premier semestre 2018 (en glissement annuel). L'inflation à fin septembre est restée contenue, à 0,8 % en glissement annuel (tableau 1, graphique 1).

<sup>1</sup> Le 30 novembre, la Confédération africaine de football a fait savoir au Cameroun que le pays n'accueillerait plus la CAN 2019 en raison des retards dans la construction des infrastructures nécessaires et de la situation sécuritaire délicate dans les régions anglophones. Il est possible que le Cameroun organise cet événement en 2021 et les autorités ont indiqué que la construction des stades se poursuivrait.

**4. À la fin septembre, l'exécution budgétaire restait en bonne voie.** Le déficit budgétaire global a atteint 1,2 %, comme prévu. La moins-value sur les recettes de 0,3 % du PIB, due pour moitié au retard de paiement des subventions à la Société nationale de raffinage (SONARA), qui en a besoin pour honorer ses obligations fiscales, a été compensée par une réduction des dépenses courantes et en capital. Le déficit de trésorerie excédait légèrement les prévisions en raison d'un règlement plus élevé que prévu des arriérés et des restes à payer (¶3 du MPEF, tableau 1 du texte, tableaux 2a et 2b, et graphique 2).

**Tableau 1 du texte. Cameroun : exécution du budget 2018**  
(en pourcentage du PIB)

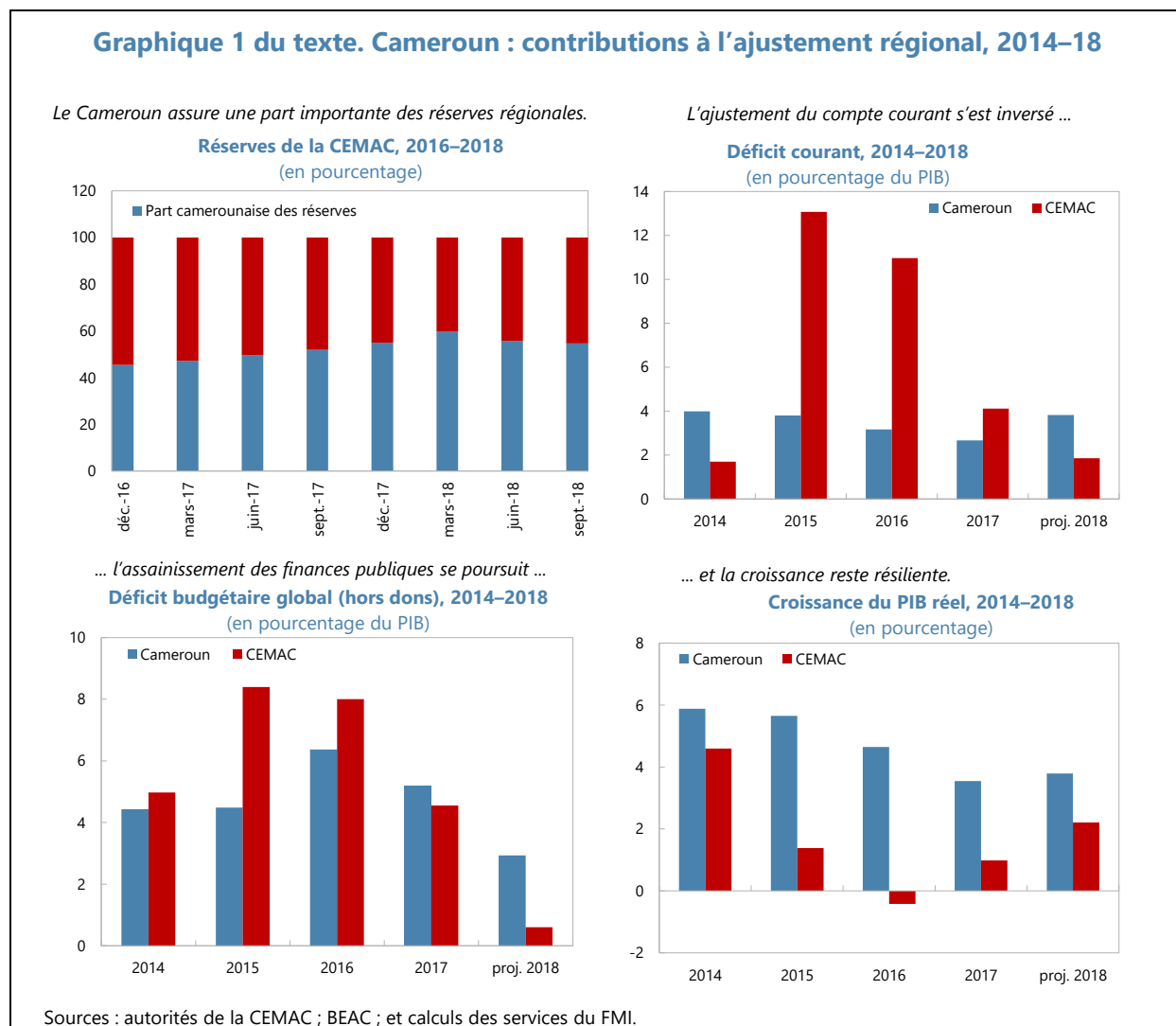
	T1		T2		T3		T1-T3	
	Proj.	Réel	Proj.	Réel	Proj.	Réel	Proj.	Réel
Recettes totales et dons	3.4	3.4	4.0	3.9	4.0	3.8	11.4	11.1
dont : recettes du secteur pétrolier	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6	1.6	1.6
dont : recettes hors secteur pétrolier	2.9	2.9	3.4	3.2	3.3	3.2	9.6	9.3
Dépenses totales	2.7	3.1	5.5	4.6	4.4	4.6	12.7	12.3
Dépenses courantes	2.2	2.3	3.6	2.6	2.8	3.4	8.5	8.3
Dépenses en capital	0.6	0.8	2.0	2.0	1.6	1.2	4.1	4.0
dont : invest. financé sur ressources intérieures	0.1	0.0	0.5	1.0	0.6	0.3	1.3	1.4
dont : invest. financé sur ressources extérieures	0.4	0.7	1.4	1.0	0.9	0.8	2.8	2.6
Solde global (base ordres de paiement, dons compris)	0.6	0.3	-1.5	-0.7	-0.4	-0.8	-1.2	-1.2
Ajustement à la base caisse	0.0	-0.6	0.0	-0.5	-0.3	0.0	-0.3	-1.0
Ordres de paiement non exécutés					-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
dont : reste à payer et arriérés (- = réduction)	0.0	-0.6	0.0	-0.5	-0.1	0.2	-0.1	-0.8
dont : arriérés (- = réduction) 1/	0.0	1.1	0.0	-1.5	-0.2	0.2	-0.2	-0.2
Solde global (base caisse, dons compris)	0.6	-0.3	-1.5	-1.1	-0.7	-0.8	-1.6	-2.2
Financement	-0.6	0.3	1.5	1.1	0.7	0.8	1.6	2.2
Financement extérieur, net	0.2	1.0	1.1	0.8	0.6	1.0	1.9	2.8
Financement intérieur, net	-0.8	-0.7	0.3	0.3	0.1	-0.1	-0.4	-0.6
dont : système bancaire	0.2	-0.1	-0.1	0.5	0.7	0.4	0.8	0.9
BEAC	0.1	-0.2	-0.2	0.4	0.2	0.4	0.1	0.6
dont : financement net par le FMI	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.1	0.1
Banques	0.0	0.1	0.0	0.1	0.6	0.0	0.7	0.3
Financement non bancaire	-1.0	-0.6	0.5	-0.3	-0.7	-0.5	-1.1	-1.4

1/ Un montant d'environ 1,1 % du PIB des restes à payer, ayant trait principalement à des subventions non financées, des transferts et des fonds de contrepartie de projets, qui s'est transformé en arriérés au T1, a été annulé au T2.  
Sources : autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.

**5. La balance des paiements se dégrade.** Le déficit courant s'est creusé pour atteindre 2 % du PIB au premier semestre 2018 (contre 0,9 % au premier semestre 2017), en raison d'un niveau d'exportations agricoles inférieur aux prévisions à la suite de la détérioration de la situation sécuritaire dans les régions anglophones, et d'une hausse temporaire des importations de produits pétroliers et de biens d'équipements résultant de l'arrêt de la raffinerie de pétrole entre avril et novembre et de l'accélération des projets de la CAN et d'infrastructures. En outre, les sorties de capitaux privés ont fortement augmenté au deuxième trimestre en raison d'une incertitude nationale accrue. Le déficit courant restera vraisemblablement élevé au deuxième semestre, car les tendances

observées au premier semestre devraient se poursuivre. Les sorties de capitaux privés devraient diminuer progressivement à mesure que la confiance se rétablit et que le rapatriement des recettes d'exportation s'améliore (¶32 du MPEF). Les AEN ont diminué de 1.970 milliards de FCFA à fin 2017 à 1.821 milliards de FCFA à fin septembre 2018, mais ils représentent encore plus de la moitié des réserves régionales (¶14 du MPEF, graphique 1 du texte, tableau 3, graphique 3).

**6. La croissance du crédit au secteur privé a rebondi au troisième trimestre à la suite de l'amélioration des conditions de liquidité.** La masse monétaire au sens large a augmenté de 8,3 % à fin septembre (en glissement annuel), et les dépôts de 7,2 %, avec une hausse de l'emprunt net de l'État et du crédit aux entreprises publiques qui s'explique principalement par la position de liquidité délicate dans laquelle se trouve la SONARA. La croissance du crédit au secteur privé a rebondi pour atteindre 5,2 % contre -0,6 % (en glissement annuel) à fin juin. Les réserves bancaires demeurent élevées (20 % des dépôts), même si les banques étrangères restent plus liquides que les banques locales. Le taux d'intérêt des titres publics est en baisse (¶15 du MPEF, graphiques 4 et 5, tableaux 4 et 5).



## MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

### 7. La mise en œuvre du programme a été dans l'ensemble satisfaisante.

- *Tous les critères de réalisation (CR) pour fin juin, sauf un, ont été largement respectés* (¶17 du MPEF, tableau 1). Le plafond sur le financement net de l'État auprès de la BEAC a été manqué de peu. Tous les objectifs indicatifs (OI) pour fin juin, sauf un, ont été observés. Le plancher des recettes non pétrolières a été manqué de peu en raison principalement du retard des paiements des subventions à la SONARA, qui à son tour a retardé le paiement de ses impôts et droits de douane. Selon des données préliminaires, tous les objectifs indicatifs pour fin septembre, sauf un, ont été observés, y compris le nouvel objectif relatif à la réduction des procédures de dépenses exceptionnelles. Les créances nettes de la BEAC sur l'État ont de nouveau dépassé le plafond prévu dans le programme, du fait que les 150 milliards de FCFA d'obligations pour des infrastructures attendues ont été émises après l'élection présidentielle d'octobre.
- *Les réformes structurelles ont progressé* (¶18-9 du MPEF, tableau 2). Tous les repères structurels pour fin novembre, sauf quatre, ont été achevés, bien que deux aient été mis en œuvre avec retard. L'adoption d'un plan d'action sur les soldes engagés non décaissés (SENDs) a été proposée comme mesure préalable, l'évaluation des options de restructuration des deux banques privées en difficultés est en cours et devrait être achevée dans les semaines à venir, et il est proposé de reprogrammer les repères structurels portant sur la fermeture des comptes correspondants et sur la banque des PME. Le recouvrement de la taxe foncière par les factures d'électricité (repère structurel pour décembre) n'a pas été inclus dans le budget 2019, notamment pour des raisons techniques, mais a été remplacé par une extension de l'amnistie fiscale sur les revenus du patrimoine.

## DISCUSSIONS DE POLITIQUES GENERALES

### A. Perspectives et risques

**8. Les perspectives de croissance à court terme restent positives, quoique plus faibles que prévu.** La croissance devrait s'améliorer progressivement, passant de 3,8 % en 2018 à 4,4 % en 2019 (contre 4,5 % lors de la deuxième revue), pour rebondir à 5-5,5 % à moyen terme, tirée par la nouvelle production de gaz naturel et à la mise en service des projets dans les domaines des transports et de l'énergie (tableau 2 du texte, ¶11 du MPEF).

**9. Des risques extérieurs et intérieurs pourraient affecter les perspectives** (tableau 6). Les risques extérieurs comprennent principalement les effets de contagion du durcissement de la conjoncture mondiale, la volatilité dans les grands pays émergents, la persistance des menaces sécuritaires et les retards dans les ajustements régionaux de la CEMAC. Au niveau intérieur, la consolidation budgétaire pourrait être remise en cause par d'éventuels dérapages budgétaires liés à l'augmentation des dépenses de sécurité, par les élections législatives et municipales de 2019, et par l'achèvement de grands projets d'infrastructure. Une escalade de la crise dans les régions anglophones pourrait encore affaiblir l'activité économique. En 2019, l'activité pourrait également

être inférieure aux prévisions en raison du report de la CAN, mais le ralentissement de l'exécution des projets correspondants pourrait atténuer les risques pour le budget 2019. Du côté positif, l'augmentation des prix du pétrole et une activité du secteur non pétroliers toujours résiliente pourraient contribuer à amortir les chocs imprévus (¶113 du MPEF).

**Tableau 2 du texte : perspectives à moyen terme, 2016–23**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
	Réel	Est.	RP 18/235	Proj.	RP 18/235	Proj.	Proj.			
PIB réel (pourcentage de variation en glissement annuel)	4.6	3.5	4.0	3.8	4.5	4.4	4.7	4.9	5.2	5.4
Inflation (moyenne en glissement annuel)	0.9	0.6	1.1	0.9	1.3	1.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde du compte courant	-3.2	-2.7	-3.0	-3.6	-2.9	-3.1	-3.0	-2.8	-2.9	-3.0
Solde budgétaire global (base ordres de paiement, dons compris)	-6.1	-4.9	-2.6	-2.4	-2.0	-2.0	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5
Solde de référence CEMAC (base ordres de paiement, dons compris)	-5.4	-4.3	-2.8	-2.7	-2.3	-2.3	-1.6	-1.4	-1.6	-1.6
Solde primaire non pétrolier (base ordres de paiement, % du PIB non pétr.)	-7.8	-6.1	-4.0	-3.9	-3.1	-3.2	-2.3	-2.1	-2.1	-2.0
Dette publique 1/ 2/	32.5	36.9	38.7	36.9	38.6	36.7	35.9	35.0	34.1	33.3
Prix du pétrole PEM (\$/baril)	42.8	52.8		69.4		68.8	65.7	63.1	61.3	60.3

Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend le déficit de financement cumulé.

2/ Les projections sont extraites d'une version actualisée de l'analyse de viabilité de la dette, qui n'inclut pas la dette pour laquelle la France a accordé un allègement au titre du « contrat de désendettement et de développement » (C2D).

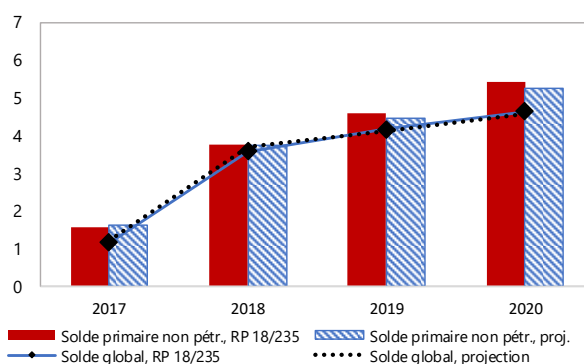
**10. Les autorités souscrivent à l'évaluation des services du FMI en ce qui concerne les perspectives de croissance, mais relèvent certains facteurs qui pourraient conduire à des résultats plus favorables.** Elles estiment en particulier que la croissance en 2019 et à moyen terme bénéficierait d'un impact positif plus important du raccordement de la centrale hydroélectrique de Memve'ele au réseau électrique à partir de fin 2018, et de la montée en puissance de la production de gaz et de l'activité au port de Kribi (¶111 du MPEF).

## B. Politique budgétaire : préserver la trajectoire de la consolidation budgétaire

**11. La politique budgétaire à moyen terme vise à préserver la trajectoire de consolidation budgétaire prévue dans le programme et à converger d'ici 2021 vers l'objectif régional en matière de déficit.**

L'accroissement continu des recettes non pétrolières, ainsi qu'une rationalisation et une hiérarchisation accrues des investissements financés sur ressources intérieures et extérieures, faciliteront la réalisation des objectifs budgétaires en 2018 et 2019. À moyen terme, la stabilisation de l'investissement public devrait limiter la croissance des importations, tandis que le renforcement des infrastructures de transport

**Graphique 2 du texte. Cameroun : ajustement budgétaire cumulé, 2017–20** (en pourcentage du PIB)



Sources : autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

et d'approvisionnement énergétique devrait donner un coup d'accélérateur aux exportations non pétrolières, entraînant une reconstitution progressive des réserves extérieures et, à terme, une stabilisation du déficit du compte courant à environ 3 % du PIB (graphique 2 du texte, ¶12 du MPEF).

## Atteindre les objectifs du budget révisé de 2018

### 12. Les services du FMI et les autorités conviennent qu'il est possible d'atteindre les objectifs du programme pour fin décembre, moyennant un contrôle strict des dépenses et des mesures supplémentaires en matière de recettes.

- Les services du FMI estiment que les besoins de subventions de la SONARA en 2018 dépasseraient vraisemblablement de 60 milliards de FCFA (0,3 % du PIB) le montant actuellement prévu au budget et pourraient entraîner des dérapages au niveau des recettes non pétrolières. Les autorités ont indiqué que ce manque à gagner pourrait être largement compensé par des recettes non fiscales imprévues provenant de l'opérateur portuaire en septembre (32 milliards de FCFA) et par des mesures additionnelles d'administration fiscale se chiffrant à 23 milliards de FCFA, notamment l'accélération des opérations d'audit en cours, le recouvrement d'arriérés d'impôts, la collecte d'excédents de recettes prélevées pour le compte d'entités publiques, et le contrôle renforcé des régimes de transit douanier (tableau 3 du texte, ¶14 du MPEF). Les autorités ont également indiqué avoir identifié des économies sur les biens et services ainsi que les salaires (à la suite du recensement des agents de la fonction publique), ce qui pourrait permettre des paiements de subventions supplémentaires à la SONARA (¶15-16 du MPEF).
- Les services du FMI ont souligné les risques considérables liés à l'accélération des projets d'investissement financés sur ressources extérieures, 583 milliards de FCFA ayant déjà été décaissés à fin octobre (dont 390 milliards de FCFA en prêts non concessionnels) et 219 milliards de FCFA faisant l'objet de demandes de décaissement, contre des décaissements budgétisés de 596 milliards de FCFA. Les autorités ont indiqué avoir établi une prévision de décaissement projet par projet, afin de respecter l'objectif de décaissements non concessionnels, et qu'elles entendaient hiérarchiser les investissements financés sur ressources intérieures de manière à maintenir inchangé le total des dépenses d'investissement.

**Tableau 3 du texte. Cameroun : besoins de subventions et obligations fiscales de la SONARA**  
(en milliards de FCFA)

	Pertes de la SONARA <sup>1</sup>	Compensations	
		Impôts	Douanes
<b>1<sup>er</sup> semestre : janv.-juin</b>	<b>62.1</b>	<b>21.3</b>	<b>40.8</b>
dont : oblig. fiscales	45.3	4.5	40.8
arriérés	16.8	16.8	
<b>2<sup>e</sup> semestre : juil.-déc.<sup>2</sup></b>	<b>77.4</b>	<b>44.4</b>	<b>33.0</b>
dont : oblig. fiscales	31.1	27.6	3.5
arriérés	46.3	16.8	29.5
<b>Subventions hors budget <sup>3</sup></b>	<b>20.5</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>160.0</b>	<b>65.7</b>	<b>73.8</b>

Sources : autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> Les pertes de la SONARA s'expliquent par la différence entre le prix tenant compte des variations des prix internationaux du pétrole et de la fiscalité, et les prix administrés des produits pétroliers.

<sup>2</sup> La SONARA a accepté d'utiliser des subventions supplémentaires pour couvrir ses obligations fiscales et ses arriérés.

<sup>3</sup> Les prix pétroliers étant plus élevés que prévu, les besoins de subvention de la SONARA dépassent de 0,3 % du PIB le montant inscrit au budget dont 0,1 % du PIB demeurant hors budget.

- Les interventions directes de la SNH ont atteint 175 milliards de FCFA en octobre, au-delà du plafond annuel (OI) de 156 milliards de FCFA<sup>2</sup>. Les autorités ont accepté de limiter jusqu'à la fin de l'année ces interventions qui évincent d'autres dépenses inscrites au budget ; notamment en utilisant des procédures budgétaires accélérées permettant d'exécuter les dépenses urgentes de sécurité (¶17 du MPEF).
- Les émissions d'obligations nationales et l'aide budgétaire supplémentaire ont allégé les tensions de liquidité au deuxième semestre. L'emprunt obligataire de 150 milliards de FCFA émis en novembre pour financer des projets d'infrastructure a été sursouscrit à hauteur de 54 milliards de FCFA. Conjugué à l'amélioration du refinancement des obligations à court terme et au soutien budgétaire supplémentaire apporté par la Banque africaine de développement (BAD) en 2018, cet emprunt devrait favoriser l'accumulation de dépôts, conformément aux prévisions de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC. Le financement non bancaire continuera d'être dominé par le remboursement de la dette intérieure et la réduction du solde des comptes correspondants (¶17 du MPEF).

**Tableau 4 du texte. Cameroun : règlement des arriérés intérieurs**  
(en milliards de FCFA)

	2016		2017		juin-18			sept.-18			2018
	Encours	Réduc. 1/	Nouv.	Encours	Réduc. 1/	Nouv.	Encours	Réduc. 1/	Nouv.	Encours	Encours
<b>Biens et services</b>	<b>181.8</b>	-129.0	131.5	<b>184.4</b>	-135.1	24.9	<b>74.1</b>	-6.1	45.3	<b>113.2</b>	...
<b>Dépenses en capital</b>	<b>313.0</b>	-216.0	261.1	<b>358.0</b>	-244.5	46.7	<b>160.2</b>	-12.7	15.0	<b>162.6</b>	...
<b>Autres dépenses (personnel)</b>	<b>17.2</b>	-10.6	48.2	<b>54.8</b>	-51.6	1.7	<b>5.0</b>	-0.3	2.4	<b>7.1</b>	...
<b>Autres transferts</b>	<b>33.2</b>	-21.4	35.0	<b>46.7</b>	-29.2	9.0	<b>26.5</b>	-2.6	34.3	<b>58.2</b>	...
<b>Subventions</b>	<b>5.3</b>	-2.8	7.3	<b>9.8</b>	-6.2	1.6	<b>5.2</b>	-0.1	0.1	<b>6.9</b>	...
<b>Participation/restructur.</b>	<b>45.5</b>	-33.5	44.8	<b>56.8</b>	-50.0	5.5	<b>12.4</b>	-1.3	0.1	<b>11.2</b>	...
<b>Total des restes à payer</b>	<b>596.0</b>	<b>-413.3</b>	<b>527.9</b>	<b>710.5</b>	<b>-516.6</b>	<b>89.4</b>	<b>283.4</b>	<b>-23.1</b>	<b>97.2</b>	<b>359.1</b>	<b>274</b>
<i>Dont : arriérés</i>	<i>495.0</i>			<i>282.0</i>			<i>208.2</i>			<i>232.8</i>	<i>188</i>

Sources : autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

1/ La réduction des restes à payer comprend des annulations d'un montant de 68 milliards de FCFA en 2017 et de 233 milliards de FCFA au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

## Cadre budgétaire 2019 et principales mesures

**13. Le projet de budget 2019 est conforme aux objectifs du programme.** Le déficit global baissera à 2 % du PIB, avec une hausse des recettes non pétrolières de l'ordre de 0,3 % du PIB, comme envisagé lors de la deuxième revue, et un ajustement des dépenses de 0,5 % du PIB (mesure préalable, paragraphe 18 du MPEF, tableau 5 du texte). Les services du FMI regrettent toutefois que le rythme d'élimination des exonérations fiscales ait été plus lent que prévu lors de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC et que la proposition d'adosser le recouvrement de l'impôt foncier aux factures d'électricité n'ait pas été intégrée au budget présenté à l'Assemblée nationale.

- Les principales mesures en matière de recettes visent à i) élargir l'assiette fiscale en supprimant progressivement les exonérations fiscales et en élargissant la base de recouvrement des taxes

<sup>2</sup> Une partie des recettes pétrolières de la SNH est allouée en dehors du cadre budgétaire pour répondre à des dépenses urgentes de souveraineté, mais régularisée *a posteriori* dans la limite des allocations budgétaires existantes.



existantes ; ii) relever les droits d'enregistrement sur les marchés publics et prélever des taxes sur les projets financés sur ressources extérieures (¶19 du MPEF, tableau 6 du texte).

- L'ajustement des dépenses préserve les dépenses sociales (¶18, 20 du MPEF). Il passe principalement par l'amélioration de l'efficacité des dépenses de biens et services, des bénéfices continus du nettoyage du fichier solde, de la limitation des rémunérations non salariales et d'autres dépenses courantes non prioritaires, et d'une poursuite de la rationalisation des dépenses en capital. Les subventions et Les transferts permettront de financer des dépenses sociales supplémentaires conformément au nouveau plancher pour 2019 plus élevé (3,3 % du PIB).

#### 14. Les services du FMI et les autorités ont discuté des risques pesant sur le budget 2019.

Les services du FMI soulignent les risques liés à la persistance des problèmes de sécurité dans les régions anglophones, aux élections municipales et législatives, et à l'augmentation des subventions au carburant. Les autorités rappellent que le budget 2019 prévoit déjà des crédits budgétaires pour ces dépenses, ainsi qu'une réserve de trésorerie de 0,35 % du PIB. Elles comptent également maintenir leur pratique actuelle consistant à retenir 20 % des engagements de dépenses courantes et s'engagent à identifier des mesures supplémentaires en matière de recettes et de dépenses en cas de besoin (¶20 du MPEF).

**Tableau 5 du texte. Cameroun : cadre budgétaire, 2016–20**  
(en pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018		2019		2020
			RP 18/235	Proj.	RP 18/235	Proj.	
Recettes totales et dons	14.8	15.0	15.8	15.5	15.8	15.5	15.6
Recettes du secteur pétrolier	2.2	1.9	2.1	2.2	1.9	2.0	1.7
Recettes hors secteur pétrolier	12.3	12.7	13.4	12.9	13.7	13.2	13.5
Total des dons	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3
Dépenses totales	20.9	19.8	18.4	17.9	17.8	17.4	17.1
Dépenses courantes	12.4	11.2	12.2	11.8	11.8	11.7	11.3
Traitements et salaires	4.9	4.9	4.9	4.7	4.9	4.6	4.5
Biens et services	4.3	3.7	4.1	3.8	3.7	3.9	3.6
Subventions et transferts	2.5	1.8	2.3	2.4	2.3	2.3	2.3
Intérêts	0.7	0.9	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9
Dépenses en capital	8.3	8.6	6.2	6.0	6.1	5.9	5.8
dont : investissement financé sur ressources intérieures	5.8	4.8	3.4	2.6	3.3	3.1	3.0
dont : investissement financé sur ressources extérieures	2.5	3.8	2.9	3.5	2.8	2.7	2.7
Solde global (base ordres de paiement, dons compris)	-6.1	-4.9	-2.6	-2.4	-2.0	-2.0	-1.5
Solde global (base caisse, dons compris)	-5.1	-4.5	-4.0	-3.8	-2.9	-2.4	-1.9
Solde prim. non pétr. (base ordres paiement, dons compris) 1/	-7.5	-5.9	-3.9	-3.8	-4.0	-3.1	-2.3
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris) 1/	-6.5	-5.5	-5.3	-5.2	-4.0	-3.5	-2.6
Financement extérieur, net	1.8	3.9	1.7	2.4	1.3	1.1	1.3
Financement intérieur, net	3.0	0.6	0.7	-0.4	0.1	-0.4	0.4
Écart de financement		0.0	1.6	1.8	1.5	1.7	0.2
dont : FMI		0.0	0.4	0.4	0.4	0.4	0.2
dont : appui budgétaire (sauf FMI)		0.0	1.2	1.4	1.2	1.3	0.0

Sources : autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage du PIB non pétrolier.

**Tableau 6 du texte. Cameroun : nouvelles mesures fiscales dans la loi de finances 2019**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

<b>Administration fiscale</b>	<b>35.3</b>	<b>Administration douanière</b>	<b>26.2</b>
Droits d'accise 1/	25.5	Droits d'accise 3/	17.0
Réduction des exonérations de TVA 2/	8.8	Réduction d'autres exonérations 4/	9.2
Amnistie fiscale, révision de la base d'imposition sur le tabac, l'alcool et les armes	1.0		
<b>Recettes supplémentaires totales</b>			<b>61.5</b>
en % des recettes non pétrolières			2.1
en % du PIB			0.3
<i>Dont</i> : réduction des exonérations			25.5
en % des recettes non pétrolières			0.9
en % du PIB			0.1

Sources : autorités camerounaises et estimations des services du FMI

1/ Élimination de la réduction d'impôt sur l'alcool. Augmentation des droits d'enregistrement sur les marchés publics.

2/ Élimination des exonérations de TVA sur les polices d'assurance, sur la part sociale des factures d'électricité et d'eau, et le bois transformé.

3/ Droit d'accise sur les articles de friperie, les pneus d'occasion, toutes les marchandises, les produits du tabac, les véhicules et les boissons gazeuses ; augmentation de la taxe d'abatage.

4/ Suppression de l'abattement sur les nouveaux pneus, réintroduction de la base d'imposition sur le tabac, l'alcool et les armes, et augmentation du droit d'accise spécial sur l'alcool.

## C. Renforcer la gouvernance budgétaire : accroître les recettes non pétrolières et améliorer la gestion des finances publiques

**15. Les autorités accélèrent leurs efforts de mobilisation de recettes non pétrolières.** Les services du FMI saluent les récents progrès, notamment dans le renforcement de la transparence de la gouvernance des services douaniers et l'amélioration de la coopération entre les administrations fiscale et douanière, mais relèvent que des efforts supplémentaires seraient nécessaires pour tirer tout le potentiel de ces mesures. Les autorités ont indiqué qu'elles travaillent sur les mesures suivantes, sur la base des recommandations de l'assistance technique (1124-25 du MPEF)<sup>3</sup> :

- opérationnalisation des centres des impôts des moyennes entreprises (CIME) ;
- opérationnalisation de l'interface web entre la base de données des contribuables actifs et le logiciel fiscal ;
- élargissement du recours à la télédéclaration dans les services fiscaux de toutes les grandes et moyennes entreprises ;
- renforcement des recettes douanières par la vérification croisée des déclarations d'importation et des images numérisées des importations, par le suivi des transactions informelles, par l'amélioration des systèmes informatiques des douanes, par l'amélioration des contrôles et par la rationalisation des exonérations.

<sup>3</sup> Une mission d'assistance technique du département des finances publiques du FMI (FAD) auprès de l'administration fiscale et douanière prévue en décembre permettra de définir des plans d'action spécifiques.

**16. Les mesures d'amélioration de la gestion des finances publiques (GFP) commencent à porter leurs fruits et les autorités approfondiront ces réformes dans le cadre de leur programme de réforme des finances publiques pour 2019–21** (¶22-23 du MPEF).

- La circulaire du mois de juin sur l'exécution du budget a produit des améliorations notables, notamment l'élimination des avances de trésorerie, la réduction des dépenses à régulariser et l'amélioration du suivi des investissements financés sur ressources extérieures. Cette circulaire sera reconduite en 2019 afin de limiter les procédures exceptionnelles à 5 % du total des dépenses financées sur ressources internes ordonnancées. La transparence des interventions directes de la SNH sera également améliorée par un mécanisme mensuel de rapprochement et de régularisation de ces dépenses (nouveau repère structurel pour janvier 2019) (¶20-22 du MPEF)<sup>4</sup>.
- La budget 2019 est conforme à la nouvelle directive de la CEMAC sur les lois de finances et les autorités entendent accélérer l'adoption des quatre directives restantes afin de renforcer davantage la crédibilité et la transparence du budget.
- La gestion de la trésorerie est facilitée par la réduction continue des soldes des comptes correspondants et par la fermeture des comptes dormants des entités publiques auprès des banques commerciales. Les autorités ont également réitéré leur engagement à se doter d'un compte unique du Trésor (CUT) pleinement opérationnel d'ici septembre 2019 (¶23 du MPEF).
- Les autorités continueront d'améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses en capital, conformément aux recommandations de l'évaluation PEFA. Elles entendent assurer la bonne application du guide de maturation des projets et continuer de surveiller attentivement les décaissements extérieurs afin de veiller à ce que leur cadence reste conforme au cadre budgétaire du programme (¶23 du MPEF).

## **D. Gestion de la dette : préserver la viabilité de la dette et maîtriser les risques contingents**

**17. Le ratio de la dette publique sur le PIB est resté stable en 2018, mais la dette extérieure continue d'augmenter rapidement** (tableau 7 du texte). La dette publique totale s'élevait à 36,8 % du PIB à fin septembre, le règlement des restes à payer étant compensé par une hausse de la dette extérieure en raison d'une exécution plus rapide que prévu des projets liés à la CAN et des grands projets d'infrastructure. Les nouveaux prêts non concessionnels atteignaient 267,1 milliards de FCFA à fin septembre (plafond annuel de 436 milliards de FCFA), et les prêts concessionnels 88,8 milliards de FCFA (¶27 du MPEF).

<sup>4</sup> À l'heure actuelle, les interventions de la SNH sont régularisées avec un retard considérable et en fonction des crédits budgétaires disponibles, ce qui nuit à la clarté de l'exécution budgétaire.

**Tableau 7 du texte. Cameroun : dette contractée ou garantie par l'État,  
2016–septembre 2018**

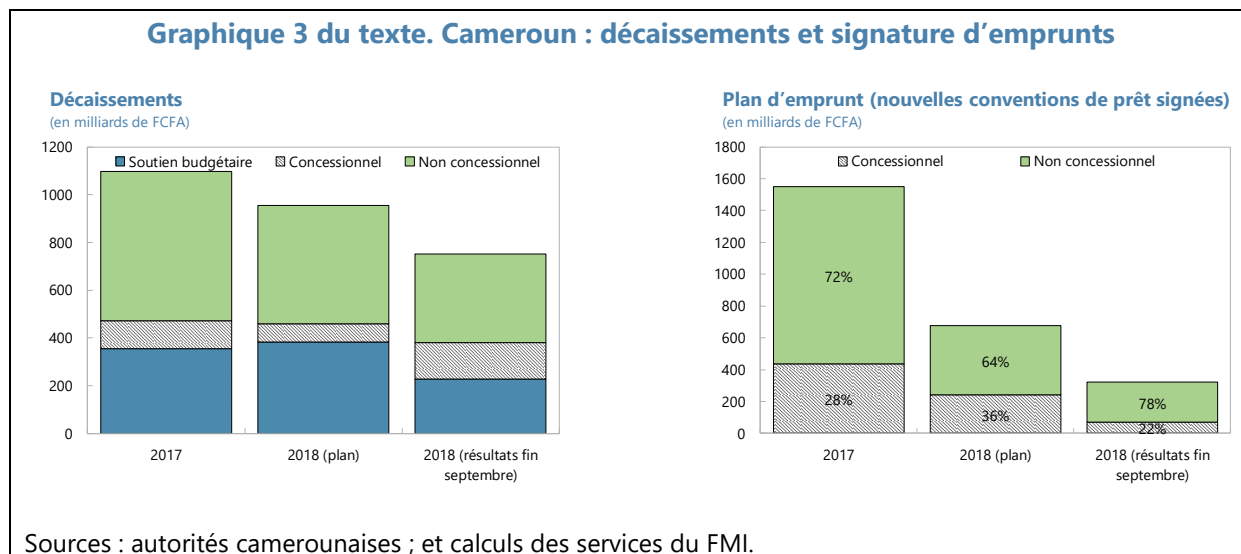
	déc. 16		déc. 17		sept. 18 (est.)	
	milliards FCFA	% du PIB	milliards FCFA	% du PIB	milliards FCFA	% du PIB
<b>Dette publique contractée et décaissée</b>	<b>5228</b>	<b>27.0</b>	<b>6255</b>	<b>30.8</b>	<b>6937</b>	<b>32.4</b>
Dette extérieure	3961	20.5	4625	22.8	5333	24.9
Dette intérieure	1201	6.2	1578	7.8	1558	7.3
Dette garantie par l'État	66	0.3	52	0.3	46	0.2
<b>Dette de la SONARA</b>	<b>457</b>	<b>2.4</b>	<b>534</b>	<b>2.6</b>	<b>569</b>	<b>2.7</b>
dont : extérieure	293	1.5	383	1.9	415	1.9
<b>Restes à payer</b>	<b>596</b>	<b>3.1</b>	<b>710</b>	<b>3.5</b>	<b>359</b>	<b>1.7</b>
<b>Créances extérieures envers des entreprises publiques (ex-SONARA)</b>	<b>9</b>	<b>0.0</b>	<b>9</b>	<b>0.0</b>	<b>8</b>	<b>0.0</b>
<b>Dette publique totale</b>	<b>6290</b>	<b>32.5</b>	<b>7507</b>	<b>36.9</b>	<b>7874</b>	<b>36.8</b>
Intérieure	1961	10.1	2439	12.0	2072	9.7
Extérieure	4329	22.4	5069	24.9	5802	27.1
Pour mémoire :						
<i>Stock de dette contractée mais non décaissée</i>	<i>3842</i>	<i>19.9</i>	<i>4415</i>	<i>21.7</i>	<i>4092</i>	<i>19.1</i>
Intérieure	257	1.3	170	0.8	171	0.8
Extérieure	3586	18.5	4245	20.9	3922	18.3

Sources : autorités camerounaises; et calculs des services du FMI.

**18. La mise à jour de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD) dans le cadre du nouveau cadre de viabilité de la dette (CVD) des pays à faible revenu (PFR) indique que le Cameroun continue de présenter un risque élevé de surendettement.** La capacité d'endettement du Cameroun a augmenté de faible à moyenne avec le nouveau score de l'indicateur composite, ce qui relève considérablement plusieurs seuils. Toutefois, conformément à la nouvelle méthodologie, le service de la dette de la SONARA, y compris la dette fournisseurs à court terme, est comptabilisé dans l'encours de la dette car il génère des risques budgétaires considérables. En conséquence, les deux seuils relatifs au service de la dette extérieure sont dépassés dans le scénario de référence, en raison aussi de l'échéance des eurobonds entre 2023 et 2025. Les tests de résistance continuent de faire apparaître des risques considérables.

**19. Les autorités ont pris des mesures concrètes au sujet des prêts non décaissés problématiques, mais elles devront gérer prudemment le rythme des décaissements** (tableau 3 du texte). Le total des soldes engagés non décaissés (SENDS) est tombé à 19,1 % du PIB à fin septembre. En mai, les autorités ont préparé une évaluation des SENDS problématiques, qui estime à environ 1 % du PIB la valeur des projets non performants, mais ce n'est que le 21 novembre qu'elles ont approuvé un plan d'action en vue de leur réduction (repère structurel pour juillet, mesure préalable). Les services du FMI se félicitent des discussions entamées avec les gestionnaires de projets et les créanciers pour mettre en œuvre le plan d'action. Toutefois, compte tenu de la forte proportion des SENDS problématiques dont la poursuite des décaissements est programmée (environ 12,7 % du PIB), de la récente accélération des dépenses financées sur ressources extérieures, et du risque élevé de surendettement, les services du FMI exhortent les autorités à établir un plan de décaissement de tous les SENDS restants qui soit conforme au cadre budgétaire

(nouveau repère structurel pour mars 2019, 129 du MPEF). Sur la base d'entretiens préliminaires avec les autorités et les partenaires au développement au sujet des quinze plus gros projets, qui représentent 50 % du total des SENDs, et compte tenu de la nécessité de respecter les conditions préalables au décaissement, y compris la mobilisation des fonds de contreparties suffisants et l'achèvement des procédures d'expropriation, les services du FMI estiment que la plupart des SENDs seront vraisemblablement décaissés lentement sur une période pouvant aller jusqu'à huit ans.



**20. Les services du FMI et les autorités ont convenu du plafond pour 2019 sur la signature de prêts non concessionnels.** Le plafond de 500 milliards de FCFA est basé sur les besoins de financement des projets qui font partie intégrante du programme de développement des autorités. Les autorités conviennent avec les services du FMI de la nécessité de privilégier les financements concessionnels, d'améliorer l'efficacité des investissements et de donner davantage la priorité aux projets susceptibles d'attirer l'investissement privé (127 du MPEF).

**21. Les passifs contingents sont à surveiller de près.** Les services du FMI prennent bonne note de la mise à jour de l'annexe à la loi de finances consacrée aux risques budgétaires. La situation financière des entreprises publiques, en particulier celles des services publics dont les prix administrés ne permettent pas de recouper les coûts, reste difficile et souffre d'un manque de discipline en matière de paiement, surtout de la part de l'État et d'autres entités publiques. Les services du FMI se félicitent de l'engagement pris par les autorités de payer chaque trimestre les factures de services publics (repère structurel pour septembre) et les invitent à prendre des mesures plus ambitieuses, telles qu'effectuer des paiements mensuels, organiser des audits externes des plus grandes entreprises publiques

**Tableau 8 du texte. Cameroun : partenariats publics-privés**

	2018	
	milliards FCFA	% du PIB
PPP (en cours)	437	2.0
Nachtigal	751	3.5
PPP (en préparation)	1388	6.5
<b>Total</b>	<b>2577</b>	<b>12.1</b>

Sources : autorités camerounaises; et calculs des services du FMI.

déficitaires et établir des contrats de performance afin de rétablir leur viabilité. Les services du FMI relèvent également l'augmentation des coûts budgétaires des passifs contingents des PPPs, en particulier avec l'ajout d'un passif contingent de 3,5 % du PIB pour le projet hydroélectrique de Nachtigal (tableau 8 du texte).

**22. Les autorités conviennent de la nécessité d'une gestion prudente de la dette, tout en se montrant plus positives quant aux perspectives de la viabilité de la dette.** Elles relèvent que la non-prise en compte de la dette fournisseurs à court terme de la SONARA, qu'elles ne considèrent pas comme faisant partie de la dette publique, améliorerait considérablement le profil de la dette. Elles conviennent toutefois de la nécessité de prioriser et de limiter les emprunts non concessionnels aux projets essentiels (¶126 du MPEF), ainsi que de gérer avec prudence les décaissements des SENDs (¶129 du MPEF). Elles signalent également que la résolution des SENDs problématiques nécessitera une collaboration étroite avec les gestionnaires de projets et les créanciers. Les autorités entendent continuer à améliorer la production de données sur les entreprises publiques, y compris sur les dettes croisées (¶130 du MPEF), et à faire en sorte que le comité national de la dette publique (CNDP) examine systématiquement toutes les propositions de PPP (¶123 du MPEF).

## **E. Politiques monétaire et financière : accélérer les réformes et élargir l'accès aux services financiers**

**23. Les autorités s'engagent à mettre en œuvre des politiques qui concourent à la stabilité de l'arrangement financier et monétaire, en particulier le redressement des réserves de la BEAC.** Sur la base des informations obtenues, l'accumulation de réserves de la BEAC souffrirait du non-rapatriement de toutes les recettes d'exportation, y compris les recettes pétrolières et minières. À cet égard, l'État soutiendra les efforts de la BEAC i) en transmettant à la BEAC, avant fin 2018, copie de tous les contrats signés avec des compagnies pétrolières et minières étrangères ; ii) en veillant à ce que toutes les entités publiques, y compris la douane, collaborent avec la BEAC pour faire appliquer la réglementation de change en matière de domiciliation et de rapatriement des recettes d'exportation ; iii) en fermant tous les comptes à l'étranger détenus par des entités publiques, à l'exception de ceux autorisés par la BEAC, dont la situation sera régulièrement communiquée à la BEAC ; iv) en envoyant à la commission de la CEMAC, avant fin 2018, le plan de convergence pour 2019–21 conforme aux engagements pris avec le FMI et les autorités régionales (¶132 du MPEF).

**24. Les services du FMI se félicitent des progrès récents dans la résolution des banques en difficultés** (annexe I). À fin septembre, les banques paraissent suffisamment capitalisées, rentables et liquides, mais les créances en souffrance restent élevées à 14,8 % des créances totales. Avec l'appui de la Banque mondiale, les autorités finalisent le plan de résolution des banques privées en difficultés au moindre coût budgétaire tout en préservant l'inclusion financière, et comptent le mettre en œuvre intégralement d'ici fin août 2019 (nouveau repère structurel), y compris en transférant les actifs compromis vers la Société de recouvrement des créances (SRC) en utilisant la méthode de valorisation récemment mise à jour. Les autorités doteront la banque publique d'une structure de gouvernance indépendante d'ici fin juin 2019, conformément au contrat de

performance conclu en octobre. Le modèle économique révisé de la banque des PME sera adopté d'ici fin mars 2019 (repère structurel, ¶133 du MPEF).

**25. Des mesures pour lutter contre les prêts non performants sont mises en œuvre.** Les autorités mettent en œuvre leur plan d'action et ont préparé des projets de loi pour i) établir un tribunal de commerce qui doit être adopté d'ici juin 2019 (nouveau repère structurel) dont le coût a été estimé ; ii) créer une chambre de mise en état des dossiers ; et iii) renforcer la discipline de remboursement du crédit. Les autorités sont entrainés de former vingt juges et dix greffiers dans le domaine des contentieux bancaires (repère structurel pour décembre), qui seront affectés aux principaux centres d'affaires. Le registre des sûretés mobilières sera informatisé en décembre 2018 (¶134 du MPEF).

**26. Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) doit être renforcé et rigoureusement appliqué.** Bien que le volume de déclarations d'opérations suspectes à l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) augmente progressivement, elles proviennent à 90 % des banques. Les déclarations en provenance d'autres institutions financières ainsi que de certaines activités et professions non financières désignées et des autorités compétentes demeurent rares. La transparence reste faible en ce qui concerne les mesures prises pour faire respecter la législation. Les services du FMI encouragent les autorités à résoudre sans tarder les faiblesses relevées et à identifier les insuffisances dans le régime LBC/FR en prévision de l'évaluation du régime de LBC/FT qui aura lieu en septembre 2019 (¶135 du MPEF).

## F. Politiques structurelles et gouvernance : renforcer le rôle du secteur privé dans la croissance

**27. La mauvaise gouvernance et la corruption entravent le développement du secteur privé et la compétitivité, et accroissent les coûts du commerce<sup>5</sup>.** L'actuel programme au titre de la FEC porte sur des aspects clés de la gouvernance ayant une importance macroéconomique et qui sont essentiels pour atteindre les objectifs du programme, à savoir la gouvernance budgétaire et le climat des affaires (annexe II). Les discussions sur la gouvernance entamées avec la Commission nationale anticorruption (CONAC) et l'administration douanière lors de la deuxième revue de la FEC se sont poursuivies, car les coûts du commerce sont beaucoup plus élevés au Cameroun que dans des pays comparables, et ils entravent l'intégration régionale. Les autorités signalent qu'en plus de leurs efforts de renforcement de la transparence douanière, elles mettent également en œuvre des réformes de facilitation du commerce en élargissant le guichet unique du commerce extérieur, en mettant en œuvre un mécanisme de gestion des risques douaniers, et en étendant le champ d'application du titre de transit unique (¶135 du MPEF).

<sup>5</sup> Une étude de la Banque mondiale (*Regional Trade Diagnostic Report: Breaking Down the Barriers to Regional Agricultural Trade in Central Africa*), la corruption aux frontières entre le Cameroun et les pays voisins double presque les coûts de transport des produits agricoles et représente en moyenne 14 % du prix à la consommation.

**28. Malgré une amélioration de la transparence dans les industries extractives, des lacunes considérables demeurent.** L'évaluation ITIE menée en 2017 relève que le Cameroun a bien avancé dans la mise en œuvre de la norme de 2016, notamment en assurant des publications régulières de la SNH et en menant des réformes dans le secteur minier. Des mesures correctives s'imposent toutefois dans plusieurs domaines, notamment la publication de données plus complètes sur les parts de l'État dans les entreprises extractives, les valeurs de production, la répartition des recettes des industries extractives dans le budget et hors du budget, les transferts infranationaux et les dépenses quasi-budgétaires. Les autorités s'engagent à continuer de respecter les normes ITIE en mettant en œuvre toutes les recommandations d'ici fin 2019 (annexe II, T135 du MPEF).

**29. Les services du FMI invitent les autorités à revoir le mécanisme de fixation du prix des carburants.** La situation financière de la SONARA est préoccupante compte tenu de l'augmentation rapide des subventions aux carburants. Les services du FMI encouragent les autorités à mettre en œuvre rapidement les mesures à court terme qui ont été proposées pour simplifier et réduire la structure des prix des hydrocarbures, notamment en abaissant les coûts des subventions au GPL par l'autorisation des appels d'offre ouverts pour les achats de GPL et la validation des subventions au GPL par le comité compétent, ainsi qu'en transférant au Trésor les bénéfices de la Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures (CSPH) (repère structurel pour janvier 2019). Les autorités conviennent également avec les services du FMI de la nécessité de programmer le passage progressif à une stratégie de recouvrement des coûts et de flexibilité du prix des carburants, tout en protégeant les personnes défavorisées au moyen de prestations sociales ciblées, mais elles rappellent que cette question est sensible. Elles ont toutefois exprimé leur disposition à examiner différentes options et lanceront une campagne de communication en 2019 afin de sensibiliser les citoyens (T131 du MPEF).

## MODALITES DU PROGRAMME

**30. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'une dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation pour fin juin et d'une modification de deux critères de réalisation, ainsi qu'aux propositions de nouvelles conditionnalités du programme (tableaux 1 et 2 du MPEF).**

- Le critère de réalisation relatif aux créances nettes de la BEAC sur l'État a été manqué de peu, ce montant n'affectant pas les objectifs du programme, et cet écart devrait être largement corrigé d'ici la fin de l'année au fur et à mesure que l'aide budgétaire et le financement intérieur supplémentaire seront disponibles. Il est par conséquent proposé de modifier le critère de réalisation pour fin 2018 relatif aux créances nettes de la BEAC sur l'État. Il est également proposé de modifier l'ajusteur du critère de réalisation continu relatif à la signature de prêts extérieurs non concessionnels afin d'éliminer les incidences éventuelles, des changements du calendrier des décaissements des appuis budgétaires non concessionnels.
- Les deux mesures préalables à l'examen de la troisième revue ont été réalisées : i) le projet de loi de finances 2019 présenté à l'Assemblée nationale le 15 novembre est conforme aux objectifs



du programme ; ii) le ministre des finances, qui préside le Comité national de la dette publique, a adopté le 21 novembre un plan assorti d'un échéancier pour réduire les SENDs.

- Il est proposé de reporter respectivement à mars et juin 2019 les repères structurels non-réalisés concernant le modèle économique de la banque des PME et la clôture des comptes correspondants (tous deux des repères structurels de fin-août, ¶19 du MPEF). En outre, le repère structurel relatif à l'informatisation du registre des sûretés mobilières (repère structurel de fin décembre) est proposé d'être reprogrammé pour mars 2019 (¶134 du MPEF).
- Il est proposé d'adopter des critères de réalisation quantitatifs et continus ainsi que des objectifs indicatifs jusqu'à la fin septembre 2019, conformément aux projections trimestrielles du programme (MPEF, tableau 1). De nouveaux repères structurels sont proposés dans le domaine des interventions de la SNH, du reversement des excédents de la CSPH, de la compensation des manques à gagner liés au GPL, du plan de décaissement des SENDs, de la résolution des banques en difficulté et de l'achèvement du compte unique du Trésor.
- Les deux repères structurels relatifs à la communication mensuelle d'informations sur les recettes brutes et les interventions directes de la SNH et sur la structure des prix des carburants, le repère relatif au rapport trimestriel sur l'exécution du budget et le repère relatif au rapport trimestriel conjoint de la DGI et de la DGD étant systématiquement respectés, les services du FMI proposent de les faire passer parmi les informations requises dans le cadre du protocole d'accord technique.

**31. La BEAC et la COBAC ont continué de mettre en œuvre leurs engagements et ont mis à jour leurs assurances de politiques en appui aux programmes des pays de la CEMAC.** Face au faible niveau d'accumulation d'avoirs extérieurs nets, la BEAC a pris des mesures correctives, dont l'augmentation de son taux directeur et le renforcement de l'exécution de la réglementation des changes. D'ici la fin de l'année, conformément aux assurances fournies en juin 2018, la BEAC soumettra également la nouvelle réglementation des changes au comité ministériel de l'UMAC, en vue de son adoption, et rendra le nouveau cadre de politique monétaire pleinement opérationnel. Les assurances de politiques renouvelées présentent de nouvelles projections en ce qui concerne les avoirs extérieurs nets régionaux. Les prévisions de fin 2018 sont revues à la baisse, mais celles de fin 2019 restent globalement inchangées. Pour réaliser ces projections, la BEAC réitère son engagement à mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive, tandis que les pays membres appliqueront des politiques d'ajustement dans le contexte des programmes appuyés par le FMI. À partir du premier semestre de 2019, des consultations semestrielles seront organisées entre les pays membres, les institutions régionales et les services du FMI, en vue d'examiner la mise en œuvre de la stratégie régionale et, le cas échéant, de définir et d'adopter de nouvelles mesures correctives au niveau national et/ou régional pour permettre la poursuite ou l'adoption de programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC. Ces assurances de politiques sont essentielles à la réussite du programme au Cameroun, car elles contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la

région et, partant, du Cameroun. La BEAC continue également de mettre en œuvre le reste des recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2017<sup>6</sup>.

**32. Le programme est entièrement financé jusqu'à fin 2019.** Des engagements d'aide budgétaire annuelle de 298 milliards de FCFA sont confirmés pour 2018 et 2019, dont 184 milliards déjà décaissés en 2018 (tableau 9 du texte, tableaux 7 et 8).

**33. La capacité du Cameroun à rembourser le FMI demeure adéquate.** Les remboursements au

titre du programme appuyé par la FEC resteront inférieurs à 0,2 % du PIB entre 2018 et 2020, et ils culmineront à 1,6 % des exportations en 2026 (tableau 11).

**Tableau 9 du texte. Cameroun : aide budgétaire**  
(en milliards de FCFA)

	2017	2018		2019		2020	Total
	Réel	RP 18/235	Proj.	RP 18/235	Proj.	Proj.	Proj.
<b>1. Écart de financement</b>	355	334	383	333	384	42	1165
<b>2. Financement du FMI</b>	158	81	85	80	86	42	371
<i>Pourcentage de la quote-part</i>	75	40	40	40	40	20	175
<b>3. Appui budgétaire d'autres donateurs</b>	197	253	298	253	298	0	794
Banque mondiale	113	53	0	52	111	0	224
Union européenne	19	16	16	23	23	0	59
Banque africaine de développement	0	118	216	112	98	0	315
France	66	66	66	66	66	0	197
<b>4. Écart de financement résiduel (1-2-3)</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Part de financement du FMI</b>	44	24	22	24	22	100	32

Source : calculs des services du FMI.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**34. La stratégie régionale de la CEMAC a contribué à éviter une crise immédiate, mais elle reste confrontée à des vents contraires.** La mise en œuvre inégale des programmes, le rapatriement insuffisant de recettes d'exportation et le retard dans la conclusion avec deux pays membres de programmes appuyés par le FMI ont contribué à une accumulation insuffisante de réserves, malgré le niveau plus élevé que prévu des prix du pétrole. Le contexte socio-politique et sécuritaire de la région reste délicat et la croissance demeure faible. Toutefois, la BEAC et la COBAC ont progressé dans la mise en œuvre de leurs assurances de politiques, notamment en prenant des mesures correctives en réponse à la sous-performance des avoirs extérieurs nets.

**35. Il est essentiel que le Cameroun continue à montrer la voie dans les efforts régionaux concertés visant à rétablir la viabilité budgétaire et extérieure.** Le plein appui du Cameroun au renforcement des mesures prises par la BEAC pour faire appliquer la réglementation des changes et assurer le bon rapatriement et la cession des recettes d'exportation est indispensable pour le redressement des réserves régionales. À cet égard, les services du FMI se félicitent de la volonté des autorités de transmettre à la BEAC tous les contrats signés avec les entreprises des industries extractives et d'assurer une coordination et des échanges d'informations adéquats entre les banques, les administrations douanières et la BEAC sur la domiciliation et le rapatriement des recettes d'exportation.

<sup>6</sup> CEMAC : rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres et les politiques à l'appui des programmes de réforme des pays membres.

**36. Pour atteindre les objectifs budgétaires de 2018, il sera essentiel de continuer les efforts de mobilisation des recettes non pétrolières tout en priorisant les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.** Après les dérapages budgétaires de fin 2017, la mise en œuvre du programme s'est jusqu'ici améliorée en 2018. Toutefois, le solde des transactions courantes se dégrade et le respect des objectifs de consolidation budgétaire pour la fin de l'année pourrait être compromis par des moins-values de recettes et par une accélération des dépenses d'investissement public. Les services du FMI notent donc avec satisfaction que les autorités se soient à nouveau engagées à mettre en œuvre des mesures énergiques pour maintenir l'investissement public dans les limites budgétaires et mobiliser des recettes non pétrolières supplémentaires. Cela nécessitera de prendre des décisions difficiles sur la hiérarchisation des projets et de faire en sorte que la SONARA puisse couvrir une partie de ses obligations fiscales.

**37. Le projet de budget 2019 envisage une réduction du déficit global d'environ ½ % du PIB grâce à des mesures visant à élargir l'assiette des recettes non pétrolières et à accroître l'efficacité des dépenses.** Le train de mesures fiscales est suffisant pour dégager l'augmentation prévue de recettes, mais il ne contribue pas à élargir l'assiette des recettes non pétrolières autant que prévu lors de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC. Des efforts supplémentaires s'imposeront à l'avenir afin de réduire les exonérations coûteuses et d'exploiter le potentiel de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en améliorant le recouvrement de l'impôt foncier. La poursuite de la rationalisation des dépenses, ainsi que le renforcement de la planification et de la transparence dans l'exécution du budget contribueront également à la consolidation budgétaire. Les services du FMI se félicitent de l'engagement pris par les autorités de définir, en cas de besoin, des mesures spécifiques portant sur les recettes et les dépenses qui permettraient de maintenir sur la bonne voie la consolidation budgétaire.

**38. Il convient de pérenniser et d'approfondir les réformes en cours de la gestion des finances publiques.** Les services du FMI se réjouissent de l'engagement pris par les autorités d'achever la transposition des quatre directives restantes de la CEMAC sur la gestion des finances publiques et à reconduire en 2019 les dispositions de la circulaire de juin limitant les procédures exceptionnelles de dépenses. Ils les encouragent également à continuer de limiter les interventions directes de la SNH et à renforcer leur transparence, ainsi qu'à accélérer la mise en place d'un compte unique du Trésor et à poursuivre la réduction des soldes des comptes de correspondants.

**39. Il est essentiel de résoudre les SENDs problématiques et de limiter les emprunts non concessionnels pour maintenir la dette publique sur une trajectoire viable.** Le Cameroun présente toujours à un risque élevé de surendettement et l'accélération des investissements financés sur ressources extérieures illustre le risque persistant que le volume important de SENDs fait peser sur la viabilité de la dette. Le plan d'action sur les SENDs problématiques doit être mis en œuvre, notamment en concluant un accord avec les partenaires au développement sur un plan de décaissement des projets restants conforme au cadre macro-budgétaire.

**40. Les services du FMI encouragent les autorités à renforcer le suivi de la dette et des passifs contingents des entreprises publiques et à engager un dialogue sur la libéralisation des prix administrés.** La situation d'un certain nombre de grandes entreprises publiques reste

délicate et les pertes de la SONARA, en particulier, se sont nettement aggravées en 2018. Des plans d'amélioration des performances, basés sur des audits des entreprises publiques déficitaires, devraient être approuvés en 2019. Les services du FMI encouragent également les autorités à appliquer les mesures de court terme convenues pour réduire les coûts de la SONARA, tout en commençant à se préparer à un ajustement progressif des prix à la pompe et d'autres prix administrés.

**41. Les services du FMI notent avec satisfaction l'achèvement de certaines réformes essentielles du secteur financier qui avaient pris du retard et encouragent les autorités à poursuivre leurs efforts.** La signature du contrat révisé avec la banque publique, l'adoption de la nouvelle méthodologie de fixation du prix de transfert d'actifs compromis à l'État, les progrès réalisés pour l'adoption d'un plan de résolution de deux banques privées en difficulté et les décisions prises pour réduire les coûts et revoir la stratégie de la banque des PME constituent des étapes importantes. Il conviendra toutefois d'assurer une mise en œuvre stricte et rapide de ces mesures. Les services du FMI encouragent également les autorités à poursuivre la mise en œuvre du plan d'action visant à réduire les prêts non performants et à prendre au plus vite des mesures concrètes pour l'établissement de tribunaux de commerce. En vue de la prochaine évaluation du régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, il convient de combler sans délai les insuffisances observées dans le dispositif camerounais.

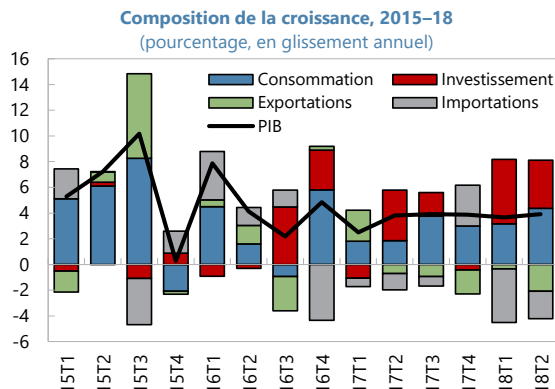
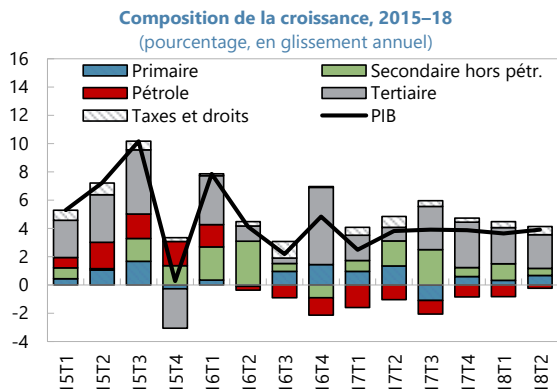
**42. Les réformes visant à améliorer la gouvernance et à renforcer la compétitivité et l'inclusion financière soutiendront une croissance durable, inclusive et tirée par le secteur privé, et réduiront les risques de corruption.** Le programme des autorités appuyé par la FEC suppose des réformes de grande envergure qui visent à renforcer la transparence et la gouvernance des administrations fiscale et douanière, ainsi que de l'exécution et la communication d'informations budgétaires. D'autres réformes visant à faciliter le commerce ainsi qu'à améliorer le climat des affaires et l'inclusion financière progressent. Les services du FMI engagent les autorités à enregistrer des avancées sur la norme ITIE notamment sur les problèmes relevés dans le rapport de validation de l'ITIE de 2018.

**43. Sur la base de la performance du Cameroun dans le cadre du programme, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des assurances de politiques régionales pour fin décembre, et des mesures correctives prises en réponse aux sous-performances observés à fin juin sur les avoirs extérieurs nets, les services du FMI appuient la demande des autorités de conclure la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.** Les services du FMI appuient également les demandes des autorités relatives à i) une dérogation pour non-observation du critère de réalisation quantitatif pour fin juin sur les créances nettes de la BEAC sur l'État, au motif que l'écart est minime ; ii) une modification du critère pour fin décembre sur les créances nettes de la BEAC sur l'État ; iii) une modification du critère de réalisation relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels, contractés ou garantis ; et iv) une modification des objectifs indicatifs pour fin mars. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC soit subordonné à la mise en œuvre de politiques économiques essentielles au niveau de l'Union, comme établi dans le document de référence régional de décembre 2018.

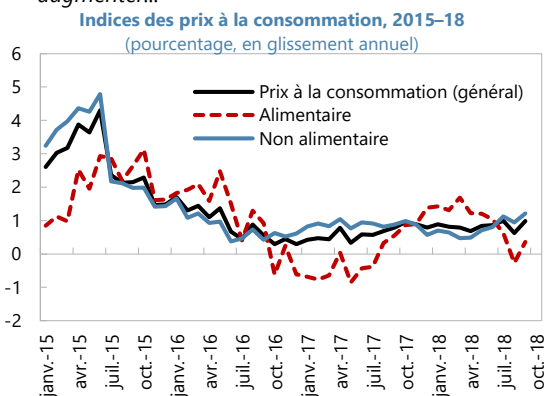
### Graphique 1. Cameroun : évolution du secteur réel, 2015–18

La croissance reprend lentement. La production pétrolière se contracte ...

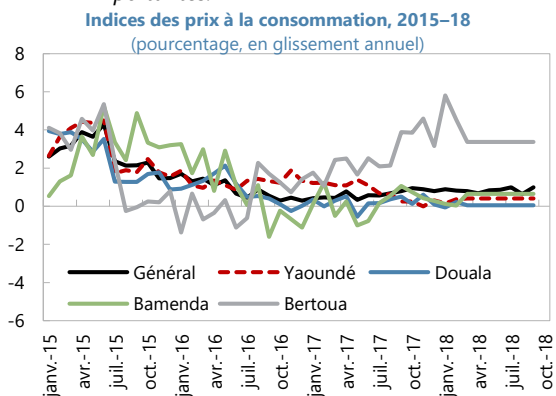
... mais la demande intérieure est forte.



L'inflation reste faible mais commence à augmenter...

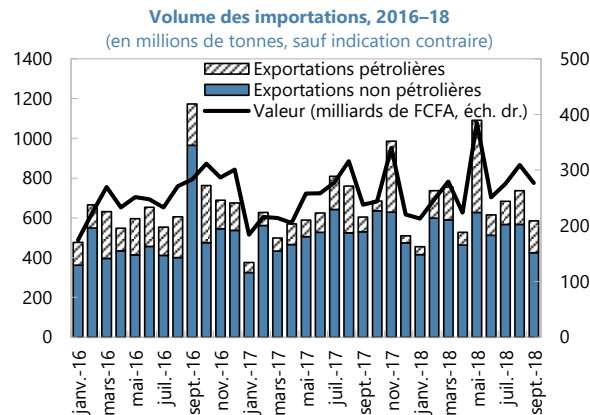
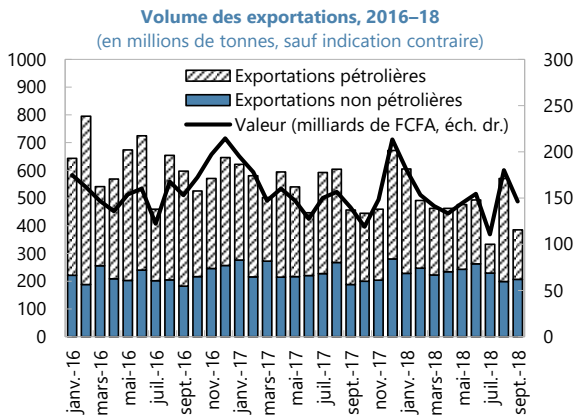


... et les disparités régionales demeurent importantes.



Les exportations de pétrole ont fortement diminué au premier semestre 2018 ...

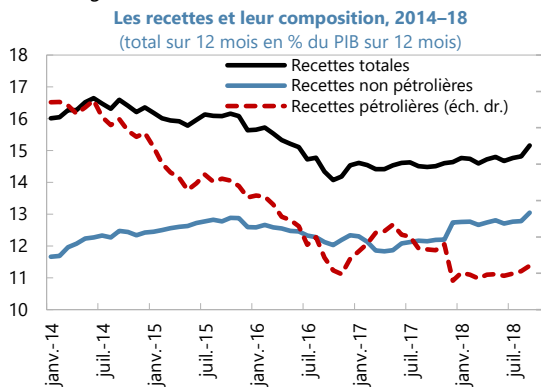
... tandis que les importations ont augmenté, en particulier pour les produits pétroliers.



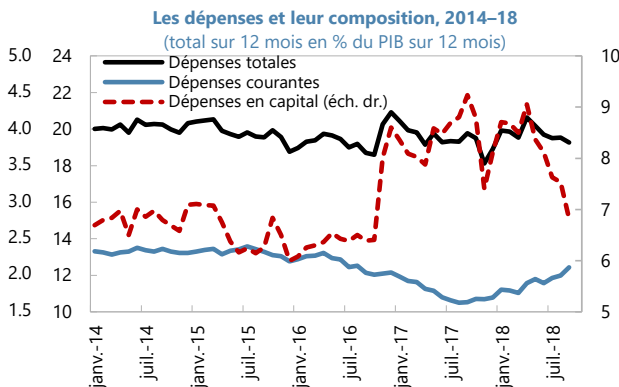
Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; et calculs des services du FMI.

### Graphique 2. Cameroun : évolution budgétaire, 2014-18

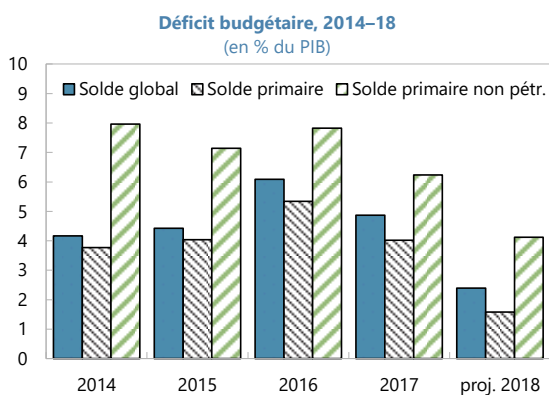
Les recettes non pétrolières continuent d'augmenter...



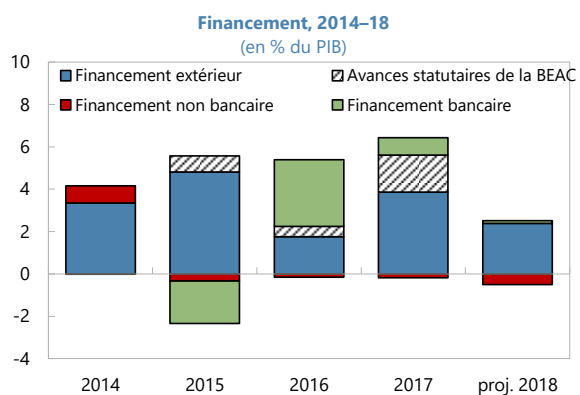
... mais les dépenses en capital connaissent une accélération.



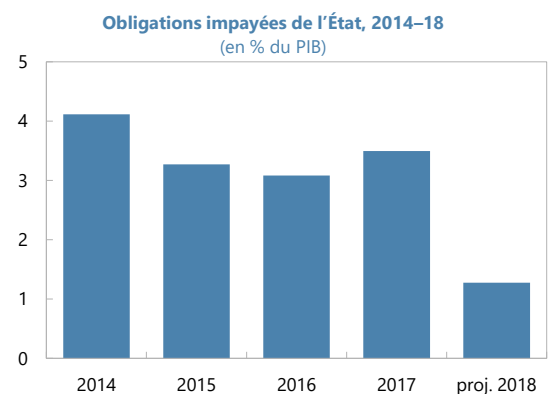
La consolidation budgétaire se poursuit...



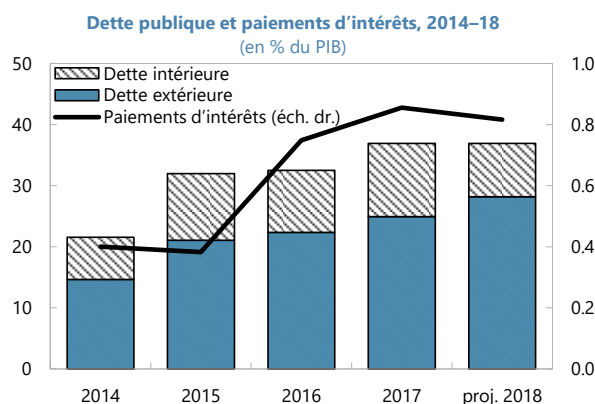
... avec un recours accru au financement extérieur.



Les obligations impayées de l'État diminuent...



... et la dette publique se stabilise, avec davantage de financements extérieurs concessionnels.

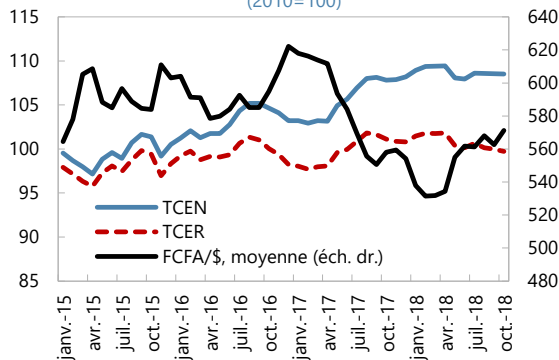


Sources : autorités camerounaises ; et calculs des services du FMI.

### Graphique 3. Cameroun : évolution du secteur extérieur, 2012–18

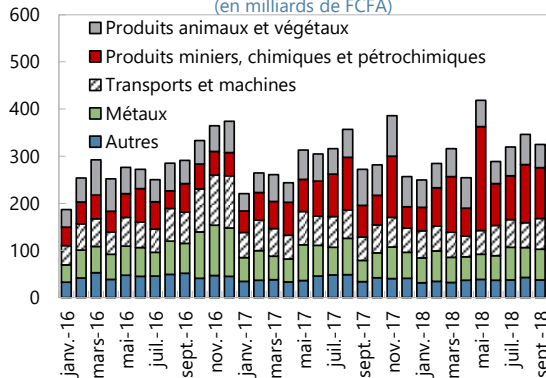
Les taux de change effectifs sont restés globalement inchangés depuis fin 2017.

Taux de change effectif, 2015–18  
(2010=100)



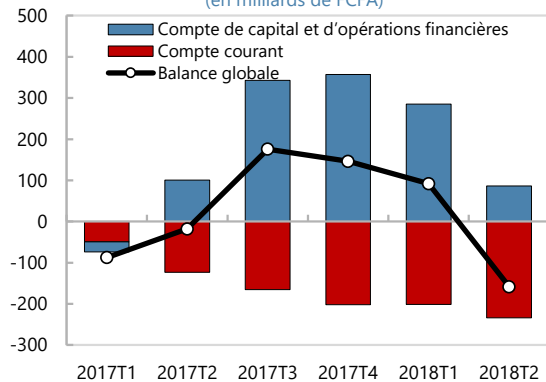
La hausse des importations est principalement due aux produits miniers et aux biens d'équipement...

Importations par secteur, 2016–18  
(en milliards de FCFA)



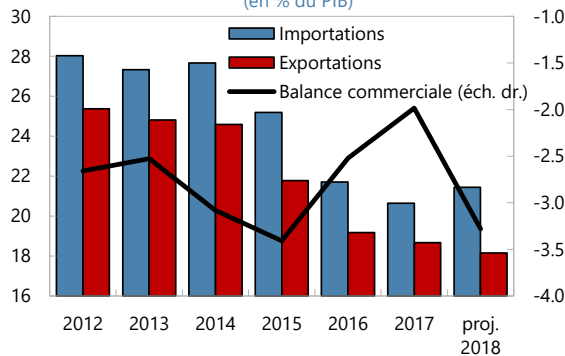
Le solde global de la balance des paiements se dégrade ...

Balance des paiements, 2017T1–18T2  
(en milliards de FCFA)



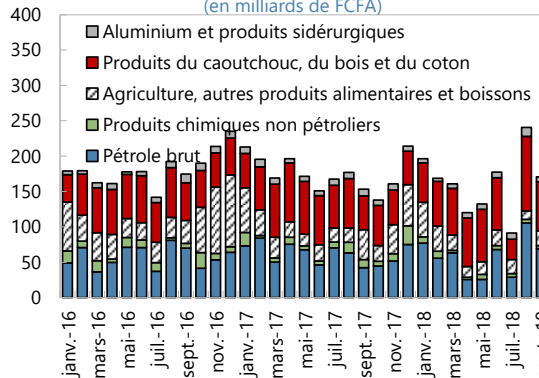
La balance commerciale devrait se dégrader en raison de la détérioration des exportations et de la hausse des importations.

Balance commerciale, 2012–18  
(en % du PIB)



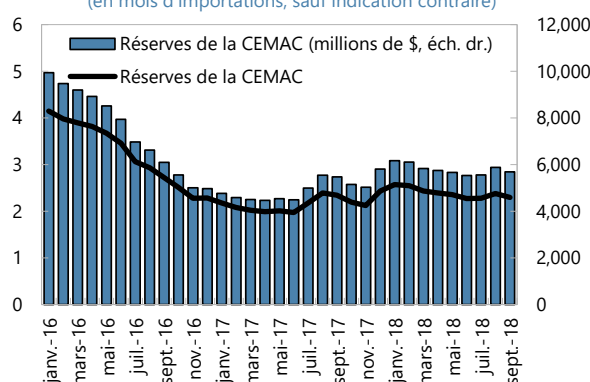
... la baisse des exportations étant principalement due aux produits agricoles.

Exportations par secteur, 2016–18  
(en milliards de FCFA)



... et les réserves de la BEAC ne se rétablissent pas au rythme attendu.

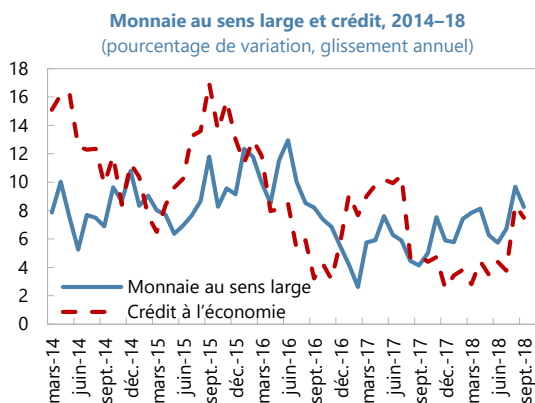
Réserves de la BEAC, 2016–18  
(en mois d'importations, sauf indication contraire)



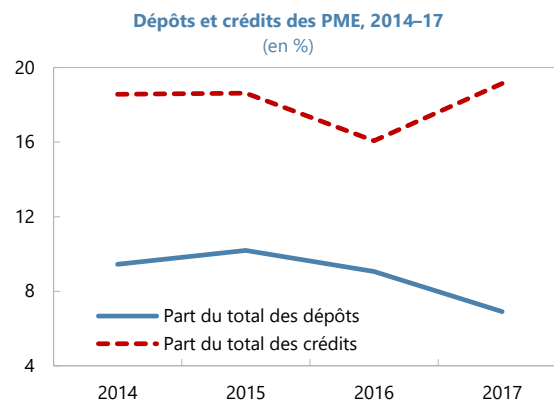
Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; et calculs des services du FMI.

### Graphique 4. Cameroun : évolution monétaire, 2014–18

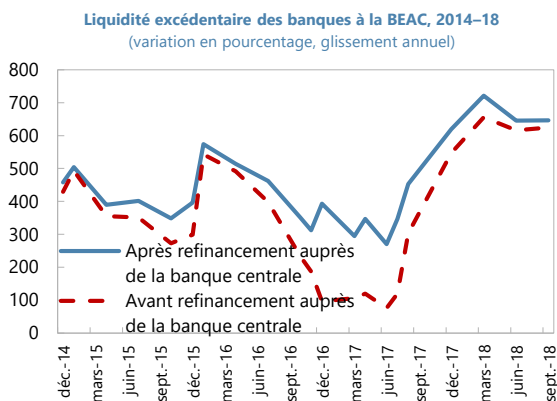
La croissance de la monnaie au sens large et du crédit présentent une tendance à la baisse...



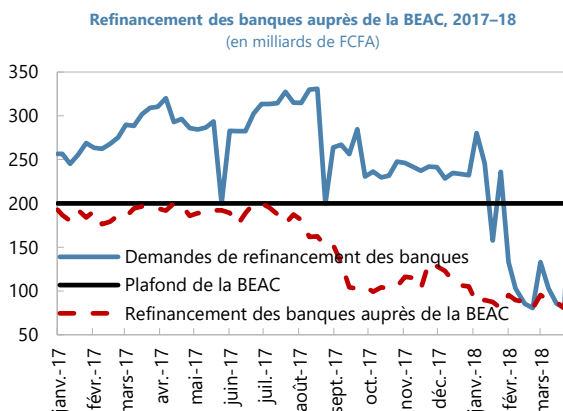
... et les dépôts des PME sont en baisse tandis que le crédit aux PME commence à se redresser.



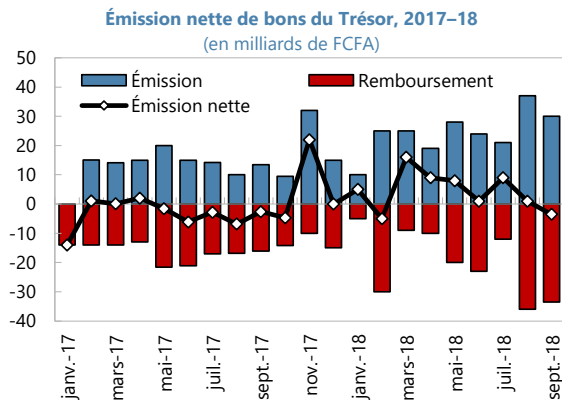
La liquidité des banques s'est améliorée à compter du deuxième semestre 2017...



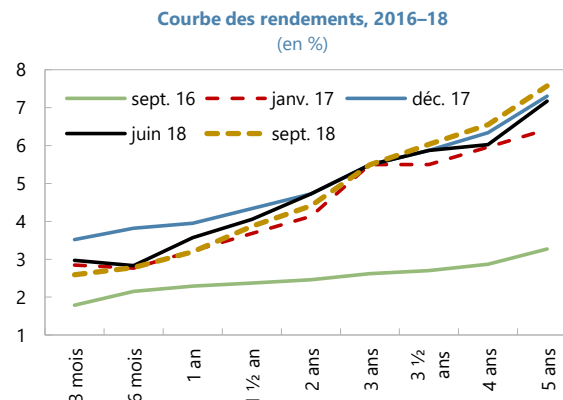
... et le refinancement des banques auprès de la BEAC a baissé, malgré un rebond au premier trimestre 2018.



Cela a contribué à améliorer le refinancement des bons du Trésor...



...et à baisser les coûts de l'emprunt.



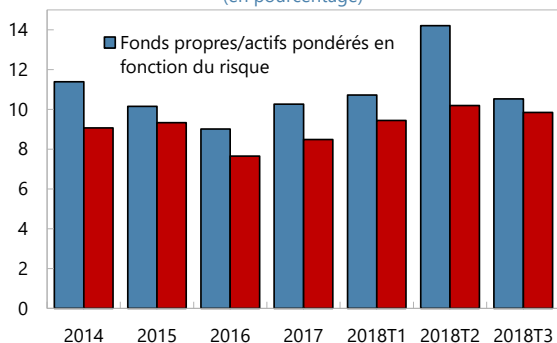
Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; et calculs des services du FMI.



### Graphique 5. Cameroun : évolution du secteur financier, 2012-18

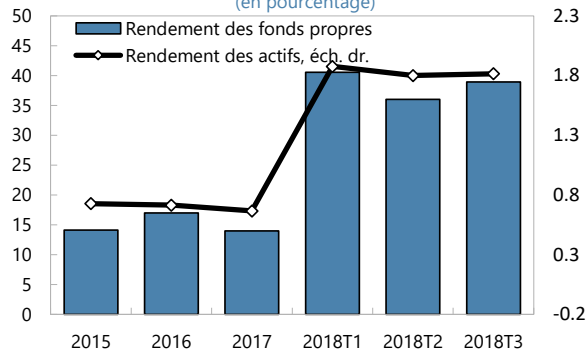
Les banques restent suffisamment capitalisées...

Adéquation des fonds propres, 2014-18T3  
(en pourcentage)



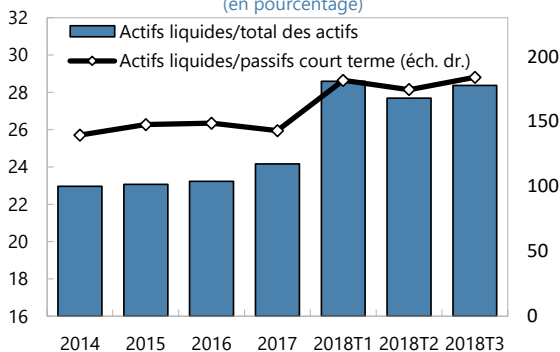
... et rentables.

Rentabilité, 2015-18T3  
(en pourcentage)



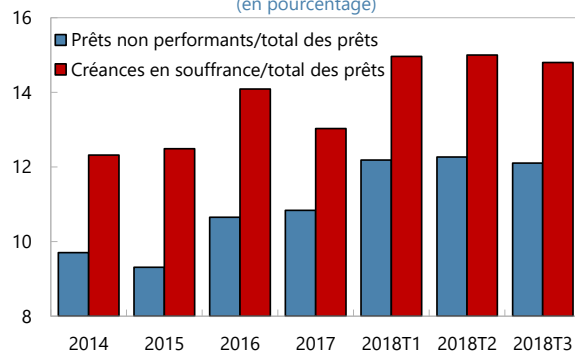
La liquidité a récemment connu une amélioration...

Liquidité, 2014-18T3  
(en pourcentage)



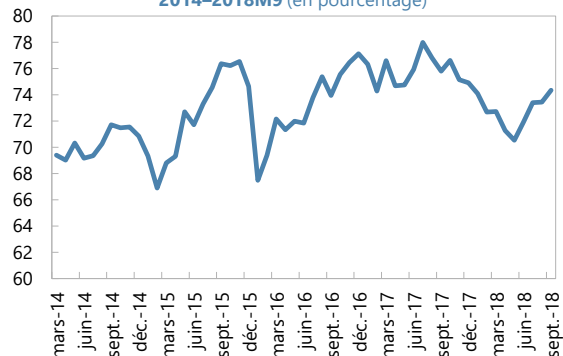
... mais la qualité des actifs reste faible et elle s'est détériorée en 2018.

Qualité des actifs, 2014-18T3  
(en pourcentage)



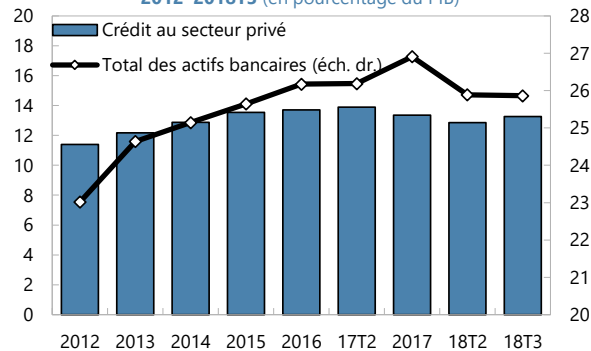
Le ratio crédit-dépôts est en baisse...

Ratio crédit au secteur privé/dépôts,  
2014-2018M9 (en pourcentage)



... et l'expansion des circuits financiers ralentit.

Crédit au secteur privé et total des actifs bancaires,  
2012-2018T3 (en pourcentage du PIB)



Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23

	2016	2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023
	Est.	RP 18/235	Est.	RP 18/235	Proj.	RP 18/235	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)											
<b>Compte national et prix</b>											
PIB à prix constants	4.6	3.2	3.5	4.0	3.8	4.5	4.4	4.7	4.9	5.2	5.4
PIB pétrolier à prix constants	-3.6	-17.2	-16.4	1.0	-9.3	-2.1	-6.6	-5.0	-5.8	-5.9	-6.2
PIB non pétrolier à prix constants	5.3	4.7	5.0	4.2	4.5	4.9	4.9	5.2	5.4	5.6	5.7
Déflateur du PIB	1.1	0.4	1.5	0.5	1.5	1.3	1.4	1.5	1.6	1.6	1.6
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	19,345	19,793	20,328	20,694	21,426	21,903	22,668	24,091	25,680	27,442	29,383
Pétrolier	623	663	718	723	715	661	672	628	566	526	492
Non-pétrolier	18,722	19,130	19,610	19,971	20,711	21,242	21,997	23,463	25,114	26,916	28,891
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	92.8	76.5	76.5	76.9	72.1	76.9	70.6	65.6	62.1	58.7	54.8
Prix à la consommation (moyenne)	0.9	0.6	0.6	1.1	0.9	1.3	1.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	0.3	0.8	0.8	1.1	1.1	1.3	1.2	2.0	2.0	2.0	2.0
<b>Commerce extérieur</b>											
Volume des exportations	-6.0	-0.3	-0.3	4.1	-4.0	3.8	6.2	5.3	4.2	4.2	4.6
Secteur pétrolier 1/	-3.1	-19.8	-19.8	1.0	-4.0	-2.1	-6.6	-5.0	-5.8	-5.9	-6.2
Secteur non pétrolier	-6.9	5.3	5.3	4.8	-4.0	5.1	9.0	7.3	5.8	5.7	6.0
Volume des importations	-5.9	-4.8	-4.8	2.2	12.4	4.4	1.5	3.0	3.0	3.0	3.0
Taux de change effectif nominal (dépréciation : -)	3.6	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel (dépréciation : -)	2.0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Termes de l'échange	2.4	-2.6	-2.6	-10.2	3.4	-4.2	-4.8	-4.1	-4.4	-3.7	-3.1
Indice des prix des exportations	-6.0	-1.5	-1.5	-6.3	7.0	-4.7	-3.2	-5.2	-5.3	-4.6	-3.7
Indice des prix des exportations hors pétrole	10.1	-9.5	-9.5	-11.4	-2.3	-2.4	-2.5	-3.8	-3.6	-3.2	-2.4
Indice des prix des importations	-8.2	1.1	1.1	4.4	3.5	-0.5	1.6	-1.1	-0.9	-0.9	-0.6
<b>Monnaie et crédit</b>											
Monnaie au sens large (M2)	5.5	5.9	5.9	5.5	6.4	5.8	6.0	6.1	6.7	7.1	8.1
Avoirs extérieurs nets 2/	-14.0	6.1	6.1	0.9	-0.5	0.4	0.5	-0.6	1.3	2.4	1.6
Avoirs intérieurs nets 2/	19.5	-0.2	-0.2	4.6	6.9	5.4	5.6	6.7	5.4	4.7	6.4
Crédit intérieur au secteur privé	7.2	2.3	2.3	4.6	5.6	5.8	6.5	7.1	7.6	8.4	9.5
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Épargne nationale brute	25.2	23.4	25.5	23.8	26.4	24.3	27.1	28.0	28.9	29.8	30.5
Investissement intérieur brut	28.4	26.2	28.1	26.8	30.1	27.2	30.1	31.0	31.8	32.7	33.5
Investissement public	8.3	8.8	8.6	6.2	6.0	6.1	5.9	5.8	5.8	6.0	6.1
Investissement privé	20.1	17.3	19.5	20.6	24.0	21.2	24.3	25.2	26.0	26.7	27.4
<b>Opérations de l'administration centrale</b>											
Recettes totales (dons compris)	14.8	15.4	15.0	15.8	15.5	15.8	15.5	15.5	15.5	15.6	15.6
Recettes pétrolières	2.2	1.9	1.9	2.1	2.2	1.9	2.0	1.7	1.5	1.4	1.2
Recettes non pétrolières	12.3	13.1	12.7	13.4	12.9	13.7	13.2	13.5	13.7	13.9	14.2
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	12.7	13.5	13.2	13.8	13.4	14.1	13.5	13.9	14.0	14.2	14.4
Dépenses totales	20.9	20.4	19.8	18.4	17.9	17.8	17.4	17.1	17.0	17.2	17.1
Solde budgétaire global (base ordres de paiement)											
Dons non compris	-6.4	-5.3	-5.2	-2.9	-2.7	-2.2	-2.3	-1.9	-1.8	-1.9	-1.7
Dons compris	-6.1	-5.0	-4.9	-2.6	-2.4	-2.0	-2.0	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5
Solde budgétaire global (base caisse)											
Dons non compris	-5.3	-4.9	-4.8	-4.3	-4.1	-3.1	-2.8	-2.2	-1.8	-1.9	-1.7
Dons compris	-5.1	-4.6	-4.5	-4.0	-3.8	-2.9	-2.4	-1.9	-1.5	-1.5	-1.5
Solde primaire hors pétrole (base odp, % du PIB non pétr.)	-7.8	-6.3	-6.1	-4.0	-3.9	-3.1	-3.2	-2.3	-2.1	-2.1	-2.0
<b>Secteur extérieur</b>											
Solde des transactions courantes											
Dons officiels non compris	-3.6	-3.1	-3.0	-3.4	-4.1	-3.3	-3.6	-3.5	-3.3	-3.4	-3.4
Dons officiels compris	-3.2	-2.7	-2.7	-3.0	-3.6	-2.9	-3.1	-3.0	-2.8	-2.9	-3.0
<b>Dettes publiques</b>											
Encours de la dette publique 3/	32.5	38.2	36.9	38.7	36.9	38.6	36.7	35.9	35.0	34.1	33.2
Dont : dette extérieure	22.4	25.6	24.9	26.3	28.2	27.3	28.8	28.1	27.3	26.7	26.0

Sources : autorités camerounaises; et estimations et projections des services du FMI utilisant le PIB nominal actualisé.

1/ Les volumes de pétrole brut sont augmentés, à compter de 2018, d'exportations de gaz naturel de 60 millions de pieds cubes par an.

2/ Pourcentage de monnaie au sens large au début de la période.

3/ Comprend les écarts de financement cumulés.

**Tableau 2a. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2016–23**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016		2017		2018			2019		2020	2021	2022	2023
	Est.	RP 18/235	Est.	budg. rév.	RP 18/235	Proj.	RP 18/235	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
<b>Recettes totales et dons</b>	<b>2,866</b>	<b>3,040</b>	<b>3,040</b>	<b>3,272</b>	<b>3,272</b>	<b>3,317</b>	<b>3,470</b>	<b>3,511</b>	<b>3,748</b>	<b>3,977</b>	<b>4,292</b>	<b>4,580</b>	
Recettes totales	2,812	2,975	2,975	3,207	3,207	3,252	3,419	3,431	3,666	3,893	4,204	4,526	
Recettes du secteur pétrolier	425	386	386	444	444	479	426	450	405	381	382	360	
Recettes du secteur non pétrolier 1/	2,387	2,589	2,589	2,763	2,763	2,773	2,993	2,981	3,261	3,511	3,823	4,165	
Impôts directs	636	575	575			610	649	657	695	738	790	847	
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	106	122	122			160	150	162	170	180	193	210	
Autres taxes sur les biens et services	868	1,346	1,346	1,405	1,419		1,569	1,534	1,723	1,898	2,111	2,320	
Taxes sur le commerce international	348	399	399			442	443	447	476	482	497	537	
Recettes non fiscales	135	148	148	168	168	189	183	181	196	213	232	253	
Dons totaux	54	65	65	65	65	65	51	79	82	84	87	54	
Projets	36	32	32			36	28	29	31	33	35	38	
Autre (allègement de la dette)	18	13	13			29	23	50	51	52	52	16	
<b>Dépenses totales</b>	<b>4,045</b>	<b>4,031</b>	<b>4,031</b>	<b>3,809</b>	<b>3,808</b>	<b>3,831</b>	<b>3,909</b>	<b>3,955</b>	<b>4,117</b>	<b>4,364</b>	<b>4,713</b>	<b>5,033</b>	
Dépenses courantes	2,407	2,279	2,279	2,517	2,517	2,519	2,581	2,646	2,731	2,880	3,067	3,244	
Traitements et salaires	948	1,006	1,006	1,024	1,024	1,004	1,069	1,038	1,091	1,147	1,207	1,270	
Biens et services	829	743	743	842	841	821	811	887	857	909	960	1,030	
Subventions et transferts	485	356	356	477	476	519	505	524	557	595	654	712	
Intérêts	145	174	174	175	175	175	196	198	226	228	247	233	
Extérieurs	131	136	136	126	126	126	149	151	169	184	201	198	
Intérieurs	14	38	38	49	49	49	47	47	57	44	45	35	
Dépenses en capital	1,608	1,751	1,751	1,292	1,292	1,293	1,328	1,327	1,386	1,484	1,645	1,790	
Financées sur ressources intérieures	1,070	961	961	659	658	509	676	671	681	725	825	882	
Financées sur ressources extérieures	489	773	773	596	596	746	613	617	662	714	772	855	
Réhabilitation et participation	49	16	16	37	37	37	39	40	43	46	49	52	
Prêts nets	30	0	0	0	0	19	0	-19	0	0	0	0	
Ajustement aux dépenses de l'exercice													
<b>Solde global (base ordres de paiement)</b>													
Dons non compris	-1,233	-1,055	-1,055	-602	-601	-579	-491	-523	-451	-471	-508	-508	
Dons compris	-1,178	-991	-991	-537	-537	-514	-439	-444	-369	-387	-421	-454	
<b>Solde budgétaire de référence de la CEMAC</b>	<b>-1,025</b>	<b>-891</b>	<b>-880</b>	<b>-583</b>	<b>-585</b>	<b>-496</b>	<b>-512</b>	<b>-381</b>	<b>-364</b>	<b>-426</b>	<b>-457</b>		
<b>Ajustement à la base caisse 2/</b>	<b>201</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>-209</b>	<b>-294</b>	<b>-300</b>	<b>-197</b>	<b>-103</b>	<b>-85</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Ordres de paiement non exécutés (- = réduction) 2/	203	-106	-106		-96	-96	0	0	0	0	0	0	
Restes à payer et arriérés (- = réduction)	-2	182	182	-209	-198	-204	-197	-103	-85	0	0	0	
dont arriérés (- = réduction)	-2	-146	-145		-94	-94	-94	-103	-85	0	0	0	
dont restes à payer (- = réduction)		328	327		-104	-110	-104	0	0	0	0	0	
<b>Solde global (base caisse)</b>													
Dons non compris	-1,032	-980	-980	-810	-896	-880	-688	-627	-655	-471	-508	-508	
Dons compris	-977	-915	-915	-746	-831	-814	-636	-548	-453	-387	-421	-454	
<b>Financement</b>	<b>978</b>	<b>915</b>	<b>915</b>	<b>412</b>	<b>497</b>	<b>431</b>	<b>303</b>	<b>163</b>	<b>411</b>	<b>387</b>	<b>421</b>	<b>454</b>	
Financement extérieur net	340	785	785	324	343	511	289	249	325	364	430	422	
Amortissement	-113	-135	-135	-247	-217	-242	-295	-338	-306	-317	-307	-395	
Tirages	453	920	920	571	560	753	585	588	631	681	737	817	
Financement intérieur net	578	129	129	88	155	-80	14	-86	86	23	-9	32	
Secteur bancaire	610	166	166	136	132	28	88	99	123	108	52	39	
dont avances statutaires de la BEAC	93	346	346		0	0	0	0	0	0	-58	-58	
Amortissement de la dette intérieure	-237	-36	-36	-308	-102	-45	-62	-87	-29	-27	-26	-26	
Autres financements intérieurs	205	-1	-1	260	125	-64	-13	-98	-8	-58	-35	19	
Erreurs et omissions	59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Écart de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>334</b>	<b>334</b>	<b>383</b>	<b>333</b>	<b>384</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Dont : FMI	0	0	0	86	81	85	80	86	42	0	0	0	
Dont : appui budgétaire (hors FMI)	0	0	0	249	253	298	253	298	0	0	0	0	
BAD	0	0	0		118	216	112	98	0	0	0	0	
Banque mondiale	0	0	0		53	0	52	111	0	0	0	0	
France	0	0	0		66	66	66	66	0	0	0	0	
UE	0	0	0		16	16	23	23	0	0	0	0	
Autres	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Pour mémoire :</b>													
Plancher des dépenses sociales		636	636		668	668	711	711					
Solde primaire (base ordres de paiement, dons compris)	-1,034	-817	-817	-362	-362	-339	-243	-246	-143	-159	-174	-221	
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-833	-741	-741	-571	-656	-639	-440	-350	-228	-159	-174	-221	
Solde primaire non pétrolier (base odp, dons compris)	-1,459	-1,203	-1,203	-806	-806	-818	-668	-696	-548	-540	-556	-581	
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-1,258	-1,127	-1,127	-1,015	-1,100	-1,118	-866	-800	-633	-540	-556	-581	
Obligations impayées de l'État	596	710	711		512	274	315	170	86	86	86	86	
Restes à payer	101	429	429		324	86	221	86	86	86	86	86	
Arriérés 3/	495	282	282		188	188	94	84	0	0	0	0	

Sources : autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI avec le PIB nominal actualisé.

1/ Les chiffres historiques et ceux du budget ne tiennent pas compte des impôts directs, des droits de douane et de la TVA dus par la SONARA qui faisaient l'objet d'annulations croisées avec des subventions énergétiques dues à la SONARA (en d'autres termes, les recettes sont nettes). À compter de 2016, les projections de ces impôts sont faites sur une base brute.

2/ Inclut l'ajustement pour ordres de paiements émis en 2016 pour des investissements à exécuter en 2017 et 2018.

3/ L'audit réalisé fin 2017 sur l'encours des arriérés intérieurs engagés avant 2016 s'est traduit par l'annulation de 68 milliards de FCFA d'arriérés. En 2018, d'autres arriérés liés à des subventions non financées, des transferts et des fonds de contreparties de projets ont été annulés pour un total d'environ 233 milliards de FCFA.

**Tableau 2b. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2016–23**  
(en pourcentage du PIB)

	2016		2017		2018			2019		2020	2021	2022	2023
	Est.	RP 18/235	Est.	RP 18/235	budg. rév.	RP 18/235	Proj.	RP 18/235	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Recettes totales et dons</b>	<b>14.8</b>	<b>15.4</b>	<b>15.0</b>	<b>15.8</b>	<b>15.8</b>	<b>15.5</b>	<b>15.8</b>	<b>15.5</b>	<b>15.6</b>	<b>15.5</b>	<b>15.6</b>	<b>15.6</b>	<b>15.6</b>
Recettes totales	14.5	15.0	14.6	15.5	15.5	15.2	15.6	15.1	15.2	15.2	15.3	15.4	
Recettes du secteur pétrolier	2.2	1.9	1.9	2.1	2.1	2.2	1.9	2.0	1.7	1.5	1.4	1.2	
Recettes du secteur non pétrolier 1/	12.3	13.1	12.7	13.4	13.4	12.9	13.7	13.2	13.5	13.7	13.9	14.2	
Impôts directs	3.3	2.9	2.8		2.9	2.8	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	0.5	0.6	0.6		0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	
Autres taxes sur les biens et services	4.5	6.8	6.6		6.8	6.6	7.2	6.8	7.2	7.4	7.7	7.9	
Taxes sur le commerce international	1.8	2.0	2.0		2.1	1.8	2.0	2.0	2.0	1.9	1.8	1.8	
Recettes non fiscales	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	
Dons totaux	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	
Projets	0.2	0.2	0.2		0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Autre (allègement de la dette)	0.1	0.1	0.1		0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	
<b>Dépenses totales</b>	<b>20.9</b>	<b>20.4</b>	<b>19.8</b>	<b>18.4</b>	<b>18.4</b>	<b>17.9</b>	<b>17.8</b>	<b>17.4</b>	<b>17.1</b>	<b>17.0</b>	<b>17.2</b>	<b>17.1</b>	
Dépenses courantes	12.4	11.5	11.2	12.2	12.2	11.8	11.8	11.7	11.3	11.2	11.2	11.0	
Traitements et salaires	4.9	5.1	4.9	4.9	4.9	4.7	4.9	4.6	4.5	4.5	4.4	4.3	
Biens et services	4.3	3.8	3.7	4.1	4.1	3.8	3.7	3.9	3.6	3.5	3.5	3.5	
Subventions et transferts	2.5	1.8	1.8	2.3	2.3	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.4	2.4	
Intérêts	0.7	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	
Extérieurs	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	
Intérieurs	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	
Dépenses en capital	8.3	8.8	8.6	6.2	6.2	6.0	6.1	5.9	5.8	5.8	6.0	6.1	
Financées sur ressources intérieures	5.5	4.9	4.7	3.2	3.2	2.4	3.1	3.0	2.8	2.8	3.0	3.0	
Financées sur ressources extérieures	2.5	3.9	3.8	2.9	2.9	3.5	2.8	2.7	2.7	2.8	2.8	2.9	
Réhabilitation et participation	0.3	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	
Prêts nets	0.2	0.0	0.0		0.0	0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
Ajustement aux dépenses de l'exercice													
<b>Solde global (base ordres de paiement)</b>													
Dons non compris	-6.4	-5.3	-5.2	-2.9	-2.9	-2.7	-2.2	-2.3	-1.9	-1.8	-1.9	-1.7	
Dons compris	-6.1	-5.0	-4.9	-2.6	-2.6	-2.4	-2.0	-2.0	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	
<b>Solde budgétaire de référence de la CEMAC</b>	<b>-5.4</b>	<b>-4.5</b>	<b>-4.3</b>	<b>-2.8</b>	<b>-2.8</b>	<b>-2.7</b>	<b>-2.3</b>	<b>-2.3</b>	<b>-1.6</b>	<b>-1.4</b>	<b>-1.6</b>	<b>-1.6</b>	
<b>Ajustement à la base caisse 2/</b>	<b>1.0</b>	<b>0.4</b>	<b>0.4</b>	<b>-1.0</b>	<b>-1.4</b>	<b>-1.4</b>	<b>-0.9</b>	<b>-0.5</b>	<b>-0.4</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	
Ordres de paiement non exécutés (- = réduction) 2/	1.0	-0.5	-0.5		-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Restes à payer et arriérés (- = réduction)		0.9	0.9	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-0.5	-0.4	0.0	0.0	0.0	
dont arriérés (- = réduction)		-0.7	-0.7		-0.5	-0.4	-0.4	-0.5	-0.4	0.0	0.0	0.0	
dont restes à payer (- = réduction)		1.7	1.6		-0.5	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
<b>Solde global (base caisse)</b>													
Dons non compris	-5.3	-5.0	-4.8	-3.9	-4.3	-4.1	-3.1	-2.8	-2.7	-1.8	-1.9	-1.7	
Dons compris	-5.1	-4.6	-4.5	-3.6	-4.0	-3.8	-2.9	-2.4	-1.9	-1.5	-1.5	-1.5	
<b>Financement</b>	<b>5.1</b>	<b>4.6</b>	<b>4.5</b>	<b>2.0</b>	<b>2.4</b>	<b>2.0</b>	<b>1.4</b>	<b>0.7</b>	<b>1.7</b>	<b>1.5</b>	<b>1.5</b>	<b>1.5</b>	
Financement extérieur net	1.8	4.0	3.9	1.6	1.7	2.4	1.3	1.1	1.3	1.4	1.6	1.4	
Amortissement	-0.6	-0.7	-0.7	-1.2	-1.1	-1.1	-1.3	-1.5	-1.3	-1.2	-1.1	-1.3	
Tirages	2.3	4.6	4.5	2.8	2.7	3.5	2.7	2.6	2.6	2.7	2.7	2.8	
Financement intérieur net	3.0	0.7	0.6	0.4	0.7	-0.4	0.1	-0.4	0.4	0.1	0.0	0.1	
Secteur bancaire	3.2	0.8	0.8	0.7	0.6	0.1	0.4	0.4	0.5	0.4	0.2	0.1	
dont avances statutaires de la BEAC	0.5	1.7	1.7		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.2	
Amortissement de la dette intérieure	-1.2	-0.2	-0.2	-1.5	-0.5	-0.2	-0.3	-0.4	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	
Autres financements intérieurs	1.1	0.0	0.0	1.3	0.6	-0.3	-0.1	-0.4	0.0	-0.2	-0.1	0.1	
Erreurs et omissions													
<b>Écart de financement</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>1.6</b>	<b>1.6</b>	<b>1.8</b>	<b>1.5</b>	<b>1.7</b>	<b>0.2</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	
Dont : FMI	0.0	0.0	0.0	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.2	0.0	0.0	0.0	
Dont : appui budgétaire (hors FMI)	0.0	0.0	0.0	1.2	1.2	1.4	1.2	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	
BAD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	1.0	0.5	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	
Banque mondiale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.2	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	
France	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	
UE	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
<b>Pour mémoire :</b>													
Plancher des dépenses sociales	...	3.2	3.1		3.2	3.1	3.2	3.1					
Solde primaire (base ordres de paiement, dons compris)	-5.3	-4.1	-4.0	-1.7	-1.7	-1.6	-1.1	-1.1	-0.6	-0.6	-0.6	-0.8	
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-4.3	-3.7	-3.6	-2.8	-3.2	-3.0	-2.0	-1.5	-0.9	-0.6	-0.6	-0.8	
Solde primaire non pétrolier (base odp, dons compris)	-7.5	-6.1	-5.9	-3.9	-3.9	-3.8	-3.1	-3.1	-2.3	-2.1	-2.0	-2.0	
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-6.5	-5.7	-5.5	-4.9	-5.3	-5.2	-4.0	-3.5	-2.6	-2.1	-2.0	-2.0	
Obligations impayées de l'État	3.1	3.6	3.5		2.5	1.3	1.4	0.8	0.4	0.3	0.3	0.3	
Restes à payer	0.5	2.2	2.1		1.6	0.4	1.0	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	
Arriérés 3/	2.6	1.4	1.4		0.9	0.9	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	

Sources : autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI avec le PIB nominal actualisé.

1/ Les chiffres historiques et ceux du budget ne tiennent pas compte des impôts directs, des droits de douane et de la TVA dus par la SONARA qui faisaient l'objet d'annulations croisées avec des subventions énergétiques dues à la SONARA (en d'autres termes, les recettes sont nettes). À compter de 2016, les projections de ces impôts sont faites sur une base brute.

2/ Inclut l'ajustement pour ordres de paiements émis en 2016 pour des investissements à exécuter en 2017 et 2018.

3/ L'audit réalisé fin 2017 sur l'encours des arriérés intérieurs engagés avant 2016 s'est traduit par l'annulation de 68 milliards de FCFA d'arriérés. En 2018, d'autres arriérés liés à des subventions non financées, des transferts et des fonds de contreparties de projets ont été annulés pour un total d'environ 233 milliards de FCFA.

Tableau 3. Cameroun : balance des paiements, 2016–23

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023
		Est.	RP 18/235	Proj.	RP 18/235	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(en milliards de FCFA)									
<b>Solde des transactions courantes</b>	<b>-613</b>	<b>-541</b>	<b>-615</b>	<b>-780</b>	<b>-637</b>	<b>-695</b>	<b>-719</b>	<b>-732</b>	<b>-796</b>	<b>-889</b>
Balance commerciale	-137	-117	-219	-409	-300	-392	-454	-558	-643	-705
Exportations de biens	2,725	2,675	2,610	2,747	2,583	2,823	2,820	2,783	2,767	2,786
Pétrole et produits pétroliers	767	809	877	996	806	961	899	824	761	710
Secteur non pétrolier	1,958	1,866	1,733	1,751	1,777	1,862	1,921	1,959	2,006	2,076
Importations de biens	-2,862	-2,792	-2,829	-3,156	-2,883	-3,215	-3,274	-3,341	-3,409	-3,491
Services (net)	-351	-286	-350	-294	-324	-278	-312	-272	-281	-245
Exportations de services	986	1,120	1,117	1,142	1,135	1,186	1,226	1,288	1,338	1,404
Importations de services	-1,336	-1,405	-1,467	-1,436	-1,459	-1,464	-1,539	-1,560	-1,619	-1,648
Revenu (net)	-331	-385	-316	-338	-289	-319	-265	-231	-221	-268
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur dette publique	-105	-136	-114	-119	-131	-140	-131	-127	-136	-191
Transferts (net)	205	246	269	260	278	294	312	329	349	328
Entrées	377	408	456	447	469	485	504	523	546	534
Sorties	-171	-161	-187	-187	-191	-191	-192	-193	-197	-205
<b>Solde compte de capital et compte financier</b>	<b>-181</b>	<b>775</b>	<b>364</b>	<b>479</b>	<b>403</b>	<b>419</b>	<b>689</b>	<b>807</b>	<b>936</b>	<b>992</b>
Compte de capital	36	66	36	36	28	29	31	33	35	38
Transferts de capital	36	66	36	36	28	29	31	33	35	38
<i>dont</i> : transferts privés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	<b>-218</b>	<b>709</b>	<b>328</b>	<b>443</b>	<b>375</b>	<b>391</b>	<b>658</b>	<b>774</b>	<b>900</b>	<b>954</b>
Capital officiel	345	785	343	511	289	249	325	364	430	422
Emprunt à long terme	458	920	560	753	585	588	631	681	737	817
<i>dont</i> : allocations de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Principal non exigible rééchelonné	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	-113	-135	-217	-242	-295	-338	-306	-317	-307	-395
Principal non encore exigible (allègement)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital non officiel (net)	232	473	475	437	485	481	503	520	541	562
<i>dont</i> : investissement direct étranger	220	459	803	423	760	467	489	505	525	546
Secteur pétrolier (net)	82	91	87	87	86	86	85	84	84	83
Secteur non pétrolier	150	382	388	350	400	396	419	436	457	479
Capital privé à court terme, net	-795	-549	-490	-505	-400	-340	-170	-110	-70	-30
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>97</b>	<b>-20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde global</b>	<b>-697</b>	<b>214</b>	<b>-252</b>	<b>-301</b>	<b>-234</b>	<b>-276</b>	<b>-30</b>	<b>74</b>	<b>139</b>	<b>103</b>
<b>Financement</b>	<b>697</b>	<b>-214</b>	<b>252</b>	<b>301</b>	<b>234</b>	<b>276</b>	<b>30</b>	<b>-74</b>	<b>-139</b>	<b>-103</b>
Banque des États de l'Afrique centrale 1/	697	-363	-68	-67	-86	-94	-12	-74	-139	-67
Utilisation du crédit FMI (net)	-18	150	-15	-15	-14	-15	0	0	0	-35
Écart de financement	0	0	334	383	320	384	42	0	0	0
<i>dont</i> :										
Financement FMI éventuel		0	81	85	80	86	42	0	0	0
Écart de financement restant		0	253	298	239	298	0	0	0	0
BAD		0	118	216	112	98	0	0	0	0
Banque mondiale		0	53	0	52	111	0	0	0	0
France		0	66	66	66	66	0	0	0	0
UE		0	16	16	23	23	0	0	0	0
	(en pourcentage du PIB)									
<b>Balance commerciale</b>	<b>-0.7</b>	<b>-0.6</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.9</b>	<b>-1.4</b>	<b>-1.7</b>	<b>-1.9</b>	<b>-2.2</b>	<b>-2.3</b>	<b>-2.4</b>
Exportations de pétrole	4.0	4.0	4.2	4.6	3.7	4.2	3.7	3.2	2.8	2.4
Exportations hors pétrole	10.1	9.2	8.4	8.2	8.1	8.2	8.0	7.6	7.3	7.1
Importations	14.8	13.7	13.7	14.7	13.2	14.2	13.6	13.0	12.4	11.9
<b>Solde du compte courant</b>	<b>-3.2</b>	<b>-2.7</b>	<b>-3.0</b>	<b>-3.6</b>	<b>-2.9</b>	<b>-3.1</b>	<b>-3.0</b>	<b>-2.9</b>	<b>-2.9</b>	<b>-3.0</b>
Dons compris	-3.2	-2.7	-3.0	-3.6	-2.9	-3.1	-3.0	-2.9	-2.9	-3.0
Dons non compris	-3.6	-3.0	-3.4	-4.1	-3.3	-3.6	-3.5	-3.3	-3.4	-3.4
<b>Solde global</b>	<b>-3.6</b>	<b>1.1</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.4</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.2</b>	<b>-0.1</b>	<b>0.3</b>	<b>0.5</b>	<b>0.3</b>
<b>Investissement direct étranger</b>	<b>1.1</b>	<b>2.3</b>	<b>3.9</b>	<b>2.0</b>	<b>3.5</b>	<b>2.1</b>	<b>2.0</b>	<b>2.0</b>	<b>1.9</b>	<b>1.9</b>
	(en pourcentage de variation, sauf indication contraire)									
Volume des exportations	-6.0	-0.3	4.1	-4.0	3.8	6.2	5.3	4.2	4.2	4.6
Pétrole brut	-3.1	-19.8	1.0	-4.0	-2.1	-6.6	-5.0	-5.8	-5.9	-6.2
Secteur non pétrolier	-6.9	5.3	4.8	-4.0	5.1	9.0	7.3	5.8	5.7	6.0
Volume des importations	-5.9	-4.8	2.2	12.4	4.4	1.5	3.0	3.0	3.0	3.0
Termes de l'échange	2.4	-2.6	-10.2	3.4	-4.2	-4.8	-4.1	-4.4	-3.7	-3.1
Indice des prix à l'exportation non pétroliers	10.1	-9.5	-11.4	-2.3	-2.4	-2.5	-3.8	-3.6	-3.2	-2.4
Indice des prix à l'exportation	-6.0	-1.5	-6.3	7.0	-4.7	-3.2	-5.2	-5.3	-4.6	-3.7
Indice des prix à l'importation	-8.2	1.1	3.6	3.6	-0.6	-0.6	-0.2	0.8	0.2	0.1

Sources : autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors financement éventuel du FMI

**Tableau 4. Cameroun : situation monétaire, 2016-23**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016		2017		2018				2019				2020	2021	2022	2023	
			T1	RP 18/235	T2	T3	RP 18/235	Proj.	Proj. T1	Proj. T2	Proj. T3	R. 18/235	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>1,706</b>	<b>1,970</b>	<b>2,035</b>	<b>1,988</b>	<b>1,872</b>	<b>1,821</b>	<b>2,011</b>	<b>1,947</b>	<b>1,871</b>	<b>1,806</b>	<b>1,877</b>	<b>2,031</b>	<b>1,970</b>	<b>1,939</b>	<b>2,014</b>	<b>2,153</b>	<b>2,256</b>
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	1,106	1,322	1,414	1,367	1,255	1,229	1,323	1,319	1,242	1,178	1,248	1,342	1,341	1,311	1,385	1,525	1,627
<i>dont</i> : avoires extérieurs de la BEAC	1,406	1,770	1,853	1,806	1,714	1,722	1,837	1,836	1,752	1,731	1,794	1,923	1,930	1,942	2,016	2,156	2,223
<i>dont</i> : crédit du FMI	-50	-191	-182	-182	-187	-222	-258	-261	-254	-297	-289	-325	-332	-375	-375	-375	-339
Banques commerciales	601	648	621	621	616	593	688	628	628	628	628	688	628	628	628	628	628
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>2,639</b>	<b>2,632</b>	<b>2,593</b>	<b>2,679</b>	<b>2,762</b>	<b>2,917</b>	<b>2,845</b>	<b>2,948</b>	<b>3,018</b>	<b>3,157</b>	<b>3,100</b>	<b>3,110</b>	<b>3,221</b>	<b>3,567</b>	<b>3,863</b>	<b>4,141</b>	<b>4,546</b>
Crédit intérieur	2,993	3,100	3,094	3,180	3,256	3,439	3,346	3,469	3,540	3,678	3,622	3,610	3,758	4,104	4,399	4,678	5,082
Créances nettes sur le secteur public	301	319	332	369	483	582	436	530	573	643	539	534	627	757	804	786	833
Crédit net à l'administration centrale	419	585	566	646	681	768	798	698	773	856	773	967	883	949	1,057	1,108	1,147
Banque centrale	-11	129	91	136	175	258	243	116	217	306	260	374	326	306	354	373	371
Créances	281	768	759	759	763	799	835	838	831	874	866	901	909	952	952	894	801
Crédit en-deçà du plafond statutaire	231	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	519	462
Contrepartie du crédit FMI	50	191	182	182	187	222	258	261	254	297	289	325	332	375	375	375	339
Dépôts	-292	-640	-668	-624	-589	-541	-592	-722	-613	-568	-607	-528	-583	-645	-598	-521	-430
Banques commerciales	430	456	475	510	506	509	556	582	556	550	513	593	557	643	703	735	776
Créances sur le Trésor	460	491	506	542	537	541	589	622	598	595	561	624	607	691	749	781	822
Dépôts	-30	-35	-31	-32	-31	-31	-33	-40	-43	-45	-48	-31	-50	-48	-46	-46	-46
Dépôts d'autres organismes publics	-302	-448	-453	-484	-483	-445	-546	-438	-471	-485	-509	-616	-533	-478	-533	-603	-573
Crédit aux organismes autonomes	22	37	35	36	15	18	39	39	39	39	39	39	39	41	43	43	43
Crédit à l'économie 1/	2,853	2,925	2,945	2,982	3,042	3,099	3,054	3,170	3,200	3,269	3,319	3,220	3,368	3,592	3,833	4,129	4,465
Crédit aux entreprises publiques	161	144	183	170	270	241	144	231	232	234	236	144	237	245	237	237	216
Crédit aux établissements financiers	39	67	68	69	90	51	70	73	74	75	76	72	77	77	77	77	73
Crédit au secteur privé	2,653	2,714	2,694	2,743	2,683	2,806	2,840	2,866	2,893	2,960	3,007	3,004	3,054	3,270	3,519	3,815	4,176
Autres postes (net)	-354	-468	-501	-501	-494	-522	-501	-522	-522	-522	-522	-501	-537	-537	-537	-537	-537
<b>Monnaie au sens large</b>	<b>4,345</b>	<b>4,602</b>	<b>4,628</b>	<b>4,667</b>	<b>4,634</b>	<b>4,739</b>	<b>4,857</b>	<b>4,895</b>	<b>4,889</b>	<b>4,963</b>	<b>4,976</b>	<b>5,140</b>	<b>5,191</b>	<b>5,506</b>	<b>5,876</b>	<b>6,294</b>	<b>6,801</b>
Circulation fiduciaire hors banques	905	978	924	950	903	964	1,029	1,037	1,032	1,007	1,022	1,086	1,096	1,112	1,186	1,269	1,371
Dépôts	3,440	3,624	3,704	3,718	3,731	3,775	3,827	3,858	3,857	3,956	3,955	4,055	4,095	4,395	4,691	5,024	5,431
<b>Pour mémoire :</b>																	
Emprunt net auprès banque centrale, sauf financement FMI	-61	-63	-91	-47	-12	36	-15	-145	-36	9	-30	49	-6	-68	-21	-2	32
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large (en points de pourcentage)																	
Avoirs extérieurs nets	-14.0	6.1	...	...	...	...	0.9	-0.5	...	...	...	0.4	0.5	-0.6	1.3	2.4	1.6
Avoirs intérieurs nets	19.5	-0.2	...	...	...	...	4.6	6.9	...	...	...	5.4	5.6	6.7	5.4	4.7	6.4
<i>dont</i> : crédit à l'administration centrale	16.1	3.8	...	...	...	...	4.6	2.5	...	...	...	3.5	3.8	1.3	2.0	0.9	0.6
Crédit à l'économie (variations annuelles en pourcentage)	5.8	2.5	2.8	2.3	4.4	7.5	4.4	8.4	8.6	7.5	7.1	5.4	6.3	6.6	6.7	7.7	8.1
Crédit au secteur privé																	
Variation annuelle en pourcentage	7.2	2.3	2.0	1.7	-0.6	5.2	4.6	5.6	7.4	10.3	7.2	5.8	6.5	7.1	7.6	8.4	9.5
En pourcentage du PIB	13.7	13.4	12.6	13.3	12.5	13.1	13.7	13.4	12.8	13.1	13.3	13.7	13.5	13.6	13.7	13.9	14.2
Monnaie au sens large (variation annuelle en pourcentage)	5.5	5.9	7.8	6.5	5.8	8.3	5.5	6.4	5.6	7.1	5.0	5.8	6.0	6.1	6.7	7.1	8.1
Circulaire fiduciaire hors banques	12.8	8.1	9.4	14.6	9.0	12.6	5.2	6.0	11.7	11.5	6.0	5.5	5.7	1.4	6.7	7.0	8.0
Dépôts	3.7	5.3	7.5	4.6	5.0	7.2	5.6	6.5	4.1	6.0	4.8	5.9	6.1	7.3	6.7	7.1	8.1
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	4.5	4.4	4.6	4.4	4.6	4.5	4.3	4.4	4.6	4.6	4.6	4.3	4.4	4.4	4.4	4.4	4.3

Sources : BEAC ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

**Tableau 5. Cameroun : indicateurs de solidité financière, 2014–18**  
(en pourcentage)

	Cameroun						CEMAC					
	2014	2015	2016	2017	T1-18	T2-18	T3-18	2014	2017	T1-18	T2-18	T3-18
<b>Adéquation des fonds propres</b>												
Capital/actifs pondérés en fonction du risque	11.4	10.1	9.0	10.3	10.7	14.2	10.5	13.8	15.5	17.5	20.0	17.3
Capital de base/actifs pondérés en fonction du risque 1/	9.1	9.3	7.6	8.5	9.4	10.2	9.8	12.6	14.5	21.4	22.2	21.9
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres 1/	10.3	8.9	12.1	6.0	15.0	15.9	11.5	15.8	33.6	37.8	35.2	33.4
Capital/actifs 1/	8.4	8.3	7.5	7.8	8.3	8.2	8.4	9.1	14.8	14.7	14.5	14.6
<b>Qualité des actifs</b>												
Prêts en situation d'arriérés/total des prêts	12.3	12.5	14.1	13.0	15.0	15.0	14.8	11.7	17.5	19.7	18.8	19.5
Prêts improductifs/total des prêts 1/	9.7	9.3	10.7	10.8	12.2	12.3	12.1	9.1	14.8	19.9	19.3	19.4
Grandes expositions (> 25 % des fonds pr.)/fonds propres	125.3	162.1	157.1	157.8	168.7	170.0	187.0	116.4	160.5	155.0	150.0	162.0
<b>Résultats et rentabilité</b>												
Rentabilité des actifs	0.8	0.7	0.7	0.7	1.9	1.8	1.8	1.0	0.6	1.7	1.6	1.6
Rentabilité des fonds propres	14.8	14.1	17.0	14.0	40.6	36.0	39.0	14.9	8.5	20.5	19.0	19.3
<b>Liquidité</b>												
Réserves/total des dépôts	27.7	24.3	18.0	21.1	23.5	21.0	20.0	41.2	20.2	22.4	20.4	21.7
Actifs liquides/total des actifs 1/	23.0	23.1	23.2	24.2	28.6	27.7	28.4	29.5	23.4	30.2	26.5	26.6
Actifs liquides/passifs à court terme	139.5	147.5	148.7	142.9	181.7	174.5	184.0	156.3	154.3	184.5	166.4	182.0
Total des dépôts/total des prêts	141	128.9	128.2	134.8	136.2	136.2	137.0	149.8	124.6	125.0	128.2	127.0

Sources : BEAC, COBAC, et indicateurs de solidité financière du FMI.

1/ Données issues de la base de données du FMI sur les indicateurs de solidité financière. Les données d'août 2018 sont utilisées pour le 3e trimestre.

Tableau 6. Cameroun : matrice d'évaluation des risques <sup>1/</sup>

Source de risque	Probabilité relative	Impact si le risque se concrétise	Recommandation de réponse à apporter
<b>Montée du protectionnisme et recul du multilatéralisme</b>	Élevée	<b>Moyen</b> Les déséquilibres mondiaux et l'effritement du consensus s'agissant des bienfaits de la mondialisation entraînent l'escalade et la multiplication des mesures commerciales et la propagation de l'isolationnisme. Ceci constitue une menace pour le système commercial mondial, l'intégration régionale, la mobilité de la main-d'œuvre et la coopération mondiale et régionale en matière politique et réglementaire. À court terme, l'escalade des tensions commerciales suscite des incertitudes sur la croissance, qui accroissent la volatilité des marchés financiers. Partant, les conséquences négatives pour la croissance sont exacerbées par la dégradation de l'humeur des marchés et de l'investissement.	Soutenir l'intégration régionale de la CEMAC sur la libre circulation des biens et des personnes ; encourager un renforcement de la coopération afin de lever les obstacles au commerce intrarégional ; promouvoir la diversification des exportations.
<b>Politiques macroéconomiques intenables</b>	Moyenne	<b>Moyen</b> Les politiques menées par des pays d'importance systémique en vue de stimuler l'activité à court terme au-delà de niveaux soutenables, en raison de pressions politiques nationales ou en réponse à des effets de contagion externes, exacerbent les vulnérabilités sous-jacentes et peuvent s'avérer contre-productives en nuisant à la confiance et à la croissance mondiale.	Intensifier l'intégration de la CEMAC et améliorer les relations économiques avec le Nigeria ; améliorer le climat des affaires ; mettre en œuvre des réformes structurelles afin d'améliorer la compétitivité ; soutenir la croissance inclusive afin d'améliorer la cohésion sociale.
<b>Durcissement brusque des conditions financières mondiales</b>	Élevée	<b>Moyen</b> Un durcissement brusque des conditions financières mondiales augmente le service de la dette et accroît les risques de refinancement, met sous pression les entreprises et les ménages endettés, ainsi que les États vulnérables, exerce des tensions sur le compte de capital, et pourrait entraîner un repli généralisé. Un tel durcissement pourrait être déclenché par une augmentation des taux d'intérêt américains supérieure aux attentes (dictée par une inflation plus forte que prévu), ou par la concrétisation d'autres risques.	Poursuivre la consolidation budgétaire et les réformes structurelles qui s'imposent afin de réduire les déséquilibres extérieurs et de stimuler la confiance des investisseurs ; renforcer la surveillance et la réglementation des banques afin de réduire l'exposition aux risques ; encourager le développement des plateformes de fintech afin d'étendre l'accès aux services financiers.
<b>Croissance mondiale inférieure aux prévisions</b>	Moyenne	<b>Élevé</b> La faiblesse structurelle de la croissance chez les partenaires commerciaux stratégiques dans les pays avancés (Union européenne, États-Unis), le ralentissement économique et l'éventualité d'une importante correction dans les grands pays émergents (Chine) pourraient réduire la demande extérieure, accentuer les fluctuations de la circulation des capitaux et compliquer les efforts d'ajustement du Cameroun.	Améliorer l'intégration régionale et faciliter le commerce intrarégional ; mettre en œuvre des réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires et la compétitivité.
<b>Intensification des risques de fragmentation et de bouleversement</b>	Élevée	<b>Élevé</b> Intensification des risques de fragmentation/bouleversement sécuritaires dans certaines parties du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie et d'Europe, entraînant des perturbations socioéconomiques et politiques.	Améliorer la situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays et renforcer la cohésion sociale.
<b>Écart considérable par rapport aux prix énergétiques de référence</b>	Moyenne	<b>Élevé</b> Les risques pour les prix pétroliers sont globalement équilibrés. Ils pourraient augmenter fortement en raison d'une baisse des exportations supérieure aux attentes dans certains pays producteurs, en raison par exemple d'éventuelles perturbations politiques, dans un contexte de pénurie. Les prix pourraient également chuter fortement en cas de concrétisation des risques pesant sur la croissance mondiale ou si l'offre dépassait les attentes, par exemple en cas d'une croissance plus forte que prévu de la production américaine de gaz de schiste ou, à moyen terme, en cas d'une augmentation de la production de l'OPEP et de la Russie. Une baisse des prix pétroliers bénéficierait dans l'ensemble à la croissance mondiale, mais serait dommageable pour les pays exportateurs de pétrole.	Élargir la base d'imposition non pétrolière, accroître l'efficacité de la raffinerie nationale (SONARA) et stimuler la compétition dans le secteur des importations de pétrole.
<b>Cyberattaques</b>	Moyenne	<b>Moyen</b> Les cyberattaques contre des infrastructures mondiales critiques dans les domaines des finances, des transports ou des communications et contre de grandes institutions privées ou publiques contribuent à l'instabilité du système financier ou à de vastes perturbations de l'activité socio-économique.	Accroître l'investissement dans les systèmes informatiques et améliorer la sensibilisation à la cybersécurité.
<b>Retombées en provenance d'autres pays de la CEMAC</b>	Élevée	<b>Élevé</b> La dégradation de la situation économique d'autres pays de la CEMAC pourrait affecter le Cameroun par le biais d'un accroissement de la pression sur les systèmes de paiement et de services bancaires.	Se coordonner avec les autres pays de la CEMAC afin de constituer des marges de manœuvre supplémentaires par le biais d'un ajustement budgétaire et de réformes structurelles.
<b>Retombées de la situation sécuritaire dans la région.</b>	Moyenne	<b>Élevé</b> Une détérioration de la situation sécuritaire régionale entraînerait une augmentation des populations déplacées, un renchérissement de la riposte sécuritaire, et freinerait les investissements dans les régions concernées.	Fournir la marge budgétaire nécessaire pour assumer l'augmentation des dépenses sécuritaires en diminuant les investissements publics non productifs ; et préparer des plans d'urgence pour les réfugiés avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.
<b>Lassitude des réformes avant les élections</b>	Élevée	<b>Élevé</b> Les élections prévues pour l'automne 2018 pourraient entraîner un dépassement des dépenses inattendu et retarder la mise en œuvre des réformes structurelles.	Renforcer le contrôle de l'exécution du budget et préparer des mesures d'urgence pour rester en ligne avec la consolidation budgétaire convenu et l'agenda de réformes.
<b>Risques contingents liés aux entreprises publiques</b>	Moyenne	<b>Élevé</b> Les risques contingents liés aux entreprises publiques pourraient imposer de nouvelles pressions sur la dette publique et la consolidation budgétaire en cours dans le cadre du programme.	Maîtriser les risques en améliorant le suivi et la communication des risques liés aux entreprises publiques, et en développant des stratégies visant à réduire l'aide apportée par l'État à ces entreprises.

1/ La matrice d'évaluation des risques présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent le scénario de référence (par « faible », on entend une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée », une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent interagir et se concrétiser ensemble. Les expressions « court terme » et « moyen terme » signalent que les risques pourraient se concrétiser dans un délai d'un an et de trois ans, respectivement.



**Tableau 7. Cameroun : besoins de financement extérieur, 2016–23**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Projections					
<b>1. Total des besoins de financement</b>	<b>28.4</b>	<b>1055.7</b>	<b>1103.9</b>	<b>1142.1</b>	<b>1038.0</b>	<b>1123.6</b>	<b>1242.5</b>	<b>1386.7</b>
Déficit du compte courant	613.0	541.3	780.2	695.4	719.4	732.4	796.3	888.9
Amortissement de la dette	112.9	134.5	241.7	338.3	306.4	316.9	306.9	395.1
Banques commerciales								
Secteur des entreprises								
Remboursement du FMI	17.7	16.7	15.3	14.7	0.0	0.0	0.0	35.4
Variation des réserves brutes (augmentation = +)	-715.2	363.2	66.7	93.6	12.1	74.2	139.3	67.3
<b>2. Total des sources de financement</b>	<b>36.6</b>	<b>690.4</b>	<b>720.7</b>	<b>757.8</b>	<b>995.6</b>	<b>1123.6</b>	<b>1242.5</b>	<b>1386.7</b>
Transferts de capital	36.3	67.9	36.0	28.8	30.7	32.9	35.3	37.8
Investissement direct étranger (net)	324.7	459.1	422.6	466.7	488.6	504.6	524.8	545.7
Investissement de portefeuille (net)	12.3	14.0	14.0	14.4	14.9	15.3	15.8	16.2
Financement de la dette	-336.8	169.2	248.0	247.8	461.4	570.8	666.7	786.9
Secteur public	458.0	718.2	753.0	587.8	631.4	680.8	736.7	816.9
Dette à court terme	-794.8	-549.0	-505.0	-340.0	-170.0	-110.0	-70.0	-30.0
Erreurs et omissions	0.0	-19.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>3. Total des besoins de financement</b>	<b>-8.1</b>	<b>365.3</b>	<b>383.3</b>	<b>384.3</b>	<b>42.4</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Financement prévu</b>		<b>201.5</b>	<b>298.4</b>	<b>298.3</b>				
Banque africaine de développement			216.4	98.4				
Banque mondiale		116.3	0.0	111.4				
France		65.5	65.6	65.6				
UE		19.7	16.4	23.0				
<b>Déficit résiduel de financement</b>		<b>167.1</b>	<b>84.9</b>	<b>86.0</b>	<b>42.4</b>			
Financement du FMI au titre de la FEC 1/		167.1	84.9	86.0	42.4			

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Prêt du FMI au titre de la FEC décaissé pour un montant de 167,1 milliards de FCFA en 2017 et 42,5 milliards de FCFA en juillet 2018.

**Tableau 8. Cameroun : besoins bruts de financement, 2016–23**  
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Projections							
A. Déficit budgétaire global (base caisse, dons compris)	977	915	814	548	453	387	421	454
B. Autres besoins de financement	394	570	365	440	336	344	344	456
Amortissement (arriérés compris)	367	206	302	440	336	344	333	456
Extérieurs	131	151	257	353	306	317	307	430
dont amortissements (hors FMI)	113	135	242	338	306	317	307	395
dont remboursement crédit du FMI	18	17	15	15	0	0	0	35
Intérieurs	237	55	45	87	29	27	26	26
dont amortissement de bons du Trésor	203	36	45	87	29	27	26	26
dont amortissement d'obligations	33	19	0	0	0	0	0	0
Dette faisant l'objet d'un moratoire								
Autres								
Système bancaire	27	364	63	0	0	0	11	0
Remboursement d'avances statutaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépôts	27	364	63	0	0	0	11	0
Remboursement d'arriérés de TVA								
Autres (y compris coûts de restructuration)								
Arriérés sur l'amortissement intérieur (réduction)								
Amortissement d'obligations		0	0	0	0	0	0	0
C=A+B Total des besoins de financement	1372	1485	1179	988	789	731	765	910
D. Sources de financement identifiées	1313	1485	797	604	747	731	765	909
Extérieures	453	920	753	588	631	681	737	817
Tirages	453	920	753	588	631	681	737	817
dont financement de projets (ext.)	453	742	753	588	631	681	737	817
Intérieures	860	565	43	16	116	50	28	92
Secteur bancaire	655	566	107	114	123	108	63	74
Avances statutaires de la BEAC	93	346	0	0	0	0	0	0
Retrait FMI		158						
Dépôts de l'État	475	0	0	66	40	40	0	3
Prêts bancaires	83	31	0	0	0	0	0	0
Autres financements bancaires	4	31	107	48	83	68	63	71
Autres financements non bancaires	205	-1	-64	-98	-8	-58	-35	19
Recettes de privatisation	0	0	0	0	0	0	0	0
E=C-D Déficit de financement	59	0	383	384	42	0	0	0
Erreurs et omissions	59	0	0	0	0	0	0	0
F. Financement extérieur exceptionnel		0	298	298	0	0	0	0
Multilatéral 1/		0	233	233	0	0	0	0
Bilatéral		0	66	66	0	0	0	0
E-F Besoins résiduels de financement								
FEC du FMI		0	85	86	42	0	0	0

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour 2018, la BAD a décaissé 118 milliards de FCFA en janvier 2018, la France 66 milliards en juillet, et le FMI 42,5 milliards de FCFA au titre de la FEC en juillet.

**Tableau 9. Cameroun : proposition d'échéancier de décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2017–20**

	Date de disponibilité	Montant (en millions de DTS)	En pourcentage de la quote-part 1/	Conditions du décaissement
1	26-juin-2017	124.2	45	Approbation de l'accord au titre de la FEC par le Conseil d'administration.
2	15-déc.-2017	82.8	30	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2017, et achèvement de la première revue.
3	15-juin-2018	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2017, et achèvement de la deuxième revue.
4	15-déc.-2018	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2018, et achèvement de la troisième revue.
5	15-juin-2019	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2018, et achèvement de la quatrième revue.
6	15-déc.-2019	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2019, et achèvement de la cinquième revue.
7	31-mai-2020	55.2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2019, et achèvement de la sixième revue.
	Total	483.0	175	

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part actuelle du Cameroun est de 276,0 millions de DTS, dont un encours de 281,037 millions de DTS au 31 octobre 2018.

Tableau 10. Cameroun : capacité à rembourser le FMI, 2016–32

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
		Projection															
<b>Obligations du FMI sur la base crédit existant (en millions de DTS)</b>																	
Principal	21.5	20.7	19.9	18.8	-	-	-	41.4	52.4	52.4	52.4	52.4	11.0	-	-	-	-
Commissions et intérêts	-	0.6	0.4	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
<b>Obligations du FMI sur base crédit existant/prospectif (en millions de DTS) 1/</b>																	
Principal	21.5	20.7	19.9	18.8	-	-	-	41.4	69.0	91.1	96.6	96.6	55.2	27.6	5.5	-	-
Commissions et intérêts	-	0.6	0.4	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
<b>Total obligations sur base crédit existant/prospectif</b>																	
En millions de DTS	21.5	21.3	20.3	20.5	1.7	1.7	1.7	43.1	70.7	92.8	98.3	98.3	56.9	29.3	7.2	1.7	1.7
En milliards de FCFA	17.7	17.2	15.6	16.0	1.3	1.3	1.3	32.5	53.3	70.0	74.1	74.1	42.9	22.1	5.4	1.3	1.3
Commissions et intérêts	-	0.5	0.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Principal	17.7	16.7	15.3	14.7	-	-	-	31.2	52.1	68.7	72.9	72.9	41.6	20.8	4.2	-	-
En pourcentage des recettes de l'État	0.6	0.6	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.7	1.1	1.3	1.3	1.2	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et services	0.5	0.5	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.8	1.2	1.5	1.6	1.5	0.8	0.4	0.1	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette <sup>2</sup>	9.7	7.4	5.9	5.2	0.4	0.4	0.4	6.2	9.7	11.7	14.6	14.0	8.2	4.1	1.0	0.2	0.2
En pourcentage du PIB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	7.8	7.7	7.4	7.4	0.6	0.6	0.6	15.6	25.6	33.6	35.6	35.6	20.6	10.6	2.6	0.6	0.6
En pourcentage des réserves brutes	1.3	1.0	0.8	0.8	0.1	0.1	0.1	1.5	2.1	2.7	2.7	2.5	1.4	0.8	0.2	0.0	0.0
<b>Encours crédit du FMI</b>																	
En millions de DTS	59.4	245.7	336.2	427.8	483.0	483.0	483.0	441.6	372.6	281.5	184.9	88.3	33.1	5.5	0.0	0.0	0.0
En milliards de FCFA	49.0	198.4	258.5	333.3	371.3	369.1	366.0	333.2	281.1	212.4	139.5	66.6	25.0	4.2	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes de l'État	1.7	6.5	7.8	9.5	9.9	9.3	8.5	7.3	5.7	4.0	2.5	1.1	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et services	1.3	5.2	6.6	8.3	9.2	9.1	8.9	8.0	6.5	4.7	3.0	1.3	0.5	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette <sup>2/</sup>	26.7	84.9	98.6	108.9	118.3	113.5	104.2	63.6	51.3	35.6	27.5	12.6	4.8	0.8	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	0.3	1.0	1.2	1.5	1.5	1.4	1.3	1.1	0.9	0.6	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	21.5	89.0	121.8	155.0	175.0	175.0	175.0	160.0	135.0	102.0	67.0	32.0	12.0	2.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	-21.5	186.3	90.5	91.6	55.2	0.0	0.0	-46.9	-69.0	-91.1	-96.6	-96.6	-49.7	-27.6	-5.5	0.0	0.0
Décaissements	-	207.0	110.4	110.4	55.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursements et rachats	21.5	20.7	19.9	18.8	-	-	-	46.9	69.0	91.1	96.6	96.6	49.7	27.6	5.5	-	-
<i>Pour mémoire : (en milliards de FCFA)</i>																	
PIB nominal	19,345	20,328	21,426	22,693	24,117	25,708	27,471	29,415	31,562	33,873	36,354	39,020	41,890	44,978	48,302	51,881	55,734
Exportations de biens et de services	3,710	3,794	3,889	4,009	4,047	4,071	4,105	4,190	4,349	4,522	4,715	4,960	5,227	5,518	5,836	6,207	6,613
Recettes de l'État	2,866	3,040	3,317	3,517	3,754	3,984	4,299	4,588	4,907	5,282	5,681	6,111	6,551	7,025	7,573	8,164	8,761
Service de la dette <sup>2</sup>	183.1	233.6	262.2	306.1	313.8	325.3	351.1	523.8	548.3	597.2	506.6	528.0	522.4	544.9	560.8	585.4	629.1
FCFA/DTS (moyenne de la période)	823.9	807.4	768.7	779.0	768.7	764.2	757.7	754.4	754.4	754.4	754.4	754.4	754.4	754.4	754.4	754.4	754.4

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Le 3 octobre 2016, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un mécanisme modifié de fixation des taux d'intérêt qui fixe effectivement les taux d'intérêt à zéro sur la FEC et la FCC jusqu'au 31 décembre 2018 et éventuellement plus longtemps. Le Conseil a également décidé de prolonger le taux d'intérêt de zéro sur la FEC jusqu'à fin 2018, tandis que le taux d'intérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015. Sur la base de ces décisions et des projections actuelles du taux de DTS, on suppose les taux d'intérêt suivants au-delà de 2018 : les projections des charges d'intérêt entre 2019 et 2020 sont basées sur 0,0/0,0,25 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR, et la FCE, respectivement, et au-delà de 2020 sur 0,0,25/0,0,25 % par an. Le Conseil d'administration réexaminera les taux d'intérêt sur les prêts concessionnels d'ici la fin de l'année 2018, et tous les deux ans par la suite.

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

## Annexe I. Progrès dans les réformes du secteur financier

**1. Le secteur financier camerounais reste résilient, même s'il est peu développé et affaibli par quelques banques en difficulté et par un niveau élevé de créances en souffrance. Le secteur bancaire du Cameroun est le plus important de la CEMAC, et il a mieux résisté au choc pétrolier grâce à une plus grande diversification économique.** Le Cameroun présente toutefois un faible taux de pénétration du crédit (14,4 % du PIB à fin 2017) et un taux d'accès aux services financiers peu élevé : environ 35 % des adultes ont un compte en banque (41 % pour la moyenne de l'Afrique subsaharienne)<sup>1</sup>. Si la plupart des banques sont suffisamment capitalisées, rentables et liquides, la qualité globale des actifs est médiocre, avec une forte proportion de créances en souffrance. Quatre banques en difficulté (13 à 14 % du total des actifs bancaires, annexe 1, graphique 1) sont présentes depuis longtemps dans le secteur financier et une cinquième banque, plus petite, est déficitaire depuis peu<sup>2</sup>.

**2. Pour régler ces problèmes et promouvoir une croissance inclusive tirée par le secteur privé, le renforcement de la stabilité du secteur financier et le développement de l'accès aux services financiers constituent des objectifs clés du programme du Cameroun appuyé par la FEC.** Le programme comporte plusieurs repères structurels liés au secteur financier à mettre en œuvre avec le soutien d'autres partenaires au développement, centrés sur trois domaines : i) assurer la résolution des banques en difficulté au moindre coût budgétaire et renforcer la gestion de la banque publique pour renforcer la stabilité financière ; ii) réduire le volume structurellement élevé de créances en souffrance et non performantes, pour augmenter l'offre de crédit ; et iii) supprimer les obstacles à l'accès aux services financiers en vue de renforcer l'inclusion financière et de stimuler l'investissement privé.

**3. Les progrès dans la mise en œuvre des réformes financières ont toutefois été inégaux en raison d'une combinaison de facteurs.** Plus précisément :

- La stratégie de réduction des prêts non performants établie fin 2017 est en cours de mise en œuvre. Un inventaire des prêts non performants des banques a été dressé ; vingt juges et dix greffiers reçoivent une formation sur les contentieux bancaires et de crédit et seront affectés aux principaux centres d'affaires (repère structurel pour fin 2018) ; une étude sur la restructuration extrajudiciaire des prêts non performants est en cours ; et plusieurs projets de loi, dont l'adoption est prévue d'ici juin 2019, ont été préparés en vue de créer une chambre de mise en état des dossiers, de renforcer la discipline en matière de crédit et d'établir des tribunaux de commerce.

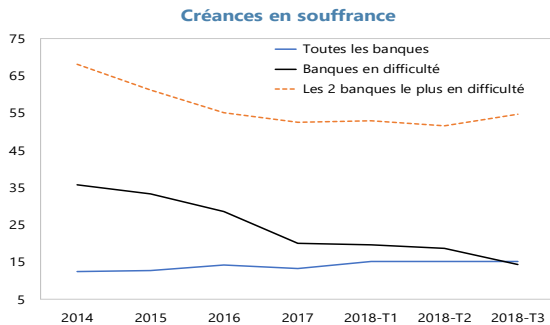
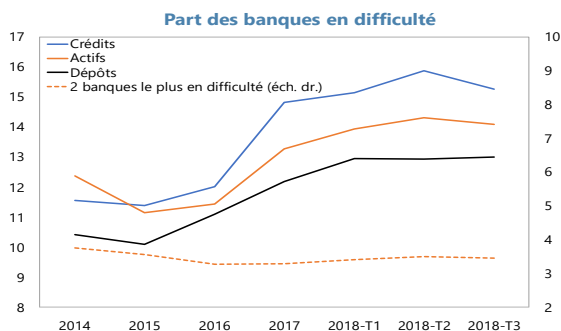
<sup>1</sup> FINDEX 2017.

<sup>2</sup> Deux des quatre banques en difficulté font l'objet de plans de résolution qui ont été approuvés par la COBAC : l'une d'elles a été nationalisée et ses actifs compromis ont été transférés à la Société de recouvrement des créances (SRC) ; l'actionnaire privé de l'autre banque a décidé de recapitaliser cette dernière d'ici à 2020.

### Annexe I. Graphique 1. Cameroun : banques en difficulté – indicateurs financiers et prudentiels clés 1/

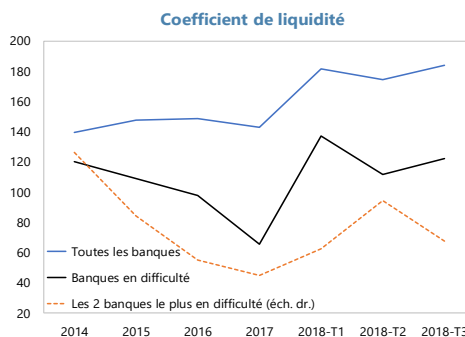
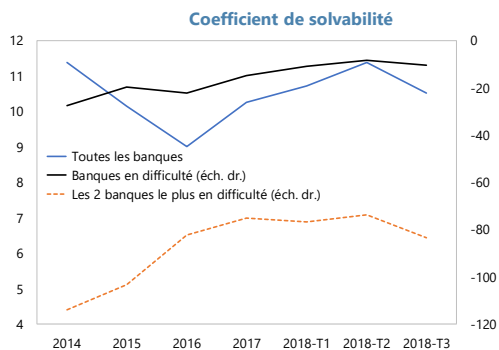
Les banques en difficulté faisant l'objet de plans de résolution clairs gagnent des parts de marché, tandis que les deux banques les plus problématiques stagnent.

Les créances en souffrance diminuent en raison du transfert à la SRC des prêts non performants de la banque en difficulté nationalisée et de la hausse du volume de prêts, en particulier pour les deux banques les plus problématiques.



Le ratio de solvabilité des banques en difficulté s'améliore. Elles dégagent toutes, sauf une, un bénéfice à fin 2017.

Toutefois, les conditions de liquidité des banques en difficulté, en particulier les plus problématiques, ont été médiocre malgré les améliorations récentes.



Sources : COBAC ; et calculs des services du FMI.

1/ Avant 2016, on comptait trois banques en difficulté. La banque nouvellement créée a été ajoutée à partir de 2016, mais elle représente moins de 0,4 % du total des actifs bancaires.

- Des réformes sont en cours pour améliorer l'accès aux services financiers. Les autorités ont ouvert à bonne date, l'accès à la base de données des créanciers à tous les établissements de microfinancement. L'informatisation du registre des sûretés mobilières, appuyé par la Banque mondiale, devrait être effective d'ici fin 2018 (repère structurel).
- Le processus de prise de décision pour la résolution de deux banques privées en difficulté a été lent. Il manquait au plan de résolution initial, établi avec retard, des projections financières et une évaluation rigoureuse des prêts non performants, dont le transfert à la SRC constituait la clé de voûte du plan. Le rapport d'assistance technique du FMI, actualisant la méthodologie de fixation des prix de la SRC (repère structurel pour juin 2018), a été envoyé aux autorités en août 2018. Avec l'appui de la Banque mondiale, les autorités sont en train d'adopter un plan de résolution rigoureux, qui devrait être pleinement mis en œuvre d'ici fin août 2019.
- Le contrat de performance de la banque publique qui a été redressée, conclu en juillet, ne tenait pas compte des observations des services du FMI (repère structurel pour juillet 2018) ; il a donc fait l'objet en octobre d'un avenant, signé en octobre, pour en renforcer la gouvernance et la

transparence et déterminer un mécanisme d'incitation approprié. L'État dotera la banque d'une structure de gouvernance indépendante d'ici fin juin 2019, date d'expiration du mandat des membres actuels du conseil d'administration.

- Le projet de modèle économique de la banque des PME (repère structurel pour août 2018) n'assurait pas la viabilité à long terme de la banque. Sur les recommandations des services du FMI, la banque des PME a adopté, lors de la première assemblée générale des actionnaires, i) une stratégie de consolidation pour atteindre le seuil de rentabilité au cours des trimestres à venir et ii) des mesures visant à renforcer la gouvernance et la conformité. Son modèle économique révisé, qui privilégie l'octroi de prêts indirects, sera achevé d'ici fin mars 2019 (nouveau repère structurel) à la suite d'une étude sur les besoins de financement des PME qui sera menée d'ici fin janvier 2019.

**4. Les services du FMI poursuivent un dialogue étroit avec les autorités et les autres partenaires en vue d'assurer l'avancement des réformes du secteur financier.** La Banque mondiale a récemment approuvé un projet de renforcement de la stabilité financière, d'une durée d'un an, afin de soutenir la SRC et la résolution des banques privées en difficulté et de renforcer la gestion de la banque publique redressée. Les services du FMI sont en contact avec d'autres partenaires au développement afin d'accélérer la définition d'un modèle économique viable pour la banque des PME.

## Annexe II. Corruption et gouvernance au Cameroun

### 1. Malgré certaines améliorations au fil du temps, la faiblesse de la gouvernance et la corruption nuisent au climat des affaires et au développement du secteur privé.

Selon les indicateurs de gouvernance dans le monde, la perception de la qualité de la réglementation et l'efficacité de l'administration au Cameroun s'est améliorée au cours des vingt dernières années, pour s'approcher de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (voir le graphique 1 de l'annexe). Toutefois, la perception de l'État de droit et la lutte contre la corruption reste mauvaise et près de la moitié des ménages camerounais estimaient que la corruption avait augmenté par rapport à l'année précédente dans la dernière enquête sur les ménages de 2014. L'enquête auprès des entreprises réalisée en 2016 indique que la corruption constitue moins un obstacle qu'en 2009, toutefois, la fréquence et l'ampleur des pots-de-vin impliquant des entreprises restent supérieures à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, selon l'enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises.

### 2. Le Cameroun a pris des mesures pour s'attaquer à la corruption et s'est doté d'institutions clés de lutte contre la corruption.

- La constitution de 1996 prévoit l'obligation, pour les mandataires élus et nommés, de déclarer leurs biens et patrimoine (article 66) ; obligation qui a été transposée en loi en 2006. Toutefois, ni les dispositions constitutionnelles, ni les dispositions légales relatives à la déclaration des biens et du patrimoine ne sont en vigueur, faute de décret d'application.
- En 2016, un nouveau code pénal a été adopté, qui internalise certaines des infractions visées par la convention de Mérida.
- Après l'entrée en vigueur, en 2006, de la convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC), le Cameroun a créé l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) la cellule de renseignement financier du pays et la Commission nationale anti-corruption (CONAC) pour compléter les institutions existantes. En 2015 et 2016, le Cameroun a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du premier cycle d'un mécanisme à deux temps d'évaluation par les pairs<sup>1</sup>. La CONAC publie un rapport annuel décrivant les activités menées par tous les acteurs de la lutte contre la corruption<sup>2</sup>. La CONAC a reçu 2.400 dénonciations en 2016 et ses principales enquêtes ont porté sur les comptes régionaux du Trésor, les douanes<sup>3</sup>, l'Office national du cacao et du café, et des projets routiers. Les initiatives récentes de la CONAC comprennent l'ouverture d'une ligne téléphonique gratuite pour les dénonciations et le lancement d'une campagne d'information publique visant à souligner le fait que les services publics au Cameroun sont gratuits pour les citoyens.

<sup>1</sup> Le premier cycle évaluait la mise en œuvre des chapitres III (incrimination et répression) et IV (coopération internationale). Le deuxième cycle, entamé en 2016, évalue la mise en œuvre des chapitres II (mesures préventives) et V (recouvrement d'actifs) ; il prendra fin en 2020.

<sup>2</sup> À savoir les organismes de contrôle, les tribunaux, les ministères, les administrations publiques, les entreprises publiques et semi-publiques, le secteur privé et la société civile.

<sup>3</sup> Le rapport relève plusieurs cas d'enrichissement illicite d'agents des douanes.



- La direction générale des douanes a également pris des mesures en instaurant : un code de conduite, une ligne téléphonique pour dénoncer les cas de corruption et un comité indépendant de promotion de l'éthique et de la gouvernance.
- Toutefois, selon l'édition 2016 des indicateurs d'intégrité en Afrique établis par Global Integrity, le système judiciaire et la chambre des comptes de la Cour suprême du Cameroun sont soumis à l'influence du pouvoir exécutif, et les organes de lutte contre la corruption ne sont ni efficaces, ni indépendants. La CONAC produit des rapports sur la lutte contre la corruption et enquête sur des affaires de corruption, mais il n'y a pas de suivi systématique ni de poursuites. Les dispositions constitutionnelles et légales sur la déclaration de biens et du patrimoine ne sont pas en vigueur et la chambre des comptes n'est pas indépendante.

**3. Le Cameroun a accompli des progrès notables dans la mise en œuvre de la norme ITIE 2016, mais doit prendre des mesures correctives importantes pour éviter sa suspension.** Un décret de 2005 fournit la base légale pour la mise en œuvre de l'ITIE et a créé le comité multipartite ITIE. L'évaluation en juin 2018 par rapport à la norme ITIE 2016 montre que des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre, mais que le Cameroun ne respecte pas un nombre important de dispositions obligatoires. Les progrès sont insuffisants dans trois domaines en particulier (gouvernance du groupe multipartite, transferts aux collectivités et dépenses quasi-budgétaires des entreprises publiques) et le Cameroun doit prendre 14 mesures correctives d'ici au 29 décembre 2019 (voir ci-dessous). Faute d'avancées notables, le Cameroun se verrait suspendu<sup>4</sup>. À la suite de cette évaluation, le gouvernement a créé en juillet un comité de suivi de la mise en œuvre de la norme et prévoit de réviser son programme de travail triennal afin d'y intégrer les mesures correctives. Le département des finances publiques du FMI a fourni en 2016 une assistance technique dans le domaine de la fiscalité des industries extractives, mais les résultats ne sont pas manifestes.

**4. Le programme au titre de la FEC appuie les efforts du pays dans l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption à travers des conseils, du renforcement des capacités, des objectifs quantitatifs et des repères structurels.** Le programme se concentre sur des aspects essentiels des fonctions régaliennes, conformément au nouveau cadre pour un renforcement de l'action du FMI en matière de gouvernance adopté en avril 2018.

## A. Gouvernance budgétaire

**5. Principales faiblesses :** En matière de gouvernance budgétaire, les faiblesses sont multiples et peuvent entraîner des inefficacités dans l'utilisation des ressources publiques, la recherche de rente et la corruption au sein de l'administration ou dans les opérations avec le secteur privé.

<sup>4</sup> Conformément à la norme ITIE, le groupe multipartite du Cameroun peut demander que le délai soit prolongé ou que la validation commence avant la date prévue.

- Au niveau des recettes, la complexité des procédures, qui sont parfois manuelles, l'absence de partage d'informations entre les administrations fiscale et douanière et la gestion insuffisante des risques sont autant d'incitations à la corruption et à la fraude.
- En 2017, la mise à jour de l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière a révélé des faiblesses importantes dans la gestion des finances publiques : i) un recours important à des procédures de dépenses exceptionnelles et non transparentes, dont des interventions directes de la SNH et des avances de trésorerie ; ii) une supervision et un suivi inadéquat des institutions publiques et des autorités locales et régionales ; iii) un système de contrôle inefficace, qui ne répond pas aux recommandations et normes internationales ; et iv) un accès insuffisant aux informations sur les marchés publics et un manque de séparation entre les fonctions du processus de passation des marchés .
- Les registres du personnel et les données de la solde ne sont pas intégrés, et le rapprochement entre les données du budget et du Trésor présente des irrégularités. La transparence fait également défaut car les données budgétaires (rapports d'exécution du budget ou statistiques de finances publiques) n'ont pas été publiées jusqu'à mi-2017. Bien qu'il existe un compte unique du Trésor, celui-ci ne couvre pas l'entièreté de l'administration centrale.
- La récente évaluation de l'ITIE menée en juin 2018 a révélé des lacunes concernant un nombre important de dispositions obligatoires et a préconisé 14 mesures correctives. Celles-ci comprennent la publication d'informations sur : i) les licences octroyées aux sociétés pétrolières et gazières ; ii) les entreprises extractives dans lesquelles l'État ou toute entreprise publique détient des participations, et le niveau précis de la participation de l'État ; iii) la valeur de production de chaque matière première minérale ; et iv) les volumes mobilisés comme recettes en nature de l'État, les volumes vendus et les recettes correspondantes. L'évaluation recommande également une analyse exhaustive et publique du rôle des entreprises publiques, y compris les transferts entre les entreprises publiques et d'autres administrations. Le Cameroun doit en outre veiller à indiquer clairement et publiquement les recettes tirées des industries extractives qui sont inscrites au budget national et préciser l'utilisation faite des recettes qui ne sont pas inscrites dans le budget national. Il doit mener une évaluation plus explicite de l'importance des transferts aux collectivités avant la collecte de données et veiller à divulguer la formule spécifique de calcul des transferts aux différentes administrations locales.
- Les dispositions constitutionnelles et réglementaires sur les déclarations des biens et du patrimoine des mandataires élus et nommés ne sont pas appliquées.

**6. Mesures du programme :** Le deuxième pilier du programme au titre de la FEC porte sur des réformes budgétaires structurelles visant à améliorer les cadres institutionnels et les pratiques, à favoriser une plus grande transparence et à renforcer la gouvernance dans la collecte et l'utilisation des ressources publiques.

- Les mesures du programme ont pour but d'améliorer les pratiques des administrations fiscale et douanière, par exemple, en renforçant les contrôles, en croisant les informations sur les contribuables entre les administrations douanières et fiscales, en n'approuvant pas les déclarations d'importation pour les importateurs non enregistrés auprès du fisc, en rapprochant

régulièrement les valeurs d'importation déclarées et les recettes douanières, et en mettant en place l'identification biométrique des contribuables.

- Les faiblesses de la gestion des finances publiques sont corrigées en améliorant la crédibilité et la transparence du budget et en renforçant la gestion de la trésorerie. Les mesures prévoient entre autres : la publication de rapports trimestriels sur l'exécution du budget depuis juin 2017 ; la stricte limitation des procédures de dépenses exceptionnelles et non transparentes (mesure préalable à la deuxième revue, objectif indicatif, repère structurel) ; la transposition dans le droit national des directives de la CEMAC (mesure préalable à la deuxième revue), qui prévoit surtout le renforcement de la chambre des comptes ; et l'élargissement du compte unique du Trésor pour remédier à la prolifération des comptes des entités publiques auprès de banques commerciales, avec peu de responsabilité sur l'utilisation des ressources. Des objectifs indicatifs ont été fixés pour le montant des interventions directes de la SNH et le recours à d'autres procédures exceptionnelles. La régularisation mensuelle des interventions directes de la SNH (nouveau repère structurel pour la troisième revue) renforcera également la transparence budgétaire.
- L'amélioration de la planification et de l'exécution des investissements seront facilitées par la mise à jour et l'application du guide sur la sélection et la maturation des projets et la préparation de plans de passation de marchés en coopération avec la BAD et la Banque mondiale. Plus particulièrement, la capacité du ministère de l'économie à examiner et évaluer des projets pourrait être renforcée par des programmes de formation ou des examens approfondis de projets organisés avec des experts de la Banque mondiale et de la BAD. La Banque mondiale appuie les travaux visant à intégrer les registres du personnel et les données de la solde ainsi qu'à accroître la transparence et l'équité de la structure de rémunération de la fonction publique. La Banque mondiale a également soutenu l'adoption d'un nouveau code des marchés publics en 2018 et de deux lois encadrant les entreprises publiques en 2017. Ces mesures devraient renforcer la gouvernance et réduire les risques de corruption.

## B. Réglementation des marchés

**7. Principales faiblesses :** La lourdeur de la réglementation, qui manque souvent de clarté, la complexité des procédures fiscales et douanières, et le manque de transparence nuisent à la compétitivité et augmentent les risques de corruption. Ainsi, l'enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises indique que 24 % des entreprises sondées estiment devoir donner des cadeaux pour obtenir une autorisation d'importation (contre 17 % dans les pays comparables), et 48 % pour obtenir un permis d'exploitation (contre 18 %). En outre, les indicateurs de facilitation du commerce montrent que la complexité des procédures et le manque de transparence sont des obstacles majeurs au commerce (voir l'annexe IV du rapport 18/235 du FMI). Les exonérations douanières incitent également à la recherche de rentes, comme l'explique le rapport 2016 de la CONAC. Selon l'édition 2017 des indicateurs mondiaux de la gouvernance réglementaire, établie par la Banque mondiale, les organismes de régulation élaborent bien de projets de textes réglementaires à long terme, pour lesquels ils sollicitent des commentaires, mais ils ne sont pas mis

à la disposition du grand public et il n'existe aucune obligation légale de publier les projets de texte réglementaires avant leur promulgation. De plus, ces projets ne font pas l'objet d'analyses d'impact.

**8. Mesures du programme :** Les mesures prévues dans le cadre du programme visent à améliorer le cadre réglementaire, notamment par un accès physique et électronique plus facile et des formulaires simplifiés de déclaration d'impôts. Les services du FMI ont également conseillé aux autorités de supprimer progressivement les exonérations fiscales et douanières, ce qui devrait commencer avec le budget 2019, et de limiter l'éligibilité à la loi sur les incitations à l'investissement. Ces politiques devraient limiter les possibilités de mesures discrétionnaires et de recherche de rente, tout en promouvant l'investissement public.

## C. État de droit

**9. Principales faiblesses :** Les plus graves problèmes ont trait à l'exécution des contrats, ce qui encourage les comportements malhonnêtes et dissuade les investisseurs. En particulier, le nombre de jours pour faire exécuter des contrats se situe à 800, les coûts représentent 47 % du montant des litiges, et la qualité des procédures judiciaires reste faible avec un score de 6 points sur 18 possibles, selon le rapport *Doing Business* 2018 de la Banque mondiale. Dans le même rapport, le Cameroun a également obtenu des faibles résultats en ce qui concerne la protection des investisseurs minoritaires et la résolution des faillites. Par ailleurs, l'évaluation par les pairs du chapitre III (criminalisation et application de la loi) de la CNUCC, effectué en 2016, a relevé des manquements significatifs aux engagements pris à l'égard du traité et a identifié une série de lacunes à combler (notamment la nécessité de tenir des registres et de lutter contre la corruption dans les marchés publics).

**10. Mesures du programme :** Le programme comporte des mesures de renforcement des capacités en matière de droit des affaires pour les juges, greffiers, avocats et huissiers, afin d'assurer un meilleur suivi des procédures judiciaires et la bonne exécution des décisions de justice. Elles ciblent notamment la formation aux contentieux bancaires, la concentration des affaires bancaires dans les mains d'un nombre adéquat d'acteurs judiciaires et la désignation d'un juge de mise en état des dossiers civils et commerciaux. En outre, les autorités préparent un projet de loi pour renforcer la discipline en matière de crédit. Le programme prévoit pour fin décembre 2018 l'informatisation du registre des sûretés mobilières et du cadastre. Ces politiques amélioreront la protection des droits contractuels et à la propriété et réduiront les délais d'application de la loi.

## D. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

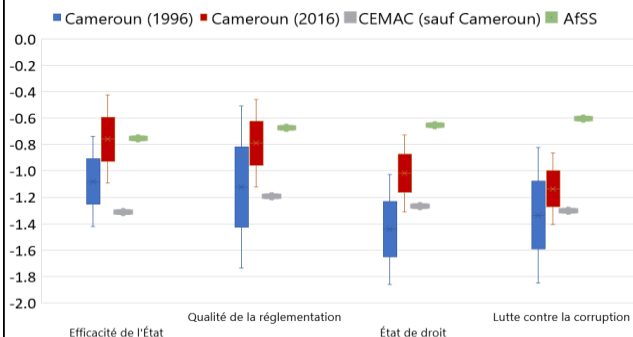
**11. Principales faiblesses :** La corruption est l'une des infractions les plus rémunératrices au Cameroun et le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) doit être renforcé pour prévenir et décourager efficacement le blanchiment des produits de la corruption. À cet égard, les insuffisances majeures sont liées à la faiblesse de la surveillance des opérations réalisées par les personnes politiquement exposées, le manque de transparence des entreprises permettant leur utilisation à des fins de blanchiment de capitaux et l'absence de

sanctions dissuasives. La dernière évaluation du Cameroun menée par le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) remonte à 2008, mais elle ne portait que sur la conformité technique aux normes du Groupe d'action financière (GAFI).

**12. Mesures du programme :** Le dispositif camerounais en matière de LBC/FT fera l'objet en septembre 2019 d'une évaluation par le GABAC (initialement prévue en janvier) par rapport à la norme GAFI 2012, sur la base de la méthode d'évaluation de 2013, qui préconise une approche fondée sur les risques de la mise en œuvre des normes et favorise l'efficacité dans la mitigation des risques. Les services du FMI soulignent la lenteur de la mise en œuvre de la norme GAFI 2012. Une évaluation nationale des risques sera lancée en novembre 2018, avec l'appui de la Banque mondiale, pour recenser les faiblesses actuelles. Les autorités devront prendre des mesures pour pallier aux insuffisances identifiées dans le dispositif camerounais en matière de LBC/FT avant la prochaine évaluation prévue en septembre.

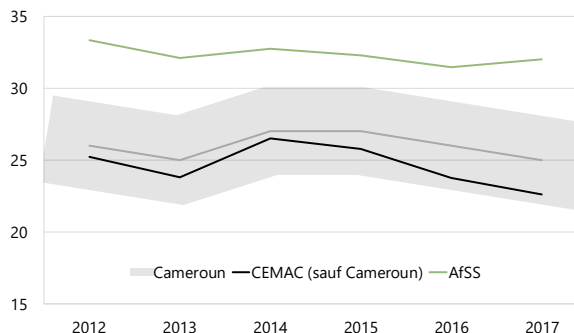
### Graphique 1 de l'annexe II. Cameroun : gouvernance et corruption 1/

**Perceptions quant à la gouvernance et la corruption**  
[performance en matière de gouvernance, de -2,5 (faible) à 2,5 (élevée)]



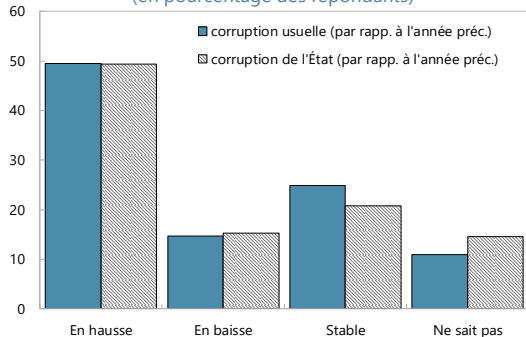
Source : indicateurs de la gouvernance dans le monde.

**Indice de perception de la corruption**  
(sur une échelle de 0 à 100 : 0 = très corrompu, 100 = très sain)



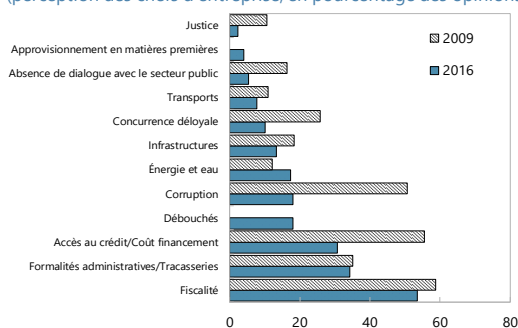
Source : Transparency International.

**Cameroun : perception de la corruption, 2014**  
(en pourcentage des répondants)



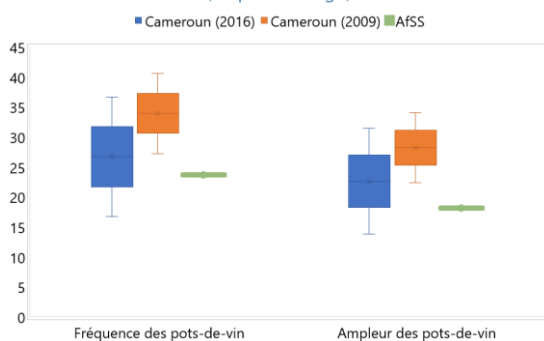
Source : quatrième enquête auprès des ménages camerounais (ECAM 4), 2014.

**Cameroun : principaux obstacles à l'entrepreneuriat**  
(perception des chefs d'entreprise, en pourcentage des opinions)



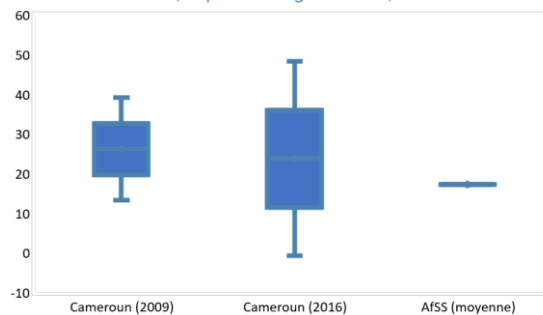
Source : Institut national de la statistique (INS).

**Fréquence et ampleur des pots-de-vin 2/**  
(en pourcentage)



Source : enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises.

**Entreprises s'attendant à devoir faire des cadeaux pour obtenir une autorisation d'importation**  
(en pourcentage du total)



Source : enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises.

1/ Les données pour le Cameroun utilisent dans la mesure du possible un intervalle de confiance à 95 %.

2/ La fréquence des pots-de-vin désigne le pourcentage d'entreprises qui connaissent au moins une demande de paiement de pots-de-vin. L'ampleur des pots-de-vin désigne le pourcentage de transactions publiques exigeant un cadeau ou un paiement informel.

## Appendice I. Lettre d'Intention

Le 6 décembre, 2018

Madame Christine Lagarde  
Directrice Générale  
Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street N.W.  
Washington, D.C. 20431  
Etats Unis d'Amérique

Madame la Directrice Générale,

Le gouvernement du Cameroun poursuit la mise en œuvre des mesures énoncées dans son programme économique et financier appuyé par l'accord triennal de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2017-20, dans un contexte économique et sécuritaire difficile.

La consolidation budgétaire s'est poursuivie au cours du premier semestre de cette année 2018. Tous les critères de réalisation à fin juin ont été respectés, à l'exception du plafond sur l'endettement du gouvernement auprès de la Banque centrale, qui a été légèrement dépassé. Tous les repères indicatifs ont également été respectés, à l'exception du plancher sur les recettes non-pétrolières, qui se sont situées légèrement en dessous de la cible. Tous les repères indicatifs à fin septembre ont été respectés, sauf le plafond sur l'endettement du gouvernement auprès de la banque centrale. Le succès de l'émission de l'emprunt obligataire initialement prévue au troisième trimestre devrait permettre d'atteindre cette cible à fin 2018. Au demeurant, quatorze des dix-huit repères structurels prévus entre juin et novembre ont été réalisés.

Le gouvernement s'engage à assurer la bonne mise en œuvre du programme pour le reste de l'année en cours, nonobstant les risques pesant sur les recettes non-pétrolières en raison des difficultés de la SONARA à honorer ses obligations fiscales, dans un contexte d'augmentation des prix mondiaux du pétrole. Le manque-à-gagner sur les recettes non-pétrolières devrait toutefois être partiellement compensé d'ici la fin de l'année grâce à une meilleure performance des recettes non-fiscales, ainsi qu'à des mesures additionnelles au niveau des administrations fiscales et douanières. L'accélération des dépenses d'investissement sur financement extérieur due au besoin d'achèvement des grands projets d'investissement et à la préparation de la coupe d'Afrique des nations pourrait également induire un dépassement de l'enveloppe budgétaire prévue. Toutefois, le gouvernement s'engage à dégager des marges budgétaires équivalentes notamment sur l'investissement sur ressources domestiques.

L'ensemble de ces mesures permettra de respecter les critères et repères quantitatifs du programme à fin décembre, à l'exception du plafond annuel sur les interventions directes de la SNH, qui a été dépassé en octobre en raison du besoin de renforcement des mesures sécuritaires durant les derniers mois. Un mécanisme simplifié pour les dépenses urgentes au niveau du budget permettra de maintenir les interventions directes au niveau réalisé au cours des dix premiers mois de cette année. Le gouvernement s'engage également à rattraper les retards dans l'exécution des repères structurels d'assurer la mise en œuvre des principales mesures avant fin décembre, notamment les réformes visant à maintenir la stabilité du secteur financier.

De plus, le Ministre des finances, Président du CNDP, a adopté un plan d'action assorti d'un calendrier précis pour valider et réduire les soldes engagés non-décaissés (SENDS) non-performants identifiés conjointement avec les différents bailleurs de fonds. Le projet de loi de finances 2019, soumis pour adoption à l'assemblée nationale le 15 novembre 2018, est en ligne avec les objectifs du programme. Il inclut en particulier des mesures visant à la réduction des exonérations fiscales et à l'élargissement de la base taxable.

Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de politiques cohérentes avec le maintien de la stabilité extérieure régionale, qui exige le redressement des réserves de change de la BEAC. À cet égard, le gouvernement soutient les efforts de la BEAC et de la COBAC en vue du renforcement de la conformité à la réglementation de changes. A cet effet le gouvernement veillera au respect des obligations de rapatriement des recettes d'exportation, notamment les recettes pétrolières. De plus, le gouvernement soumettra à la Commission de la CEMAC d'ici à la fin de l'année son plan triennal de convergence pour 2019-21, conformément à ses engagements régionaux.

Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la présente lettre d'intention décrit la situation économique et financière en 2018, fait l'exposé des politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en œuvre pour le reste de l'année et en 2019, et établit les critères quantitatifs, repères et réformes structurelles, ainsi que les cibles indicatives jusqu'à fin décembre 2019.

Le gouvernement sollicite une dérogation pour le non-respect du critère de performance quantitatif à fin juin 2018 portant sur le plafond sur le financement net du gouvernement par la banque centrale excluant les décaissements du Fonds monétaire international (FMI), car l'écart par rapport au plafond est faible. Le gouvernement sollicite également la modification (i) du critère de performance quantitatif sur le plafond du financement net du gouvernement par la banque centrale excluant les décaissements du FMI et (ii) du critère de performance continu sur les nouveaux emprunts non-concessionnels contractés par le gouvernement (ajusteur modifié pour tenir compte des décaissements au titre des appuis budgétaires non-concessionnels). Le gouvernement sollicite également la modification de certains repères indicatifs de fin mars 2019 comme indiqué au tableau 1 du MPEF

Tenant compte des réalisations au titre du programme à date, ainsi que des engagements présentés dans le MPEF, le gouvernement sollicite la conclusion de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC, et le décaissement d'un montant de 55,2 millions de DTS.



Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme. Il s'engage à prendre toutes les mesures complémentaires à cette fin. Les autorités camerounaises consulteront le FMI sur les mesures complémentaires éventuelles et avant de procéder à toute révision de celles énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI pour ces consultations. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le gouvernement s'engage à communiquer régulièrement aux services du FMI toutes les informations requises dans les délais prescrits et conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint.

Enfin, le Gouvernement marque son accord quant à la publication de la présente Lettre, du MPEF, du PAT et du rapport des services du FMI sur ce programme.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

/s/

Philemon Yang  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pièces jointes : Supplément au mémorandum de politiques économiques et financières  
Protocole d'accord technique

## Pièce jointe I. Supplément au Mémorandum de Politiques Economiques et Financières, 2017–19

Décembre 2018

### I. INTRODUCTION

**1. Le Gouvernement du Cameroun poursuit la mise en œuvre de son programme économique et financier appuyé par le Fonds Monétaire International (FMI) dans un contexte socio-économique difficile.** Cinq des six critères de réalisation à fin juin 2018 ont été respectés, ainsi que quatre des cinq repères indicatifs. Le gouvernement a également mis en œuvre dans les délais prévus 12 des 18 repères structurels qui devaient être réalisés entre fin juin et fin octobre, et 2 ont été mis en œuvre avec retard. Le contexte sécuritaire difficile que traverse le Cameroun continue de peser lourdement sur la situation économique et sociale du pays. Cependant, le gouvernement reste fermement engagé à assurer la bonne mise en œuvre du programme pour le reste de l'année en cours et l'année prochaine, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect de ses engagements.

### II. EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE

**2. La croissance économique demeure moins soutenue que prévu, principalement en raison de la forte contraction de la production pétrolière.** La contraction du PIB réel pétrolier atteindrait 9,3% en 2018 (contre une croissance de 1% précédemment projetée) et 6,6% en 2019. Malgré l'augmentation de la production de gaz, l'exploitation du pétrole brut reculerait à cause de l'épuisement de certains puits et du faible niveau d'investissement après la baisse des cours durant les années précédentes. Dans le secteur non pétrolier, la croissance dans le primaire devrait connaître un ralentissement en raison notamment, de la baisse d'activité observée dans la branche de l'agriculture industrielle et d'exportation, induite principalement par les difficultés sécuritaires dans le Sud-ouest qui est l'un des grands bassins de la production du cacao. Toutefois, l'activité non-pétrolière globale restera dynamique, marquée par l'expansion des activités de commerce, hôtellerie et restauration en liaison avec l'organisation de la CAN. Cette évolution favorable devrait aussi s'observer dans le secteur de la construction notamment avec l'achèvement et la mise en service des projets de première génération dans les secteurs routiers et énergétiques. Ainsi, la croissance du secteur non-pétrolier pourrait s'établir à 4,5% en 2018 (contre une projection du programme de 4,2%) et se situer à 4,9% en 2019. L'inflation resterait faible, s'établissant en moyenne à 1% en 2018 et à 1,2% en 2019.

**3. L'exécution du budget au premier semestre est restée en ligne avec les objectifs du programme.** Le déficit budgétaire incluant les dons, sur base prise en charge du Trésor, a atteint 0,5% du PIB, contre 0,9% projeté dans le programme, principalement en raison de la sous-exécution des dépenses courantes hors salaires. Les recettes pétrolières étaient en ligne avec les projections,

l'effet négatif de la baisse de la production ayant été compensé par la hausse des prix. Les recettes non-pétrolières étaient légèrement en-dessous des projections, principalement en raison du non-paiement des taxes dues par la SONARA (36 milliards de FCFA) suite au retard de paiement de ses manques-à-gagner. Les estimations préliminaires à fin Septembre montrent que les recettes non-pétrolières restent sensiblement au-dessus du plancher de la cible indicative. La contre-performance des recettes fiscales, due au non-paiement des recettes par la SONARA a été compensée en partie par d'autres recettes non-fiscales. La cible de déficit primaire non-pétrolier (base prise en charge du Trésor, dons compris) a été respectée. L'accélération des dépenses courantes a été compensée par un repli des dépenses d'investissements, en particulier celles sur ressources propres.

**4. Le déficit du compte courant de la balance des paiements s'accroît.** Les exportations de produits agricoles plus faibles que prévues et les importations plus importantes de produits pétroliers raffinés (la SONARA a effectué un arrêt technique de production au cours de la période avril-novembre) et de biens d'équipement liés à l'organisation de la CAN ont donné lieu à un déficit commercial de 293 milliards de FCFA au premier semestre. La volatilité croissante sur les marchés financiers mondiaux a également entraîné des sorties de capitaux. En conséquence, les avoirs extérieurs nets (AEN) du Cameroun sont passés de 1970 milliard de FCFA à fin 2017 à 1821 milliards de FCFA à fin septembre 2018, le Cameroun représentant environ 47% de la sous-performance en termes d'accumulation d'AEN de la CEMAC. Le déficit du compte courant passerait de 2,7% du PIB en 2017 à 3,6% du PIB en 2018, et se stabiliserait à environ 3% du PIB dans le moyen terme.

**5. La croissance du crédit au secteur privé a accéléré au troisième trimestre dans un contexte d'amélioration de la liquidité bancaire.** A fin septembre, en variation annuelle, la masse monétaire au sens large a augmenté de 8,3% et les dépôts de 7,2% soutenue par une forte expansion du crédit aux entreprises publiques (71% de progression annuelle), une augmentation des créances nettes au gouvernement (33%) et une reprise du crédit au secteur privé au troisième trimestre (croissance annuelle de 5% contre - 0,6 % à fin juin). Le report au dernier trimestre de l'emprunt obligataire a entraîné une accumulation plus faible que prévu des dépôts de l'Etat à la BEAC. Les réserves des banques sont restées élevées, représentant 20% des dépôts et leurs avoirs extérieurs nets ont progressé de 2,4% (en glissement annuel).

**6. La dette publique reste soutenable mais le risque de surendettement demeure élevé.** Le stock de la dette publique est estimé à environ 32.6% du PIB à fin septembre 2018, contre 27.4% à fin-2016, soit une augmentation d'environ 5 points du PIB en 21 mois, principalement due à l'accélération des décaissements sur les projets sous financement extérieur et à la conversion des avances statutaires de la BEAC en dette à long terme. Cette estimation inclut la dette de la SONARA envers les fournisseurs de pétrole brut, soit 0.2% du PIB.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Dans son cadrage macroéconomique et dans l'analyse de viabilité de la dette, le FMI ajoute à ces encours le solde des instances de paiement au niveau du trésor et les autres dettes de la SONARA, ce qui porte l'encours de la dette publique et publiquement garantie à 36.8 % du PIB à fin septembre 2018.

### III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER

#### 7. En ce qui concerne les critères et repères de réalisation :

- **Tous les critères de réalisation à fin juin ont été respectés, à l'exception du plafond sur l'endettement du gouvernement auprès de la banque centrale, qui a été dépassé légèrement** (Tableau 1). Ce dépassement reste marginal. Tous les repères indicatifs ont été également respectés, sauf celui du plancher sur les recettes non-pétrolières, qui a été manqué de 0,1 pourcent du PIB, principalement en raison du non-paiement par la SONARA de ses impôts et droits de douane.
- Tous les repères indicatifs de fin septembre sauf le plafond sur l'endettement du gouvernement auprès de la banque centrale ont été respectés.
- Toutefois, à fin octobre 2018, les interventions directes de la SNH se montaient à 175 milliards de FCFA, dépassant la cible annuelle indicative de 156 milliards de FCFA, principalement dû à l'aggravation du choc sécuritaire au cours des derniers mois. Le gouvernement entend contenir les interventions directes de la SNH à ce niveau d'ici à la fin de l'année à travers la mise en place d'un mécanisme simplifié de la dépense au niveau de la Direction générale du budget devant permettre d'exécuter les dépenses urgentes de souveraineté.

#### 8. Des progrès ont été enregistrés sur les repères structurels du programme en observant 12 des 18 repères qui devaient être réalisés entre juin et novembre 2018 à bonne date

(Tableau 2). Tous les repères concernant les réformes budgétaires et la mobilisation des recettes ont été respectés. La plupart des repères concernant la gestion des finances publiques ont également été respectés, de même que la mesure visant à assurer le paiement trimestriel des factures des principaux services publics.

#### 9. Toutefois, les repères structurels concernant la gestion de la dette et la stabilité du secteur financier n'ont pas été observés ou ont subi des retards :

- *Adoption par le MINFI et le MINEPAT d'un plan de réduction des SENDs relatif à des projets n'étant pas matures, et qui prévoit des mesures pour réduire le stock des SENDs (non-performants) d'au moins un tiers d'ici fin 2018* (repère structurel d'août, reformulé en mesure préalable). Une analyse plus détaillée des SENDs non-performants a dégagé un montant potentiel d'annulations d'environ 200 milliards de FCFA. Le Ministre des finances, Président du CNDP, a adopté en novembre un plan d'action avec un calendrier précis incluant la validation des SENDs non-performants avec les partenaires au développement, et la réallocation de certains financements à des projets prioritaires, et la préparation d'un plan de décaissement en ligne avec le cadre macro-fiscal de moyen terme.
- *Fermer tous les comptes de correspondants pour les entités non génératrices de recettes (principalement les administrations publiques telles que les ministères sectoriels et les agences publiques), les transferts de nouveaux crédits budgétaires sur ces comptes continueront d'être interdits* (repère structurel d'août, pas réalisé). Les comptes de correspondants ne sont plus approvisionnés à partir du budget. Leur fermeture interviendra progressivement après la

vérification des engagements en cours sur les soldes disponibles (demande de reprogrammation du repère pour juin 2019).

- *Ramener à deux mois les délais de traitement des factures entre la date d'engagement et la prise en charge par le Trésor* (repère structurel de juin, réalisé en octobre). Le délai moyen a été ramené à environ 21 jours. Toutefois, il reste des délais parfois importants entre les différentes étapes de la chaîne de la dépense. La circulaire sur l'exécution des budgets publics de 2019 impartira des délais de traitement des dossiers à chaque acteur de la chaîne budgétaire et veillera à leur respect par tous.
- *Signer un contrat de performance avec la direction générale de la banque à capital public* (repère de juillet, réalisé en octobre). Un contrat d'objectifs et de performance avec la banque a été signé le 12 juillet 2018, et présenté aux membres du Conseil d'Administration le 27 septembre 2018. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant signé le 24 octobre 2018 prenant en compte certains éléments relatifs à la gouvernance, à l'intéressement et à sa publication.
- *Evaluer (coût et faisabilité) les options de résolution des banques en difficulté* (repère structurel d'août, réalisation en cours). La Banque Mondiale a fourni une assistance technique en septembre 2018 afin d'accompagner le Gouvernement dans la détermination de ces options. Les orientations du gouvernement sur la base de cette assistance technique accompagnées du rapport seront communiquées aux services du FMI d'ici fin décembre 2018.
- *Décider du modèle économique de la banque des PME* (repère structurel d'août 2018, pas réalisé). Le gouvernement propose de reporter l'échéance de ce repère à mars 2019. Il a été convenu avec les services du FMI de conduire une étude pour évaluer le besoin de financement des PME en bonne santé au Cameroun et d'analyser les instruments de financement les plus adaptés, y inclus sur mode indirect. La banque étant en perte financière importante, des mesures ont été prises pour freiner les dépenses et stopper les risques de crédit. Afin d'atteindre au plus vite le seuil de rentabilité, le conseil d'administration a adopté une stratégie de consolidation en novembre 2018.

## IV. PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2018-19 ET À MOYEN TERME

### A. Objectifs du programme

**10. Malgré le contexte socio-politique difficile, le Gouvernement réitère sa ferme détermination à atteindre les objectifs du programme.** Il s'agira de poursuivre les réformes de gestion des finances publiques, d'élargissement de la base des recettes non pétrolières, de renforcement de la stabilité du secteur bancaire, d'amélioration du contrôle et de l'efficacité des dépenses d'investissement public, et de réduction des obstacles au développement du secteur privé et la diversification de l'économie. Aussi, afin de continuer la consolidation budgétaire visant à augmenter les marges de manœuvre budgétaires et extérieures, tout en sauvegardant les dépenses sociales et les autres dispositifs de protection sociale, le gouvernement est déterminé à renforcer la discipline budgétaire en atteignant les objectifs du budget révisé 2018 et du budget 2019 et en respectant les objectifs quantitatifs et les repères structurels du programme.

## B. Cadre macroéconomique

**11. Les perspectives de croissance économique restent positives.** La croissance en 2018 devrait s'améliorer progressivement et atteindre au moins 3,8%, contre 3,5% en 2017. Les projections de croissance ont été légèrement revues à la baisse du fait du fort ralentissement de l'activité économique dans les régions où persistent des problèmes de sécurité et d'une plus forte baisse attendue de la production pétrolière. La finalisation des travaux de construction liés aux préparatifs de la CAN ainsi que l'amélioration sensible de l'offre d'électricité devraient bénéficier aux secteurs de la construction et aux industries manufacturières et agricoles en 2019. Dans le moyen terme, la croissance continuera d'augmenter progressivement pour se stabiliser à environ 5-5,5% tirée par l'achèvement des grands projets d'infrastructure (notamment les projets routiers et énergétiques).

**12. Le respect des objectifs budgétaires en 2018 et 2019 est essentiel pour rétablir les grands équilibres macroéconomiques au niveau du Cameroun et de la sous-région.** En effet, la consolidation budgétaire ainsi qu'une politique monétaire régionale plus restrictive devront soutenir l'amélioration du compte courant et la reconstitution des réserves de change. Le déficit du compte courant devrait se stabiliser à environ 3% du PIB dans le moyen terme et les avoirs extérieurs nets à environ 2.256 milliards de FCFA d'ici à 2023 contre 1.706 milliards de FCFA en 2016. Ces efforts sont également essentiels pour inverser l'évolution de la dette publique et contenir le service de la dette à des niveaux soutenable. Tout dérapage pourrait entraîner une trajectoire non soutenable de la dette publique, dû à une accumulation rapide du stock de la dette non-concessionnelle, étant donné la base des exportations à élargir.

**13. Les risques associés au scénario de base sont relativement inchangés par rapport à la deuxième revue.** Les progrès enregistrés au niveau de la stabilisation économique de la CEMAC ainsi que l'augmentation des cours du pétrole pourraient accélérer la croissance économique et la mobilisation des recettes. Cependant, des retards dans l'ajustement au niveau de la CEMAC, des délais persistants dans la conclusion de programmes de réformes économiques avec certains Etats de la CEMAC, et l'aggravation de la situation sécuritaire dans les régions du nord-ouest et sud-ouest pourraient affecter certains secteurs de l'économie et poser des risques budgétaires, avec un impact sur les investissements et la croissance.

## C. Politique budgétaire

### Respect des objectifs budgétaires du programme à fin 2018

**14. Le gouvernement s'engage à respecter le plancher du solde primaire non-pétrolier à fin 2018 (3,9% du PIB) ainsi que l'objectif de déficit global base engagements (2,4% du PIB).** Toutefois, au vu de l'exécution du budget au cours des dix premiers mois de l'année, un effort supplémentaire au niveau des recettes non-pétrolières et un contrôle strict des dépenses courantes et en capital s'avèrent indispensables pour atteindre les objectifs budgétaires du programme à fin 2018. Les recettes pétrolières pourraient s'établir à 0.2% du PIB en dessus des montants prévus. Par contre, à fin octobre, les recettes non-pétrolières étaient en dessous des objectifs, dû à

l'accroissement plus rapide que prévu des besoins de subvention de la SONARA dans le contexte de l'augmentation des prix mondiaux du pétrole, qui affectent sa capacité à verser la totalité des montants dûs aux régies financières. Pour pallier en partie ces manques à gagner au niveau des recettes non-pétrolières, les mesures ci-après seront mises en œuvre :

- En ce qui concerne la DGI, le suivi diligent des réclamations contentieuses, l'accélération des opérations de contrôle en cours, et le recouvrement de l'excédent des recettes plafonnées au profit de certaines structures devraient permettre de réduire de 23 milliards de FCFA le gap projeté.
- La DGD renforcera les mesures administratives d'optimisation des recettes en vigueur, telles que l'amélioration de la prise en charge des marchandises aux frontières et notamment une meilleure exploitation des images scannées à l'importation et à l'exportation aux ports de Douala et Kribi, la poursuite de la réconciliation des données SGS DGD GUCE, le suivi de l'apurement des régimes suspensifs, l'amélioration de la part des recettes spontanées dans le recouvrement, l'amélioration du recouvrement des restes à recouvrer auprès des administrations publiques, l'accélération des ventes aux enchères publiques au port de Douala, la finalisation des contrôles à posteriori, l'intensification de la lutte contre la fraude et les trafics illicites à travers l'opération HALCOMI.

**15. Le gouvernement maintiendra un contrôle strict sur les dépenses courantes, tout en protégeant les dépenses sociales.** L'objectif sera de dégager de l'espace pour couvrir l'excès de dépenses d'interventions directes (d'au moins 20 milliards de FCFA à fin octobre) et une partie du manque à gagner non-budgétisé de la SONARA (projeté à environ 60 milliards de FCFA). En particulier, le gel de 20% des crédits de fonctionnement sera maintenu, des économies seront réalisées sur les dépenses de personnel, les engagements ont été arrêtés 15 jours avant la date limite de fin novembre, et les opérations de période complémentaire seront bouclées à fin-février 2019.

**16. L'accélération des dépenses d'investissement sur financement extérieur sera compensée par des économies au niveau des investissements sur ressources domestiques.** A fin octobre, les décaissements effectifs sur projets à financement extérieur atteignaient 583 milliards de FCFA et un montant additionnel de 218,8 milliards de FCFA était en attente d'être décaissé. Face à ce risque de dépassement du plafond de décaissement des financements extérieurs de l'exercice 2018, le gouvernement a mis en place une plateforme de gestion et de contrôle des appels de fonds. Celle-ci regroupe l'ensemble des structures concernées par la gestion des financements extérieurs et statue sur l'émission des nouveaux appels de fonds sur financements extérieurs non concessionnels, à l'exception de ceux liés aux infrastructures de préparation de la CAN. Cette démarche va se poursuivre en 2019, pour une plus grande maîtrise des décaissements, dès l'entame de l'exercice budgétaire. En plus de ces contrôles additionnels rapprochés, le gouvernement effectuera une régulation sur les investissements publics (toutes sources confondues) afin de respecter les objectifs de la loi de finances révisée 2018.

**17. Le déficit base caisse prévu de 3,8% du PIB sera également respecté grâce à des mesures prises pour limiter le stock des restes à payer à fin 2018, dont notamment :**

- la limitation des engagements provisionnels ;
- l'apurement des restes-à-payer exigibles tout en veillant au respect des objectifs d'accumulation des dépôts auprès de la BEAC ;
- l'interdiction d'approvisionner les comptes correspondants à partir des crédits budgétaires ;
- l'annulation des soldes non justifiés au terme du recensement sur pièces des restes à payer et leur mise en cohérence avec la balance générale des comptes.

**Objectifs de politique budgétaire pour 2019 et à moyen terme**

**18. Le cadre budgétaire pour 2019 soumis à l'assemblée nationale est conforme aux objectifs du programme.** Ce cadre dégage une réduction du déficit budgétaire global (base engagements), passant de 2,4% du PIB en 2018 à 2,0% du PIB en 2019, sous l'effet d'une augmentation des recettes non pétrolières d'au moins 0,3% du PIB, d'un ajustement des dépenses de 0,5% du PIB, et d'une baisse des arriérés intérieurs de 0,5% du PIB. Le cadre budgétaire de moyen terme est fondé sur l'amélioration continue de la mobilisation des recettes non pétrolières et la stabilisation des dépenses d'investissement public, permettant ainsi une réduction graduelle du déficit pour respecter les critères de convergence de la CEMAC d'ici 2021.

**19. Le gouvernement entend prendre des mesures de politique fiscale visant à améliorer la mobilisation des recettes non pétrolières.** A cet effet, les mesures suivantes sont prévues dans le projet de loi de finances 2019 :

- Le renforcement du recouvrement de la taxe foncière au travers de la consécration d'une amnistie fiscale en matière d'impôt sur les revenus fonciers et des droits de succession.
- Le plan d'action visant à la réduction progressive des dépenses fiscales sera mis en œuvre dès la loi de finances 2019, et visera à dégager au moins 0,1% du PIB en recettes additionnelles.
- Le paiement des impôts et taxes, en particulier la TVA sur l'exécution des contrats publics sur les conventions de financement extérieur ou conjoint conclus des projets d'investissement, à partir de janvier 2019.
- Le relèvement des droits d'enregistrement sur la commande publique.
- La suppression de l'exonération de TVA sur les contrats et commissions d'assurance vie et maladie souscrits par les entreprises et les particuliers.
- L'encadrement de l'exonération de TVA sur les tranches sociales de consommation d'eau et d'électricité des ménages et l'exclusion des entreprises du bénéfice de ces exonérations.
- La suppression de l'exonération de TVA sur les opérations de transformation locale de bois.
- La réduction de 25% à 10% de l'abattement de la base d'imposition des droits d'accises ad valorem sur les bières titrant un degré d'alcool inférieur ou égal à 5,5, et d'une façon générale, une meilleure redéfinition de la base d'imposition des droits d'accises.



- L'instauration d'un droit d'accises spécifique sur les boissons gazeuses et sodas importés.
- Le relèvement des droits d'accise sur les tabacs et boissons alcoolisées.
- La suppression de certains abattements etc. ;
- L'amélioration du dispositif de collecte des droits de douanes sur les téléphones à l'importation et certains logiciels téléchargés ;
- L'amélioration de la prise en charge des marchandises taxables à l'exportation.

**20. Le budget 2019 s'inscrit en droite ligne de la consolidation budgétaire avec la réduction du déficit primaire non-pétrolier.** Les mesures suivantes sont envisagées à ce niveau :

- L'assainissement du fichier solde va se poursuivre en 2019 et permettra de combattre le phénomène des fonctionnaires fictifs avec pour objectif la réalisation d'économies budgétaires sur la composante masse salariale. Le gouvernement entend également améliorer la transparence et rationaliser les dépenses d'indemnités et d'autres primes liées aux travaux de comité en proscrivant leur paiement en espèces [et en les reclassant dans la catégorie « autres dépenses de personnel ».
- Les efforts pour réduire le train de vie de l'état vont se poursuivre, sur la base de la circulaire du Premier Ministre. La réduction des frais de mission, des commissions et l'application stricte de la mercuriale des prix permettra une épargne supplémentaire d'environ 0,1% du PIB. Des efforts seront également déployés dans l'optique de maintenir le blocage de précaution effectué en début d'exercice pour un plancher de 30 milliards de FCFA afin de consolider notre profil de réduction du déficit primaire non-pétrolier.
- La priorisation des dépenses en capital sur financement domestique ainsi que le renforcement du respect de l'orthodoxie dans l'exécution budgétaire, notamment la limitation des engagements provisionnels, vont contribuer à réduire les dépenses en capital.
- Au niveau des investissements sur financements extérieurs, le gouvernement poursuivra le renforcement de la programmation et du suivi des décaissements, particulièrement au titre des projets sur financement non-concessionnels, afin de contrôler l'objectif de déficit global et de limiter l'endettement. Des plans de décaissements trimestriels seront préparés pour tous les projets d'investissements, en coopération avec les partenaires financiers, qui serviront de base aux demandes d'appels de fonds. Les appels de fonds et les décaissements effectifs seront suivis mensuellement. Le gouvernement s'engage à effectuer les arbitrages nécessaires afin de maintenir les dépenses exécutées dans la limite de l'enveloppe totale des crédits budgétaires.
- Les interventions directes de la SNH seront maintenues à un niveau compatible avec les défis sécuritaires auxquels fait face le pays. Toutefois, afin d'améliorer la prévisibilité de l'exécution budgétaire, le niveau de ces interventions sera limité à un maximum de 140 milliards de FCFA pour 2019.
- Des risques sur l'exécution du budget pourraient provenir du contexte sécuritaire difficile, l'impact de la remontée des cours du pétrole et l'achèvement des travaux de préparation de la CAN 2019. Dans l'éventualité de la matérialisation de certains de ces risques, le gouvernement

s'engage à dégager des marges budgétaires correspondantes permettant d'assurer le respect des objectifs du programme.

**21. A moyen terme, le gouvernement poursuivra la consolidation budgétaire tout en protégeant les dépenses sociales prioritaires.** Pour 2019-20, dans le cadre de sa stratégie intérimaire pour la croissance et l'emploi, le gouvernement va entreprendre des actions résolues pour continuer à réduire la pauvreté et les inégalités. En particulier, la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale envisage dès 2019 une mise à l'échelle du programme de filets sociaux, avec des ressources dédiées à ce projet important d'un montant d'au moins 4,5 milliards de FCFA budgétisées et mises à la disposition des responsables de projet. Le gouvernement continuera à accroître les dépenses dédiées à la santé et à l'éducation et améliorer leur qualité, notamment en assurant la mise à disposition de ressources suffisantes pour le programme de gestion des dépenses de santé basé sur la performance, soit au moins 15% du budget 2018 du ministère de la santé. Le plancher sur les dépenses sociales pour 2019-20 sera graduellement relevé pour se rapprocher de 4% du PIB en 2020.

## D. Réformes structurelles des finances publiques

**22. En matière de gestion budgétaire, la mise en œuvre des mesures en cours visant à renforcer le contrôle de l'exécution budgétaire sera poursuivie :**

- Les mesures prévues dans la circulaire complémentaire 002 du MINFI (19 juin 2018) visant à strictement encadrer et éliminer progressivement les procédures exceptionnelles de dépenses (engagements provisionnels, avances de trésorerie, et caisses d'avances) et à améliorer le reporting budgétaire seront reconduites voir élargies en 2019 dans le cadre de la circulaire sur l'exécution de la loi de finances 2019. En particulier, le volume total des dépenses par procédures exceptionnelles sera limité à 5% de l'enveloppe totale des dépenses sur ressources propres (excluant le service de la dette) en 2019. Les procédures de caisses d'avances et de déblocage de fonds seront supprimées et remplacées par la procédure réglementaire de régie d'avance. De plus, dès janvier 2019, les dépenses d'interventions directes effectuées par la SNH seront régularisées mensuellement. Un mécanisme a été mis sur pied pour identifier la nature et réconcilier les données des interventions directes afin d'assurer leur régularisation conformément aux différentes natures de la dépense. Par ailleurs le mécanisme allégé de la dépense devrait conduire à la réduction des interventions directes (nouveau repère structurel).
- Les lois sur le Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et celui portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ont été approuvés par l'assemblée nationale en juin 2018. Le gouvernement s'engage à accélérer leur mise en œuvre dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019.
- Il sera également important de continuer à interdire le recours aux comptes de correspondants pour sauvegarder des crédits budgétaires à améliorer la gestion des fonds de contrepartie. Tous les comptes d'entités publiques non-génératrices de recettes seront fermés. Les transferts de nouveaux crédits budgétaires sur ces comptes continueront d'être interdits, et la réduction des soldes existants sera poursuivie. Cette mesure, prévue pour août 2018 dans la circulaire complémentaire, sera pleinement observée à partir de juin 2019.

- La période complémentaire sera réduite à un mois à partir de l'exercice budgétaire 2019.

**23. En outre, le gouvernement entend poursuivre les réformes de moyen terme visant à améliorer la qualité des dépenses et la gestion de la trésorerie, telles que définies dans notre programme de réformes des finances publiques.** Les principaux axes de ces réformes sont les suivants ;

- a. L'accélération de la transposition et de la mise en œuvre des directives de la CEMAC. Les projets de décrets pour la transposition des 4 autres directives seront finalisés d'ici fin mars 2019.
- b. Les réformes de la gestion de la trésorerie vont se poursuivre et être approfondies. En particulier, le gouvernement continuera d'étendre le champ du compte unique du trésor (CUT), en fermant tous les comptes bancaires dormants et en rapatriant leur solde, tout en évitant l'ouverture de nouveaux comptes. Par ailleurs, les comptes bancaires des Etablissements publics administratifs et de certains comptes de la CAA (y inclus les « ressources oisives ») seront effectivement fermés et leurs soldes rapatriés au CUT. Le gouvernement poursuivra également le dialogue avec les partenaires techniques et financiers sur la possibilité de centraliser tous les fonds de contrepartie pour les nouveaux projets conjoints dans un compte unique ouvert auprès de la BEAC. La gestion des comptes déjà ouverts pour les anciens projets se poursuivra jusqu'à la finalisation des études y afférentes (gestion des fonds de contrepartie) en tenant compte des exigences des différents bailleurs. Le compte unique du trésor sera pleinement opérationnel à partir de septembre 2019.
- c. Le renforcement du système de reporting financier de l'Etat afin de rendre l'information budgétaire et comptable exhaustive, sincère, fiable, et disponible dans les délais. En particulier, à partir de septembre 2019, le TOFE sera produit sur la base de liens automatiques avec les balances des comptes et sera disponible sous un maximum de 20 jours suivant la fin de chaque mois.
- d. En vue d'améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses d'investissement, le ministère en charge des investissements publics devra procéder, conformément aux recommandations de l'étude PEFA, à une contre-expertise des éléments de maturité des projets d'envergure présentant une certaine complexité ou des enjeux stratégiques. Par ailleurs, l'exercice mené en 2017 sur les dépenses de fonctionnement sous-jacentes des dépenses d'investissement financées sur ressources internes sera étendu aux dépenses d'investissement financées sur ressources externes. Cela permet de ne retenir dans le programme d'investissements publics que des projets qui concourent réellement à la formation brute de capital fixe. A cet égard, les options de prise en compte de ces dépenses dans le budget de fonctionnement seront proposées. Parallèlement, un mécanisme de suivi des projets potentiellement générateurs des ressources oisives logées dans les banques commerciales sera mis en place avant fin mars 2019.
- e. La poursuite de l'amélioration du suivi des passifs contingents et l'assainissement de la situation financière des principales entreprises publiques déficitaires, afin de limiter les risques budgétaires. En particulier, le gouvernement accélérera l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie de réforme des entreprises et établissements publics découlant des lois de 2017 sur les entreprises et établissements publics. Le gouvernement envisage également de modifier le

cadre juridique sur les PPPs afin d'améliorer la transparence des projets financés, et d'éviter les projets ne répondant pas à ses priorités. Le CNDP continuera d'examiner systématiquement toutes les propositions de projets en PPP.

**24. La DGI et la DGD vont poursuivre les efforts entamés pour améliorer le recouvrement des recettes non-pétrolières, lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ; et assurer l'intégrité des fichiers des contribuables et des systèmes informatiques.**

- En ce qui concerne la DGI, nous allons mettre notamment l'accent sur :
  - a. Le renforcement du contrôle fiscal en intensifiant la collaboration avec la DGD ainsi que le recours à l'opération « inspecteur des impôts sans frontière ». Sur la base des résultats des échanges renforcés avec la DGD, nous entendons également élargir le potentiel de recouvrement des recettes non-pétrolières, en accélérant (i) la fiscalisation des 399 importateurs ayant effectué des transactions en 2017 mais n'ayant pas effectué de déclarations fiscales, (ii) le contrôle des entreprises ayant effectué des ventes en 2017 mais n'ayant pas souscrit leurs déclarations fiscales, et (iii) la fiscalisation des entreprises qui n'ont pas payé les précomptes IS à la douane.
  - b. L'amélioration du rendement de la TVA grâce à l'opérationnalisation des nouveaux CIME et au recouvrement des arriérés de TVA dus par les entreprises publiques, à l'augmentation du seuil de la TVA et la simplification du régime fiscal pour les petites entreprises ; et à l'amélioration du système de remboursement des crédits de TVA, notamment, le renforcement du dispositif de suivi électronique des dossiers de remboursement des crédits de TVA, l'apurement progressif du stock actuel constitué avant la réforme du mécanisme d'approvisionnement du compte séquestre et l'augmentation progressive de l'allocation mensuelle destinée aux remboursements.
  - c. La finalisation des travaux visant à l'opérationnalisation de l'interface entre la base de données des contribuables actifs assainie (FISCALIS) et l'application « MESURE ». A date, l'interface des données du fichier actif et MESURE est achevée. Les travaux de développement du module de mise à jour automatique du fichier (transferts, cessation, fusion, suspension, création) dans MESURE, ainsi que sa migration vers une version web seront achevés à fin juin 2019, y compris pour les centres des impôts non encore informatisés.
  - d. La poursuite du processus de simplification et d'automatisation des procédures à travers l'introduction du télépaiement pour les entreprises de la DGE et des CIME, la télédéclaration des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) et de l'enregistrement fiscal des actes judiciaires, l'automatisation de la procédure de suivi du contentieux fiscal et du sursis de paiement, ainsi que celle de la gestion et du suivi de l'apurement des restes à recouvrer.
  - e. La généralisation du principe de gestion de risque à travers la mise en place d'un système intégré de gestion des risques au sein de la DGI qui assure l'identification, l'évaluation, la priorisation et l'atténuation des risques d'incivisme fiscal ainsi que les risques institutionnels et opérationnels.

- f. L'amélioration du recouvrement des impôts et taxes suite aux contrôles fiscaux grâce notamment au relèvement du montant des cautions à payer en phase du contentieux juridictionnel à partir de 2019.

- **En ce qui concerne la DGD, nous allons poursuivre les mesures suivantes :**

- a. Sécuriser les recettes douanières à travers la réconciliation trimestrielle des déclarations d'importations et images scanner validées par la SGS et les valeurs liquidées en douane. Un premier rapport de réconciliation a été préparé en septembre. Pour les prochains rapports nous prévoyons de modifier la procédure suivie afin d'accroître l'efficacité de cette mesure, notamment au travers de (i) l'extension de la réconciliation au bureau des douanes de l'aéroport de Yaoundé-Nsimalen et aux opérations d'exportations relevant du PSSE (Programme Sectoriel de Suivi des Exportations); (ii) la vérification de toutes les déclarations non-réconciliées écartées du champ du premier rapport (recherche de RVC, DI, valeurs f.o.b. et images scanner) ; (iii) la réconciliation des évaluations de droits et taxes par la SGS concernant les importations de véhicules usagés et les valeurs liquidées en douane ; (iv) la vérification des régimes de transit en exigeant la déclaration de destination finale ; (v) la vérification des régimes en PVI en listant les valeurs f.o.b., conteneur complet et document justifiant l'exonération ; (vi) en rendant obligatoire et bloquant le champ du rapport sur la valeur et le classement tarifaire (RVC) dans les déclarations d'importations ; (vii) la présentation de données plus détaillées sur la base des déclarations d'importations, notamment en indiquant sur lignes séparées chaque produit.
- b. Procéder à des réconciliations mensuelles entre les recettes perçues en Douanes et les recettes versées au Trésor (dans le cadre du Comité TABORD dont l'équipe opérationnelle réunit les régies financières autour de la DAE).
- c. Poursuivre la réduction de la dépense fiscale en collaboration avec la DGI.
- d. Rendre opérationnel au plus tard au premier trimestre 2019 le Programme CIVIC aux frontières autres que Douala au moins dans trois (03) régions du Cameroun.
- e. Améliorer le recouvrement des recettes à travers la simplification des procédures, la poursuite de l'extension du paiement électronique et l'harmonisation des bases de taxation sur toute l'étendue du territoire ;
- f. Renforcer la lutte contre la fraude et les trafics illicites à travers l'opération HALCOMI ;
- g. Renforcer la protection du système d'information à travers la sécurisation des profils des utilisateurs et de l'interconnexion avec les autres partenaires à travers le renforcement et la sécurisation de SYDONIA ++. En parallèle, finaliser les travaux de modernisation du système d'information de la DGD (CAMCIS) et envisager l'opérationnalisation de certains modules au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**25. Les travaux conjoints de la DGI et de la DGD sur la base des données de l'application « FUSION » vont se poursuivre et devraient permettre d'améliorer la collecte et le partage d'informations entre les deux administrations.** Les actions continueront de porter sur : (i) la poursuite de l'assainissement du fichier des contribuables à travers l'exploitation active des résultats

des croisements des fichiers DGI-DGD , (ii) l'harmonisation et la simplification des procédures, (iii) l'encadrement des régimes dérogatoires notamment la loi d'avril 2013 sur les incitations fiscales et l'évaluation de la dépense fiscale, ceci notamment au travers du toilettage des listes des marchandises et équipements à importer et le recours aux experts pour la validation des types et quantités d'équipements et autres marchandises dans les listes à agréer, et l'accélération des contrôles des entreprises ayant bénéficié d'exonérations dans le cadre des contrôles conjoints DGI-DGD, (iv) la fiabilisation des exonérations en rendant obligatoire la transmission immédiate du document visé par le MINFI à la direction de la législation et du contentieux pour prise en charge et son inscription dans une base de données établie au niveau des services centraux de la DGD (v) le renforcement des échanges d'informations entre la DGD et la DGI, notamment le transfert des déclarations statistiques et fiscales des entreprises relevant de la DGE et des CIMEs dans la plateforme FUSION; et la mise à disposition des informations complètes sur les achats des vignettes pour permettre les croisements efficaces lors des contrôles, ainsi que (vi) l'organisation des enquêtes et contrôles conjoints plus efficaces avec à terme d'importantes recettes.

## E. Politique d'endettement et gestion des dettes croisées

**26. La politique d'endettement du gouvernement reste centrée sur le besoin d'éviter les risques de surendettement et de maintenir la dette publique sur une trajectoire soutenable.** Le gouvernement continuera de privilégier les emprunts concessionnels et de limiter l'endettement non-concessionnel à des projets prioritaires pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible, et selon les limites déclinées dans le programme conformément aux résultats de l'analyse de viabilité de la dette publique.

**27. Le gouvernement s'engage fermement à respecter les plafonds d'endettement du programme.** Pour 2018, sur les 31 nouveaux prêts qui étaient envisagés dans le plan d'endettement de 2018, 10 ont été contractés, dont 5 non-concessionnels pour un montant total de 267.1 milliards de FCFA, et 5 concessionnels pour un montant de 88.8 milliards de FCFA. Quelques retards dans l'instruction des projets justifient la non contractualisation des autres. Ces projets seront en principe signés d'ici la fin de l'année (Tableau du texte 1).

**28. Le plafond sur l'endettement non-concessionnel en 2019 a été fixé à 500 milliards de FCFA dans le projet de loi de finances.** Le plan d'endettement non-concessionnel pour 2019 a été établi en consultation avec les partenaires techniques et financiers sur la base des priorités de développement de moyen terme, de manière également à privilégier les projets à fort rendement économique et social et à financement moins onéreux. En ce qui concerne l'endettement concessionnel, le gouvernement souhaite contracter un montant de 150 milliards de FCFA d'emprunts à un état très avancé de préparation et dont nombre d'entre eux sont déjà approuvés par les Conseils d'Administration des partenaires (Tableau du texte 2).

**29. Le gouvernement met en œuvre des mesures pour assurer une gestion durable des SENDs.** Comme indiqué dans le plan de traitement des SENDs, l'absorption des soldes engagés correspondant à des projets en cours d'exécution sera effectuée dans le respect des objectifs de politique budgétaire et, après consultation avec les partenaires au développement, un plan détaillé

de décaissement des SENDs pour 2019-20 sera préparé d'ici mars 2019 (nouveau repère structurel) pour éviter les risques de surendettement et sauvegarder notre capacité de service de la dette.

**30. Par ailleurs, le gouvernement entend élargir progressivement la collecte et l'analyse des informations sur la dette aux entreprises publiques et établissements publics, y compris les dettes croisées.** En ce qui concerne le cas particulier des entreprises de service public (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA), le trésor public continuera de procéder au paiement trimestriel sur la base des dotations budgétaires annuelles afin de limiter l'émergence de dettes croisées, et à rapprocher les paiements avec les consommations effectives en fin d'année. En retour ces entités devront s'acquitter convenablement de leurs obligations fiscales.

Tableau du Texte 1. Cameroun : Plan d'endettement 2018 révisé

N°	Libelle	Baillleur	Montant (milliards de FCFA)	Niveau d'instruction
<b>Prêts concessionnels identifiés au titre de la limite d'emprunt</b>				
1	Projet de construction d'un pont sur le fleuve logone et ses aménagements connexes	BAD	21.9	Signé (05/24/2018)
2	Projet de construction d'un pont sur le fleuve logone et ses aménagements connexes	FAD	7.8	Signé (05/24/2018)
3	Projet d'électrification rurale par Le Fonds de l'OPEP pour le Développement International	OFID	7.8	Signé (05/24/2018)
4	Projet d'assistance technique au secteur minier au Cameroon	BM	16.6	Signé (06/20/2018)
5	Projet d'infrastructures agricoles et de développement des chaines des valeurs au Cameroun (RUMPI 2)	BID	34.7	Signé, transmis à la BID pour contre-signature
6	Étude de faisabilité de la route chemin de fer Ngaoundéré-Djamena	BAD	1.6	En attente du décret d'habilitation
7	Etude relative au programme eau potable et assainissement en milieu Rural	BAD	3.5	En attente du décret d'habilitation
8	Projet de renforcement de l'efficacité du secteur public et de la capacité statistique	BM	17.4	En attente du décret d'habilitation
9	Projet de construction du Centre de formation professionnelle de Nanga Eboko	Raiffeisen Bank	3.3	En attente du décret d'habilitation
10	Programme de développement communautaire en réponse aux déplacements forcés	BM	4.5	En attente du décret d'habilitation
11	Projet de renforcement de la performance du système de santé - Financement additionnel	BM	3.3	En attente du décret d'habilitation
12	Projet filets sociaux pour réponse à la crise	BM	19.9	En attente du décret d'habilitation
13	Projet d'appui à la réforme de l'éducation	BM	55.0	En attente du décret d'habilitation
14	Projet d'appui à l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant au cameroon	BID	12.4	En attente du décret d'habilitation
15	Projet de modernisation de la DGI	KFW	9.8	En attente du décret d'habilitation
16	Projet d'assistance technique pour le développement de l'hydroélectricité sur le fleuve Sanaga	BM	17.7	En attente de l'Avis du CNDP
17	Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger	BAD	4.7	En attente du rapport de conformité
<b>Total</b>			<b>241.9</b>	
<b>Prêts non-concessionnels identifiés au titre de la limite d'emprunt</b>				
18	Projet de réhabilitation du stade Roumde-adja, construction de son stade annexe et d'un hôtel 4 étoiles à Garoua	BMCE Bank international	32.0	Signé (03/19/2018)
19	Projet d'extension au plan national du système intelligent de vidéosurveillance urbaine (phase I, 1500 caméras)	BANK OF CHINA	23.0	Signé (02/22/2018)
20	Importations de Pétrole brut de la SONARA	ITFC/BID	50.0	Signé (02/19/2018)
21	Projet de stabilisation et de renforcement des réseaux électriques de la ville de Douala	SG Paris	108.6	Signé (03/07/2018)
22	Projet d'alimentation en eau potable de neuf villes phase II: Dschang, Garoua-boulai, Garoua, Maroua et Yabassi	Eximbank China	53.5	Signé (03/22/2018)
23	Etudes de faisabilité et de conception du Projet d'approvisionnement en eau potable de villes de Buea, Tiko et Mutenguene	SG Paris	3.0	Décret d'habilitation signé (01/29/2018)
24	Projet de "construction des lignes de transport Ebolowa-Kribi (225 KV) et Mbalmayo-Mekin (90 KV) et leurs ouvrages connexes	BANK OF CHINA	33.3	En attente du décret d'habilitation
25	Projet d'acquisition du matériel roulant de CAMRAIL (Phase 1)	Standard Chartered Bank	8.0	En attente du décret d'habilitation
26	Ligne de crédit pour le financement d'une opération d'importation d'engrais au profit de la SODECOTON	BADEA	15.6	En attente du décret d'habilitation
27	Projet d'accroissement des capacités des usines de la SODECOTON	BADEA	5.3	En attente du décret d'habilitation
28	Projet régional de réinsertion socioéconomique des jeunes	BAD	6.2	En attente du décret d'habilitation
29	Opération d'importation d'intrants agricoles pour la campagne cotonnière 2017, 2018	ITFC	64.3	En attente du décret d'habilitation
30	Projet 25 wagons	Deutsche Bank	13.0	En attente du rapport de conformité
31	Construction de la ligne transport de l'énergie électrique 225 KV pour l'alimentation du complexe industriel portuaire de KRIBI (phase 1)	China Dev Bank	18.0	En attente du rapport de conformité
<b>Total</b>			<b>433.7</b>	
<b>Prêts non-concessionnels identifiés au titre de la limite d'emprunt</b>				
32	Projet de réhabilitation de la CRTV	Eximbank China	15.0	En attente du rapport de conformité
33	Phase II PLANUT Volet "Pêches et Elevage"	Deutsche Bank Espagne	32.4	En attente du rapport de conformité
<b>Total</b>			<b>47.4</b>	



**Tableau du Texte 2. Cameroun : Plan d'endettement 2019**

N°	Libelle	Bailleur	Maitre d'Ouvrage	Montant (milliards de FCFA)	Niveau d'instruction
<b>Prêts concessionnels identifiés au titre de la limite d'emprunt</b>					
1	Financement additionnel PEA-JEUN	FIDA	MINEPAT	14.9	En attente de l'avis du CNDP
2	Projet de développement des villes Inclusives et Résilientes	BM	MINHDU	93.6	En attente de l'avis du CNDP
3	Projet d'interconnexion des réseaux électrique du Cameroun et du Tchad	FAD	MINEE	4.8	En attente du rapport de conformité
4	West Africa Agricultural Transformation Project	BM	MINADER	33.0	En attente du rapport de conformité
<b>Total</b>				<b>146.3</b>	
<b>Prêts non-concessionnels identifiés au titre de la limite d'emprunt</b>					
5	Projet d'extension au plan national du système intelligent de vidéosurveillance urbaine (phase I, 1500 caméras)	BANK OF CHINA	DGSN	23.0	Décret d'habilitation disponible, phase II de la convention signée en 2018
6	Projet de "construction des lignes de transport Ebolowa-Kribi (225 KV) et Mbalmayo-Mekin (90 KV) et leurs ouvrages connexes	BANK OF CHINA	MINEE	45.3	Phase II de la convention signée en 2018
7	Projet de Construction de la route Olama-Kribi (tronçon Bingambo-Grandzambi)	FKDEA	MINTP	8.5	En attente de l'avis du CNDP
8	Projet de Construction de la route Olama-Kribi (tronçon Bingambo-Grandzambi)	FAD	MINTP	7.5	En attente de l'avis du CNDP
9	Projet de Construction et d'Equipement de l'Hôpital Régional Annexe de Mbalmayo	BADEA	MINSANTE	6.4	En attente de l'avis du CNDP
10	Projet de développement des chaines de valeurs élevage et pisciculture	BAD	MINEPIA	54.4	En attente de l'avis du CNDP
11	Construction des lignes de transport 225 KV entre N'Gaoundéré et Tibati	ICBC	MINEE	45.0	En attente de l'avis du CNDP
12	Projet d'interconnexion des réseaux électrique du Cameroun et du Tchad	BAD	MINEE	141.2	En attente du rapport de conformité
13	Projet de rénovation du Centre National de Réhabilitation des personnes handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH)	BMCE Bank international	MINAS	35.0	En attente du rapport de conformité
14	Projet d'aménagement hydroélectrique de Menchum	ICBC	MINEE	50.0	En attente du rapport de conformité
15	Zone logistique du port de Kribi: Travaux d'aménagement de la zone logistique du port	China Dev Bank	PAK	36.0	En attente du rapport de conformité
16	Programme routier phase 3 (Ring Road)	BAD	MINTP	12.0	En attente du rapport de conformité
17	Projet de construction de 2412 forages équipés de pompes à motricité humaine dans les régions septentrionales du Cameroun dans le cadre du PLANUT	Standard Chartered Bank	MINEE	32.1	En attente du rapport de conformité
<b>Total</b>				<b>496.3</b>	
<b>Substituts potentiels des prêts concessionnels</b>					
18	Projet d'Appui à l'élimination de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant au Cameroun	BID	MINSANTE	14.1	Phase II de la convention signée en 2018
19	Développement de la chaîne de valeur du riz	BID		40.0	En attente du rapport de conformité
<b>Total</b>				<b>54.1</b>	
<b>Substituts potentiels de prêts non-concessionnels</b>					
20	Projet de compétitivité du coton et des cultures vivrières	BID	MINADER	30.0	En attente du rapport de conformité
22	Construction de la ligne transport de l'énergie électrique 225 KV pour l'alimentation du complexe industrialo portuaire de KRIBI (phase 1)	China Dev Bank	PAK	18.0	En attente du rapport de conformité
23	Projet de réhabilitation de la CRTV	Eximbank China	CRTV	25.0	En attente du rapport de conformité
<b>Total</b>				<b>73.0</b>	

**31. Le gouvernement prendra des mesures pour assurer la viabilité financière de la SONARA.** Il s'agit de :

- a. la révision de la structure des prix des produits pétroliers en ajustant d'ici à avril 2019:
  - le paiement de la péréquation transport,
  - les postes libéralisés (frais généraux, coulage)
- b. la révision de la structure des prix du gaz en vue de la maîtrise des dépenses liées au manques à gagner observé sur le GPL et celui issu de la production de la SONARA. Aussi, une optimisation du contrat d'approvisionnement du GPL de la CSPH est à envisager à travers la généralisation de l'appel à concurrence, la validation des manques-à-gagner (MAG) sur le GPL par le comité en charge de la validation des MAG de la SONARA, et le reversement régulier des excédents de trésorerie de la CSPH au Trésor Public (nouveau repère structurel de janvier 2019).
- c. Le lancement d'une campagne de sensibilisation du public aux coûts de la subvention des prix pétroliers et au besoin d'ajustement graduel des prix à la pompe en fonction des fluctuations des prix mondiaux.
- d. Le rachat des titres SONARA (OTZ) afin de résorber la dette des fournisseurs de pétrole brut de 2013. Cette mesure permettra la réduction des frais financiers de la SONARA pour ses lettres de crédit et le rétablissement de la confiance.
- e. L'apurement du MAG mensuellement, et le règlement des montants dus dans un délai maximum de 90 jours.

## **F. Politique monétaire régionale et stabilité du secteur financier**

**32. Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre des politiques cohérentes avec le maintien de la stabilité de l'arrangement monétaire, qui passe par la stabilisation et le redressement des réserves de la BEAC.** En particulier le non-rapatriement de toutes les recettes d'exportation, notamment des recettes pétrolières, contribue à la reconstitution plus lente que prévu des réserves de la BEAC. A cet égard, le gouvernement s'engage à soutenir les efforts de la BEAC et de la COBAC visant à renforcer la mise en œuvre de la réglementation des changes, et notamment :

- a. en s'assurant que les compagnies pétrolières respectent les dispositions des articles 64, 65, 66 et 67 de la réglementation des changes en vigueur sur la domiciliation des opérations exports/imports, le rapatriement intégral des recettes d'exportations, ainsi que la déclaration à la BEAC de tous les comptes à l'étranger. A cet effet, le gouvernement fournira d'ici la fin de l'année 2018 à la BEAC des copies de tous les contrats et conventions signés avec les entreprises des industries extractives ;
- b. le gouvernement assurera, sans porter préjudice aux activités commerciales, que toutes les administrations compétentes, et notamment l'administration des douanes, contrôlent strictement la domiciliation par les exportateurs de toutes leurs recettes d'exportation auprès

de banques commerciales résidentes et qu'elles communiquent à la BEAC les informations sur tous les titres d'exportations ;

- c. le gouvernement assurera que toutes les entités publiques (y compris les entreprises publiques des industries extractives) rapatrient et déposent auprès de banques commerciales résidentes toutes leurs recettes en devises, ne gardent pas de comptes à l'étranger qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation par la BEAC, et, si elles ont des comptes autorisés par la BEAC, donnent régulièrement à la BEAC la situation de ces comptes ;
- d. Le gouvernement mettra, d'ici fin juin 2019, et en collaboration avec la BEAC, nos codes pétroliers et miniers en conformité avec la réglementation des changes ;
- e. Par ailleurs, et conformément à ses obligations au titre du cadre régional de convergence, le gouvernement soumettra d'ici à la fin de l'année à la Commission de la CEMAC, son plan triennal de convergence pour 2019–21. Ce plan sera conforme aux engagements dans le cadre du programme soutenu par le FMI, et comprendra un plan d'apurement des arriérés.

**33. Le gouvernement s'engage à accélérer les réformes visant à renforcer la stabilité du système financier.** En particulier, le gouvernement finalisera d'ici fin décembre 2018 avec l'appui des partenaires techniques et financiers l'évaluation (coût et faisabilité) des options de résolution des banques en difficulté, et mettra en œuvre les orientations retenues d'ici août 2019 (nouveau repère structurel). À la suite de l'assistance technique du FMI d'août 2018, le gouvernement validera d'ici fin novembre 2018 la méthodologie de valorisation de la SRC afin de systématiquement l'utiliser pour tous les actifs non productifs qui seront transférés à l'État et lui seront donnés en recouvrement. L'avenant au contrat de performance de la banque à capital public a été signé en octobre. Les autorités veilleront à leur stricte application, en particulier, la mise en place d'ici fin juin 2019 d'un conseil d'administration en majorité indépendant et d'un système de gouvernance, de comités et de contrôle interne excluant l'influence de l'actionnaire dans la gestion de la banque, en vue de privatiser la banque d'ici 2020. Une politique de crédit sélective, en ligne avec la croissance du marché, sera mise en place à partir de 2019 pour renforcer la situation financière de la banque. Concernant la Banque des PME, son modèle économique est en cours de révision. Les autorités décideront d'un nouveau modèle avant fin mars 2019 (repère structurel) après consultation du FMI et sur la base des résultats de l'étude sur l'évaluation et le niveau de satisfaction des besoins de financement des PME en bonne santé au Cameroun.

**34. Le gouvernement poursuit la mise en place du plan de réduction des prêts non-performants.** Le plan prévoit notamment (i) la formation de 20 juges et 10 greffiers issus des principaux centres d'activités judiciaires, qui va débuter début décembre 2018, dont le premier cycle sera conclu fin décembre 2018, sur les conflits bancaires et de remboursement du crédit (repère structurel à fin décembre 2018), et une formation continue sera développée d'ici fin juin 2019 en coopération avec l'École nationale de la magistrature et les banques ; (ii) l'installation de juges chargés de la mise en état des dossiers en matière civile et commerciale d'ici août 2019; (iii) l'état des lieux détaillé des créances en souffrance maintenant disponible ; les autorités se rapprocheront de la COBAC pour partager leurs résultats d'ici fin décembre 2018. La loi sur la création des tribunaux de commerce sera adoptée d'ici fin juin 2019, dans l'optique de la mise en

place d'un tribunal de commerce à Yaoundé et à Douala d'ici juin 2020. Un point sera fait sur la situation de l'arbitrage d'ici fin-janvier 2019 afin de promouvoir son utilisation. De plus, l'avant-projet de loi sur la répression du non remboursement du crédit a été transmis aux services du Premier ministre, qui donneront considération aux commentaires du FMI et à une bonne intégration dans le cadre légal existant au niveau national et régional. L'arrêté créant le répertoire national informatisé des sûretés mobilières a été signé par le Ministre des finances en octobre 2018 et requiert des banques l'enregistrement de leurs sûretés à partir de la mise en place du registre attendue à fin décembre 2018, afin que la base de données complète soit disponible à fin mars 2019 (repère structurel reprogrammé).

## G. Compétitivité et développement du secteur privé

**35. Le gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre de mesures permettant de soutenir le développement du secteur privé et la diversification de l'économie.** Les principaux obstacles à une plus forte compétitivité de l'économie sont, outre le manque d'infrastructures, le climat des affaires défavorable, et le faible accès du secteur privé aux services financiers. Plusieurs réformes, y compris en coordination avec les autorités régionales, sont en cours pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'économie camerounaise pour les investissements directs étrangers et le commerce. En particulier, les coûts et délais liés au commerce extérieur restent très élevés et supérieurs à ceux observés dans la région, et des actions ont été entreprises pour réduire l'engorgement du port de Douala et faciliter le commerce. De plus, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre des mesures suivantes :

- a. Le gouvernement met en œuvre les 14 recommandations du comité de l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) afin que le Cameroun puisse être déclaré conforme au standard 2016 d'ici à fin 2019.
- b. L'Évaluation Nationale des Risques (ENR), étape préparatoire pour l'évaluation par le GABAC de notre cadre de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme (LCB/FT) prévue en septembre 2019, sera conduite en Novembre 2018 avec le support de la Banque Mondiale. Afin d'améliorer la LCB/FT, l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) rappellera aux banques, aux membres des professions assujetties et aux autorités compétentes y inclus institutions régionales leurs obligations de déclaration de soupçon et conduira des formations au cours du premier semestre 2019. Le ministère de la Justice tiendra une statistique sur les affaires de LCB/CFT à partir de 2019.
- c. Les travaux de révision du nouveau Code des Douanes de la CEMAC sont achevés et ont été validés par les Etats membres dans le cadre du Comité sous-régional dédié. Le projet de Code des Douanes révisé sera soumis à l'adoption à la prochaine session du Conseil des Ministres de l'UEAC. En revanche, le Tarif des Douanes de la CEMAC selon la version 2017 du Système Harmonisé a été adopté par le Conseil des Ministres de l'UEAC suivant Règlement N°10/17-UEAC-CM-010-A-30-SE du 29 octobre 2017.
- d. La poursuite de l'extension géographique de la plateforme de paiement électronique, le e-manifeste et le e-force à certaines frontières terrestres et maritimes notamment Idenau, Bota,

Cap Limboh, Gaschiga et Dourbeye, et la poursuite de l'extension du guichet unique de paiement à toutes les redevances des autres acteurs du commerce extérieur.

- e. L'amélioration de la qualité de service douanier à travers la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques avec quatre circuits de contrôle notamment deux circuits de contrôle immédiat (jaune et rouge), deux circuits de contrôle après enlèvement (vert et bleu). En rappel à date, 16 opérateurs bénéficient de la facilité de circuit vert ;
- f. La sécurisation et facilitation du transit à travers le Titre de Transit Unique (TTU) déjà opérationnel pour les cargaisons à destination de la sous-région
- g. La mise en œuvre de l'entrepôt des véhicules d'occasion de moins de dix (10) ans d'âge.
- h. Le respect des conventions de concession signées par l'Etat et l'amélioration du dialogue public-privé.

**36. Le gouvernement va également continuer à mettre en œuvre les mesures visant à la simplification des procédures de recouvrement d'impôts.** A cet effet, le régime d'imposition des petites et microentreprises va être simplifié. La mise en place du télépaiement des impôts et taxes sera finalisée à fin 2019.

## V. MODALITES DU PROGRAMME

**37. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères, tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum.** Le programme sera sujet à des revues semi-annuelles et des critères de performance, cibles indicatives et repères structurels tels que définis dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum et dans le protocole d'accord technique en pièce-jointe (qui définit également les exigences en matière de communication des données aux services du FMI). La quatrième revue du programme sera basée sur les cibles et objectifs de fin-décembre 2018 et devrait être complétée le 15 juin 2019 ou après, et la cinquième revue sera basée sur les cibles et objectifs de fin juin 2019 et devrait être complétée le 15 décembre 2019 ou après.

**Tableau 1. Cameroun : Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs (décembre 2017- juin 2019)**  
(Milliards de FCFA, base cumulative pour chaque année fiscale)

	2018												2019							
	Mars				Juin				Sep.				Déc.		Mars		Juin		Sep.	Déc.
	RI	RI-ajusté	Act.	Statut	z <sup>ème</sup> Rev. CR/RI	CR-ajusté	Act.	Statut	z <sup>ème</sup> Rev. RI	RI-ajusté	Prel.	Statut	z <sup>ème</sup> Rev. CR/RI	Prop. CR/RI-revisé	z <sup>ème</sup> Rev. RI	Prop. RI-revisé	z <sup>ème</sup> Rev. Proj.	Prop. CR/RI-revisé	RI	Proj.
<b>A. Critères de réalisation et cibles indicatives 1/</b>																				
Plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier (base prise en charge)	-53	-53	33	Respecté	-320	-320	-203	Respecté	-477	-477	-446	Respecté	-872		-46	-123	-278	-417	-574	-673
Plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI 2/	-43	-161	-146	Non respecté	-25	8	-90	Respecté	-96	-113	-201	Respecté	-8		-13	-51	-26	-10	-101	18
Plafond sur l'endettement du gouvernement central auprès de la banque centrale, excluant le financement net du FMI (stock) 2/	-304	-422	-92	Non respecté	-47	-14	-10	Non respecté	-46	-63	36	Non respecté	-15	-70	0	-36	48	9	-30	-6
Plafond sur les décaissements de dettes extérieures non-concessionnelles 7/	350	350	73	Respecté	350	350	253	Respecté	596	596	371	Respecté	596		324	353	324	353	588	588
<b>B. Critères de réalisation suivis sur une base continue 3/</b>																				
Plafond sur les accumulations des nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0	0	0	Respecté	0	0	0	Respecté	0	0	0	Respecté	0		0	0	0	0	0	0
Plafond sur les nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement 4/ 5/	436	554	363	Respecté	436	554	370	Respecté	436	620	436	Respecté	436		500	500	500	500	500	500
<b>C. Cibles indicatives</b>																				
Plancher sur les recettes non-pétrolières	689	689	621	Non respecté	1,331	1,331	1,305	Non respecté	1,968	1,968	1,994	Respecté	2,680		746	669	1,442	1,385	2,102	2,892
Plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs	0	0	239	Non respecté	0	0	-101	Respecté	0	0	-75	Respecté	-94		0	0	0	0	0	-103
Plancher sur les dépenses sociales	144	144	143	Non respecté	288	288	301	Respecté	460	460	462	Respecté	657		156	164	312	325	497	749
Plafond sur les interventions directes de la SNH	156	156	44	Respecté	156	156	95	Respecté	156	156	149	Respecté	156		152	140	152	140	140	140
Part des dépenses exécutées par des procédures exceptionnelles sur le total des dépenses hors dette ordonnées (ordre de paiement) 8/									10	10	10	Respecté	10		5	5	5	5	5	5
<b>Pour mémoire :</b>																				
1. Appuis budgétaires extérieurs hors financement du FMI	0	0	118		151	151	118		167	167	184		253	298	0	55	151	88	219	298
2. Plafond sur les nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement 6/	152	152	0		152	152	45		245	245	70		245		150	150	150	150	150	150
3. Solde du compte spécial pour les avances statutaires non décaissées					247	247	247		247	247	255		227		227	214	227	202	189	177

Sources : Autorités du Cameroun ; et estimations et projections des services du FMI.

Note : les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le PAT.

1/ Les indicateurs du programme sous A et B sont des critères de réalisation (CR) à fin juin et à fin décembre ; repères indicatifs (RI) autrement.

2/ Ce plafond fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure excluant le financement du FMI, sont inférieurs/supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro-tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2018.

3/ Les critères sont fixés à partir du début de l'année.

4/ Excepté les crédits imports ordinaires et l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

5/ Pour 2018, le plafond sera ajusté à la hausse par le montant de l'aide budgétaire non concessionnelle hors financement du FMI pour des motifs de gestion de dette, jusqu'à hauteur des montants indiqués pour mémoire au numéro 1 ci-dessous excluant les appuis budgétaires en dons. A partir de 2019, ce plafond sera fixé au montant des appuis budgétaires non-concessionnels approuvés jusqu'à un maximum de 275 milliards de FCFA.

6/ Sur la base des conventions signées au titre des projets conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

7/ Ce critère sur le décaissement de la dette extérieure non concessionnelle contractée à la date d'approbation du programme est modifié à compter de septembre 2018 pour inclure tous les prêts projets non-concessionnels.

8/ Il s'agit du paiement effectué par le Trésor sans autorisation préalable (émission de l'ordre de paiement, notamment les avances de trésorerie, les engagements prévisionnels et les caisses d'avance), à l'exception des paiements sur le service de la dette.

**Tableau 2. Cameroun : mesures préalables et repères structurels, 2017-18**

	Calendrier	Indicateur	Stade d'avancement
<b>Mesures préalables</b>			
1	Soumettre au Parlement une loi de finance de 2019 conforme aux objectifs du programme.	Lettre de transmission du budget 2019 au Parlement	
2	Adoption par le MINFI et le MINEPAT d'un plan d'action assorti de délais pour valider et réduire les SEND non performants identifiés à travers l'annulation des projets déjà clôturés ou la réaffectation à de nouveaux besoins d'investissement prioritaires.	Plan d'action signé par le Président du CNDP	
<b>Politique budgétaire et mobilisation des recettes</b>			
1	Inclure le montant total des recettes pétrolières de la compagnie pétrolière nationale SNH et des interventions directes dans le tableau mensuel des opérations financières de l'État (TOFE).	À compter de juin 2017 TOFE mensuel	Observé, proposé d'être transféré dans le TMU en tant qu'information requise
2	Publier mensuellement la structure des prix des produits pétroliers.	À compter de juin 2017 Publication en ligne et dans les journaux	Observé, proposé d'être transféré dans le TMU en tant qu'information requise
3	Publier des rapports trimestriels d'exécution budgétaire.	À compter du deuxième trimestre 2017 Publication en ligne et dans les journaux	Observé, proposé d'être transféré dans le TMU en tant qu'information requise
4	Renforcer les échanges d'informations entre la Direction générale des Impôts (DGI) et la Direction générale des Douanes (DGD). Celles-ci prépareront de façon conjointe des rapports trimestriels indiquant notamment les résultats en termes d'identification des fraudes et de	À compter du deuxième trimestre 2017 Rapport présenté aux services du FMI	Observé, proposé d'être transféré dans le TMU en tant qu'information requise
5	Publier un communiqué conditionnant les opérations de dédouanement des marchandises à l'existence des contribuables professionnels dans le fichier actif de la DGI.	Juillet 2018 Communiqué publié dans la presse et en ligne	Observé
6	Procéder à l'opérationnalisation de l'interface entre la base de données des contribuables actifs (FISCALIS) avec l'application de gestion des impôts et taxes (MESURE)	Juillet 2018 Rapport transmis aux services du FMI	Observé
7	Préparer des rapports de réconciliation trimestriels entre les valeurs de la déclaration d'importation et images scanner certifiées par la SGS et les valeurs liquidées en douane.	Trimestriel, dès septembre 2018 Rapports de vérification trimestriels envoyés aux services du FMI	Observé
8	Améliorer le recouvrement de la taxe foncière en le liant au système de distribution de l'électricité et partager les recettes de cette taxe entre l'administration centrale et les collectivités décentralisées.	Décembre 2018 Loi de finances 2019	Non observé
<b>Gestion des finances publiques et de la dette</b>			
9	Communiquer la nature et le volume des passifs contingents dans une annexe à la loi de finances, y compris les passifs fermes et contingents de tous les contrats de partenariats public-	Annuel, à compter d'octobre 2017 Annexe à la loi de finances	Observé
10	Rapport de suivi mensuel des appels de fonds et des décaissements effectifs	Mensuel, dès juillet 2018 Rapport envoyé aux services du FMI	Observé
11	Produire un rapport trimestriel sur les soldes à régler et les arriérés au titre des exercices budgétaires antérieurs.	Trimestriel, à compter de juillet 2018 Rapport présenté aux services du FMI	Observé
12	Adoption par le MINFI et le MINEPAT d'un plan de réduction des SENDs relative à des projets n'étant pas matures, et qui prévoit des mesures pour réduire le stock des SENDs (non-performants) d'au moins un tiers d'ici fin 2018.	Juillet 2018 Plan envoyé aux services du FMI	Non-observé, défini comme action préalable pour la troisième revue
13	Dans le cadre de la stratégie d'expansion du compte unique du Trésor, établir un calendrier de fermeture et rapatriement des comptes bancaires des Etablissements publics administratifs et de certains comptes de la Caisse autonome d'amortissements	Juillet 2018 Calendrier de fermeture des comptes identifiant les différents comptes envoyé aux services du FMI	Observé
14	Fermer tous les comptes pour les entités non génératrices de recettes (principalement les administrations publiques telles que les ministères sectoriels et les agences publiques), les transferts de nouveaux crédits budgétaires sur ces comptes continueront d'être interdits.	Août 2018 Extrait comptable confirmant la clôture des comptes.	Non-observé, proposé d'être reprogrammé pour juin 2019

Tableau 2. Cameroun : mesures préalables et repères structurels, 2017–18 (suite)

	Calendrier	Indicateur	Stade d'avancement	
<b>Stabilité du secteur financier et croissance tirée par le secteur privé</b>				
15	Ramener à deux mois les délais de traitement des factures entre la date d'engagement et la prise en charge par le Trésor.	Juin 2018	Rapport de la Direction générale du budget et de la Direction générale du trésor	Non-observé, réalisé en novembre 2018
16	Signer un contrat de performance avec la direction générale de la banque à capital public	Juillet 2018	Contrat signé transmis aux services du FMI	Non-observé ; l'avenant du contrat signé a été transmis au FMI à fin Octobre
17	Evaluer (coût et faisabilité) les options de résolution des banques en difficulté	Août 2018	Rapport d'évaluation finalisée en consultation avec les services du FMI	Non-observé
18	Décider du modèle économique de la banque des PME	Août 2018	Plan d'affaires révisé envoyé aux services du FMI	Non-observé, proposé d'être reprogrammé pour mars 2019
19	Payer trimestriellement les factures des services publics (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA) sur la base des dotations budgétaires annuelles	Trimestriel, dès septembre 2018	Extrait budgétaire et comptable indiquant les paiements sera envoyé aux services du FMI	Observé
20	Former à la résolution des conflits bancaires des juges exerçant dans les chambres commerciales des principaux centres d'affaires	Décembre 2018	Au moins 10 juges formés et en exercice	En cours, les termes de référence sont préparés et la formation est programmée
21	Informatiser le registre des sûretés mobilières.	Décembre 2018	Registre disponible en ligne	En cours, le cadre legal a été mis en place.
<b>Nouveaux repères structurels proposés</b>				
1	Autoriser des appels d'offres ouverts pour les achats de GPL, valider les compensations nécessaires pour le carburant GPL en commission et transférer régulièrement les excédents de trésorerie de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH) au Trésor.	Janvier 2019	Décret du Premier ministre	
2	Mettre en place un mécanisme pour identifier la nature et réconcilier les données des interventions directes de la SNH afin d'assurer leur régularisation mensuelle conformément aux différentes natures de la dépense.	Janvier 2019	Mettre en place un comité de conciliation et présenter un tableau des interventions de la SNH par type de dépenses.	
3	Décider du modèle économique de la banque PME.	Mars-2019	Le modèle d'entreprise approuvé est soumis au personnel du FMI	
4	Finaliser la base de données des sûretés mobilières en saisissant l'ensemble des sûretés mobilières détenues par les banques.	Mars 2019	Registre contenant les sûretés mobilières détenues par les banques disponible en ligne	
5	Préparer un plan de décaissement des SENDs pour 2019-20 en ligne avec les objectifs macro-budgétaires du programme après consultation avec les partenaires au développement.	Mars 2019	Un plan de décaissement des SENDs est transmis aux services du FMI	
6	Fermer tous les comptes pour les entités non génératrices de revenus (principalement les administrations publiques telles que les ministères sectoriels et les organismes publics) et arrêter le transfert de nouveaux crédits budgétaires à ces comptes.	Jun-19	Relevés comptables confirmant la clôture des comptes	
7	Finaliser la mise en œuvre du plan de résolution des deux banques privées en difficulté.	Août-2019	Les deux banques sont recapitalisées ou résolues	
8	Finaliser la mise en place du compte unique du Trésor en fermant tous les comptes publics éligibles au CUT dans les banques commerciales et consolidant ceux du Trésor et de la BEAC.	Sptembre 2019	Le CUT est fonctionnel et les comptes du gouvernement central et des EPAs sont fermés dans les banques commerciales	



## Pièce jointe II. Cameroun : Protocole d'accord technique

### Dispositions de la facilité élargie de crédit, 2017–20

**1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme du Cameroun appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) adopté en juin 2017.** Le PAT établit le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

#### Conditionnalité

**2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs de à fin décembre 2018 à fin Septembre 2019 sont établis dans le tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la lettre d'intention.** Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

#### Définitions

**3. Le gouvernement :** Sauf indication contraire, on entend par « gouvernement » l'administration centrale de la République du Cameroun qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48–50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

**4. Une entreprise publique non financière** est une unité commerciale ou industrielle, détenue en partie ou en totalité par l'État ou ses démembrements, qui vend des biens et services au public à une grande échelle. A partir de juin 2017, toutes les opérations entre l'État et ces entreprises publiques devraient faire l'objet de traitement brut dans le TOFE en faisant la part des opérations de recettes de celles liées aux dépenses. Les dettes croisées entre l'État et ces entreprises publiques seront définies à fin juin 2017 et un plan d'apurement graduel des soldes éventuels sera défini.

#### Revenus

**5. Le total des ressources du gouvernement** est constitué des recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et des dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de vente d'actifs et les recettes de privatisations (définies au paragraphe 8) ne sont pas considérés comme des recettes du gouvernement.

**6. Les recettes pétrolières** sont définies comme la somme du solde transférable de la SNH et de l'impôt sur les revenus des sociétés pétrolières et de celles qui exploitent le gaz. Les Autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse.

**7. Les recettes non pétrolières** comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) du gouvernement, à l'exception des recettes pétrolières définies au paragraphe 6. La TVA est enregistrée sur une base nette des remboursements de TVA. Les droits de pipeline payés par la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO) sont enregistrés dans la rubrique des recettes non fiscales.

**8. Les recettes de privatisation** comprennent tous les fonds versés au gouvernement dans le cadre de la vente ou du transfert de la gérance d'une entreprise (« concession »), d'un organisme ou d'une installation publique à une (des) entreprise(s) privée(s) (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un (des) État(s) étranger(s)), un (des) organisme(s) privé(s) ou une (des) personne(s) physique(s). Le produit des privatisations comprend en outre tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par le gouvernement dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être présentées en chiffres bruts ; si la vente ou la concession entraîne des coûts, ceux-ci doivent être comptabilisés séparément dans les dépenses.

## Dépenses

**9. Le total des dépenses du gouvernement et les « prêts nets »** sont l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, de transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), de paiements d'intérêts, des dépenses d'investissement, toutes comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire, et les prêts nets (définis dans le MSFP de 2001). Le total des dépenses du gouvernement inclut également les dépenses effectuées sans ordonnancement préalable qui n'ont pas été régularisées.

**10. Les interventions directes de la SNH** (Société nationale des hydrocarbures) font partie des dépenses du gouvernement. Il s'agit de paiements d'urgence effectués par la SNH pour le compte du gouvernement essentiellement pour faire face à des dépenses exceptionnelles de souveraineté et de sécurité.

**11. Les dépenses sociales** comprennent des dépenses publiques inscrites dans le budget de l'Etat portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du gouvernement. Elles incluent : (i) pour le secteur de l'éducation, les dépenses totales (courantes et en capital) des Ministères de l'éducation de base, des enseignements secondaires, et de l'emploi et de la formation professionnelle ; (ii) pour le secteur de la santé, les dépenses courantes du Ministère de la santé publique ; et (iii) pour les autres secteurs sociaux, les dépenses courantes des Ministères du travail et de la sécurité sociale, de la jeunesse et de l'éducation civique, des affaires sociales, et de la promotion de la femme et de la famille.

## Solde et financement

**12. Solde budgétaire primaire :** Le solde budgétaire primaire est défini comme étant la différence entre le total des recettes du gouvernement (défini au paragraphe 5) et le total des dépenses du gouvernement et prêts nets (défini au paragraphe 9) hors paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure et intérieure.

**13. Dette :** Le terme « dette » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8(a) des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « **dette** » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en terme de principal ou d'intérêts. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette.

**14. La dette extérieure,** pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le FCFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de la CEMAC. Les critères de réalisation y afférents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'Etat et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La **dette garantie** fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

**15. La dette extérieure concessionnelle :** Une dette extérieure est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.<sup>1</sup> L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée.<sup>2</sup> Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

<sup>1</sup> La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

<sup>2</sup> Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la BID tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

**16.** La **dette intérieure** est définie comme étant l'ensemble des dettes et obligations du gouvernement en FCFA. Elles incluent les soldes non remboursés, les avances de la BEAC, les bons et obligations du Trésor, la *dette structurée*, la *dette non structurée*, les arriérés de paiements intérieurs et la dette fournisseur de la SONARA

- La **dette structurée** est définie comme étant la dette qui a fait l'objet de traitement par convention ou par titrisation. Dans le cadre du programme, la dette structurée bancaire est incluse dans le crédit net bancaire et la dette structurée non bancaire est retracée dans le financement non bancaire.
  - i. La **dette structurée bancaire** est définie comme étant l'ensemble des créances des banques locales sur le gouvernement à l'exception des bons et obligations du trésor. Il s'agit de la dette bancaire titrisée dont l'encours à fin 2016 était de 86.36 milliards de FCFA et des accords d'avances directes.
  - ii. La **dette structurée non bancaire** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer de l'Etat à l'égard des particuliers ou des institutions non-bancaires locales ou de la CEMAC ayant fait l'objet d'une titrisation ou d'une convention de remboursement suivant un échéancier bien défini.
- La **dette non structurée** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer transférés à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) qui n'ont pas fait l'objet de convention de remboursement ou de titrisation. L'encours de la dette non structurée était de 113.96 milliards de FCFA à fin 2016. Dans le cadre du programme, le stock de la dette non structurée fait partie du stock des arriérés de paiements intérieurs. Ainsi, tout paiement au titre de la dette non structurée viendra en réduction du stock des arriérés de paiements intérieurs et aura donc un impact sur le solde budgétaire primaire sur base caisse.

**17.** Le **financement intérieur net du gouvernement** : est défini comme étant la somme (i) du crédit bancaire net au gouvernement ; et (ii) du financement non bancaire net.

- Le crédit bancaire net au gouvernement est égal à la variation du solde entre les engagements et les avoirs du gouvernement envers le système bancaire national. Ces avoirs incluent : (i) les encaisses du Trésor ; (ii) les dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale, à l'exclusion du compte PPTTE et du compte au titre du C2D ; et (iii) du solde créditeur des comptes de la CAA auprès des banques commerciales destinés au remboursement des obligations du gouvernement au titre de la dette. Les engagements du gouvernement incluent : (i) les concours de la Banque Centrale notamment les avances statutaires, le financement net du FMI (décaissements nets des remboursements), le refinancement des obligations cautionnées, et les titres du Trésor détenus par la Banque Centrale ; et (ii) les concours des banques commerciales notamment les prêts et avances directs, les titres, bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net au gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces données devront faire l'objet de réconciliations mensuelles entre le Trésor et la BEAC.

- Le financement non-bancaire net du gouvernement inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'États (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire local ; (ii) la variation de l'encours de la dette intérieure structurée non-bancaire (définie au paragraphe 16) ; (iii) les recettes de privatisation (définies au paragraphe 8) ; (iv) la variation du solde des comptes de correspondants (y compris le compte 42) et des comptes de consignation ; et (v) la variation de l'encours des créances sur le gouvernement abandonnées par le secteur privé. Le financement non-bancaire net du gouvernement est calculé par le Trésor public.

**18. Les arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des *arriérés de paiement sur les dépenses* ; et (ii) des *arriérés de paiement sur la dette intérieure* :

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis comme étant les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours. Les **restes à payer** correspondent aux obligations impayées de l'Etat. Ils sont définis comme étant les dépenses qui ont suivi la procédure normale d'exécution de la dépense (engagement, liquidation et ordonnancement) jusqu'à la prise en charge au Trésor public mais non encore payées. Ces obligations comprennent aussi les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles excluent le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Les restes à payer de moins de 90 jours représentent **les instances de paiement**. Les informations qui concourent à la détermination du montant des restes à payer se trouvent dans le tableau No 3 du TABORD. Le Trésor fera un suivi mensuel pour identifier les arriérés de dépenses dans le stock des restes à payer.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'une convention de dette intérieure (définie au paragraphe 11) ou du remboursement des titres, bons ou obligations du Trésor échus et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans la convention ou après la date d'échéance des titres, bons ou obligations du Trésor.

**19. Les arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'une convention de dette extérieure ou du remboursement des *Euro-bonds* et le montant effectivement payé après la date limite de paiement, y compris toute période de grâce, indiquée dans le contrat de dette, ou après la date d'échéance des *Euro-bonds*.

## I. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

**20. Les objectifs quantitatifs** (OQs) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Sauf indication contraire, tous les OQs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les OQs s'appliquent. On trouvera ci-après les OQs et les détails relatifs à leur évaluation :

## A. Solde budgétaire primaire non pétrolier

### Critère de réalisation

**21. Un plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier (base engagement) est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF.** Le solde budgétaire primaire non pétrolier est défini comme étant la différence entre le solde budgétaire primaire défini au paragraphe 12 et les recettes pétrolières définies au paragraphe 6.

**22. Pour s'assurer de la cohérence des données,** issues de différentes sources, utilisées pour l'élaboration du TOFE notamment entre les données sur les opérations budgétaires communiquées par le Trésor et les données sur les financements communiquées par la BEAC, la CAA et le Trésor, le niveau cumulatif des dépenses diverses non classées ailleurs (qui incluent les erreurs et omissions du TOFE) pour un mois donné, ne devrait pas dépasser, en valeur absolue, 5 % des dépenses cumulées de ce mois. En cas de dépassement, un exercice approfondi de réconciliation de l'ensemble des données sources du TOFE sera lancé en consultation avec les services du FMI.

### Dates butoirs pour la communication des informations

**23. Les données détaillées sur les opérations financières de l'État** indiquant le solde budgétaire primaire, les recettes pétrolières et le niveau des dépenses diverses non classées ailleurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

## B. Financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI

### Critère de réalisation

**24. Un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF.** Pour le besoin du programme, le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI sera le financement intérieur net du gouvernement, défini au paragraphe 17, hors financement net du FMI.

### Ajustement

**25. Le plafond de financement bancaire net du gouvernement** excluant le financement net du FMI fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs nets du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, sont inférieurs aux prévisions du programme.

**26. Si, à la fin de chaque trimestre,** les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA à partir de

quatrième trimestre de 2017. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.

### Dates butoirs pour la communication des informations

**27. Les données détaillées sur le financement intérieur net** (bancaire et non bancaire) du gouvernement ainsi que la situation des décaissements au titres des appuis budgétaires, le remboursement du service de la dette extérieures et la situation des arriérés extérieurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

## C. Décaissement des prêts extérieurs non-concessionnels

### Critère de réalisation

**28. Un plafond des décaissements des prêts extérieurs non-concessionnels**, est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette contractée dans le cadre du financement des projets. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 et utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole.

### Dates butoirs pour la communication des informations

**29. Les détails des décaissements sur les prêts extérieurs contractés par l'État** doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois, en indiquant la date de signature des prêts et en distinguant les prêts concessionnels de ceux qui ne le sont pas.

## D. Créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement central

### Critère de réalisation

**30. Un plafond sur les créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF.** Ce critère est défini comme étant la différence entre d'une part les créances de la Banque Centrale sur le gouvernement hors financement du FMI— notamment : les soldes non remboursés des avances statutaires consolidées, du refinancement des obligations cautionnées, et des titres du Trésor détenus par la Banque Centrale—et d'autres part les encaisses et le total des dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale incluant le solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées. Le solde du compte spécial fera l'objet d'un suivi régulier de manière à maintenir les objectifs définis au tableau 1 du MPEF.

**31. Le plafond des créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs, sont inférieurs aux prévisions du programme.

**32. Si, à la fin de chaque trimestre**, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront

ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA à partir du quatrième trimestre de 2017. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.

### **Dates butoirs pour la communication des informations**

**33.** Le détail sur tous les financements de la Banque Centrale au gouvernement ainsi que la situation du solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois par la BEAC.

## **E. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs**

### **Critère de réalisation**

**34. Un plafond nul d'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs** est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à l'accumulation d'arriérés extérieurs tels que définis au paragraphe 19 du présent protocole. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs du gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

### **Dates butoirs pour la communication des informations**

**35.** Les données relatives aux soldes, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

## **F. Prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement**

### **Critère de réalisation**

**36. Un plafond sur les emprunts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement** est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Le gouvernement s'engage, de manière continue, à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au tableau 1 du MPEF. En outre, aucune entreprise publique et/ou démembrement de l'État ne devrait s'endetter sans l'autorisation préalable du CNDP. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 14 et 15 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique aux entreprises publiques, défini au paragraphe 4, qui reçoivent des transferts de l'État, aux municipalités et autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux emprunts contractés en FCFA, aux bons et aux



obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional du CEMAC, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs, aux crédits ordinaires pour les importations, aux crédits au titre des appuis budgétaires, ni aux prêts du FMI. Cet engagement constitue un critère de réalisation à respecter de manière continue. Le plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels défini au tableau 1 du MPEF s'applique à tout nouvel emprunt contracté ou garanti par année calendaire et non sur une base cumulative à partir de la date d'approbation du programme.

## Ajustement

**37. Le plafond sur les prêts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement sera ajusté à la hausse** pour tenir compte des appuis budgétaires non-concessionnels de la banque mondiale, de la BAD et de la France pour des opérations de gestion de la dette. Pour 2019, le montant prévu d'appui budgétaire non-concessionnel et le montant maximal de l'ajusteur est de 275 milliards de FCFA. Les opérations de gestion de la dette sont celles qui améliorent le profil global de la dette publique (voir le paragraphe 35 de la note d'orientation relative aux limites de la dette SM / 15/125).

## Dates butoirs pour la communication des informations.

**38. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État** doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État. Ce critère fait l'objet d'un suivi continu par les autorités et toute signature ou garantie de dette doit être immédiatement notifiée au FMI

## II. AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

### A. Recettes non-pétrolières

**39.** Un plancher sur les recettes non pétrolières telles que définies au paragraphe 7 est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF.

### B. Accumulations d'arriérés de paiements intérieurs

**40.** Un plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Les arriérés de paiement intérieurs sont définis au paragraphe 18.

### C. Les dépenses sociales

**41. Un plancher sur les dépenses sociales telles que définies au paragraphe 11,** est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ces dépenses seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

### Dates butoirs pour la communication des informations

**42.** Les données sur la situation financière de l'État telle que présentée dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), le détail des recettes en faisant ressortir les recettes pétrolières, les arriérés de paiements intérieurs et la situation de l'exécution des dépenses sociales doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois.

### D. Part des dépenses exceptionnelles sur le total des dépenses hors dette ordonnancées

**43. Un plafond sur la part des dépenses exceptionnelles sur les dépenses hors dettes ordonnancées**, est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ce critère sera calculé sur la base du ratio entre les dépenses exceptionnelles (dépenses hors service de la dette payées sans ordonnancement préalable qui inclut les avances de trésorerie, les engagements prévisionnels et les caisses d'avance) et le total des ordonnancements sur les dépenses financées sur ressources domestiques hors service de la dette (y compris les salaires). Les dépenses exceptionnelles seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

### Dates butoirs pour la communication des informations

**44.** Des extraits comptables mensuels indiquant les montant des avances de trésorerie, des engagements prévisionnels et des caisses d'avance seront communiqués aux services du FMI dans les 3 semaines suivant la fin de chaque mois. Les dépenses sur base ordonnancement du tableau M1 du TABORD seront utilisées pour le calcul de ce ratio.

## III. EXIGENCES SUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES

**45. Les données quantitatives relatives aux objectifs quantitatives et indicatifs du gouvernement seront communiquées aux services du FMI selon la périodicité décrite au tableau 1 ci-dessous.** En outre, toutes les révisions de données seront rapidement communiquées aux services du FMI. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement traitées dans le présent PAT mais qui sont nécessaires à la mise en œuvre du programme et informer les services du FMI sur la situation de l'atteinte des objectifs du programme.

**Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données**

<b>Information</b>	<b>Institution Responsable</b>	<b>Fréquence des Données</b>	<b>Délai de transmission</b>
<b><i>Finances Publiques</i></b>			
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels ; (les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs doivent être disponibles à temps pour permettre de déterminer les OQ du programme à bonne date, en cas de non disponibilité de l'exécution physique des projets sur financement extérieur, les informations sur les demandes de retrait de fonds auprès des bailleurs seront utilisées).	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État, stock des bons et obligations du Trésor non remboursés, la situation du remboursement de la dette intérieure, les recettes de privatisation et les abandons de créances).	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines
Situation de la mise en œuvre des dépenses sociales définies au paragraphe 11	MINEFIN	Mensuelle	6 semaines
Situation des restes à payer de l'exercice en cours (mandats non payés) en distinguant ceux qui ont fait plus de 90 jours de ceux qui ne le sont pas.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Situation sur le remboursement de la dette intérieure.	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines
Statistique de la dette extérieure contractée et garantie (service détaillé de la dette extérieure échu/payé, liste des nouveaux prêts en spécifiant les conditions financières, les prêts garanties et les arriérés extérieurs, liste des contrats en cours de négociation).	MINFI/CAA	Mensuelle	6 semaines La signature ou la garantie de dettes extérieures et la survenance d'arriérés de paiements extérieurs doivent être immédiatement notifiées au FMI
Un rapport trimestriel sur la cohérence (i) des statistiques monétaires concernant la position nette du Trésor avec les données du TOFE sur le financement intérieur net du système bancaire et (ii) des données de la dette extérieure produites par la CAA et le financement extérieur net du TOFE.	MINFI/BEAC	Trimestrielle	8 semaines

**Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données (suite)**

<b>Information</b>	<b>Institution Responsable</b>	<b>Fréquence des Données</b>	<b>Délai de transmission</b>
Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement.	MINFI/MINEPAT/C AA	Trimestrielle	6 semaines
Extraits comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie et de caisses d'avance, solde des engagements provisionnels.	MINFI	Mensuelle	3 semaines
Produire un rapport mensuel de validation du TABORD et de la balance des comptes sur la base d'un pointage contradictoire des différentes administrations	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Publier la structure des prix des produits pétroliers	MINFI	Mensuelle	1 <sup>ère</sup> semaine du mois en cours
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b. (ou du prix sortie-SONARA)- pour aboutir au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par le distributeur de pétrole (SONARA); avec distinction entre vente au détail et vente aux industries; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et les subventions impayées.	MINFI	Mensuelle	4 semaines
État mensuel des comptes correspondant (y compris compte 42) et dépôts de consignations auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres).	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Fournir les prévisions des recettes de la DGI, DGD et DGTCFM, par type d'impôt sur base annuelle et sur une base mensuelle et les réalisations comparées aux prévisions	DGI, DGD, DGTCFM	Mensuelle	6 semaines
Solde de remboursement de la TVA (les demandes de remboursement, les paiements effectués, et la situation du compte de remboursement de TVA)	MINFI/DGI	Mensuelle	6 semaines

**Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données (suite)**

<b>Information</b>	<b>Institution Responsable</b>	<b>Fréquence des Données</b>	<b>Délai de transmission</b>
DGI/DGD rapports conjoints trimestriels de collaboration indiquant notamment les résultats en termes d'identification des fraudes et de recouvrement de recettes supplémentaires.	DGI/DGD	Trimestriels	6 semaines
La situation de la SNH y compris les volumes exportés, les prix, les taux de changes, les couts d'opérations, les interventions directes, les engagements envers l'Etat, le solde transférable au Trésor.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Inclure le montant total des recettes pétrolières de la compagnie pétrolière nationale SNH et des interventions directes dans le tableau mensuel des opérations financières de l'État (TOFE)	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Extrait comptable et budgétaire indiquant la situation de paiement des factures de l'État envers les entreprises de services publics (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA)	MINFI	Trimestrielle	3 semaines
La situation des paiements des subventions éventuelles et les obligations fiscales des entreprises publiques.	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
Publier le rapport d'exécution trimestrielle du budget	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
<b>Secteur Monétaire</b>			
Le bilan consolidé des institutions monétaires.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	10 semaines
La position nette du gouvernement	BEAC	Mensuelle	6 semaines
La situation du solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Le taux directeur et les taux d'intérêts créditeur et débiteur	BEAC	Mensuelle	6 semaines

**Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données (fin)**

<b>Information</b>	<b>Institution Responsable</b>	<b>Fréquence des Données</b>	<b>Délai de transmission</b>
<b><i>Balance des Paiements</i></b>			
Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements.	MINFI	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MINFI/INS	Mensuelle	3 mois
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital).	BEAC/MINFI	Dès la révision	2 semaines
<b><i>Secteur Réel</i></b>			
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	INS	Annuelle	6 semaines
Les comptes nationaux trimestriels	INS	Trimestrielle	8 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés	INS	Mensuelle	2 semaines
<b><i>Réformes structurelles et autres données</i></b>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Cameroun, à compter de sa date de publication ou de sa finalisation.	MINEPAT		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa date de publication ou de son entrée en vigueur.	MINFI/MINEPAT		2 semaines

# CAMEROUN

## TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

6 décembre 2018

Cameroun Analyse de viabilité de la dette effectuée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Élevé
Risque global de surendettement	Élevé
Niveau de détail dans la notation du risque	Viable
Recours au jugement	Non

Approuvé par  
**David Owen et Paloma Anos-Casero (IDA)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement.

*Le Cameroun présente encore un risque élevé de surendettement extérieur et de surendettement global, mais, à ce jour, sa dette semble encore viable. Sa capacité d'endettement est classée moyenne selon la méthodologie du nouvel indice composite (IC), sur la base des données et projections actualisées des PEM d'octobre 2018 et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) 2017. Toutefois, avec une couverture de la dette publique plus élargie par rapport à l'AVD de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC, les dépassements précoces des deux seuils du service de la dette extérieure dans le scénario de référence s'expliquent par l'inclusion du service de la dette fournisseurs à court terme de la raffinerie de pétrole publique (SONARA), tandis que les dépassements ultérieurs du ratio service de la dette/exportations sont causés par l'arrivée à échéance des eurobonds entre 2023 et 2025. La consolidation budgétaire et les réformes appuyées par l'accord FEC, combinés à la part croissante des nouveaux emprunts concessionnels, amélioreraient le profil de la dette au fil du temps. Toutefois, pour atténuer les risques pesant sur la dette publique, les mesures suivantes sont nécessaires : (i) une consolidation budgétaire résolue et efficace ; (ii) une modification de la composition des nouveaux emprunts vers les prêts concessionnels ; (iii) un renforcement du contrôle des projets d'investissement financés sur ressources extérieures à tous les niveaux de l'État ; (iv) la mise en œuvre de politiques destinées à favoriser la croissance et les exportations non pétrolières ; (v) le rétablissement de la viabilité financière de la SONARA ; et (vi) un renforcement de la gestion de la dette publique, notamment un examen et une gestion minutieuses de tous les prêts contractés mais non décaissés.*

## COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

**1. La couverture de la dette publique aux fins de la présente AVD, a été élargie par rapport à la récente AVD de 2017<sup>1</sup>.** Plus précisément, comme dans l'AVD de 2017, l'encours de la dette couvre l'administration centrale, les restes-à-payer sur les dépenses, les passifs contingents liés à une partie de la dette extérieure des entreprises publiques<sup>2</sup>, les garanties et la SONARA, notamment sa dette fournisseurs (tableau 1 du texte). Dans la présente AVD, la dette de la SONARA figure désormais dans l'échéancier du service de la dette, tout comme ses recettes, ce qui n'était pas le cas dans l'AVD de 2017. La dette extérieure est principalement définie sur la base de la monnaie de libellé mais elle est ajustée en fonction du lieu de résidence lorsque les données sont disponibles<sup>3</sup>.

**Tableau 1 du texte. Cameroun : couverture de la dette publique dans le scénario de référence**

Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X

**2. La dette des entreprises publiques non encore prise en compte dans l'AVD reste importante.** Selon l'annexe à la loi de finances 2019 récemment publiée, la dette des entreprises a légèrement baissé, passant de 13,1% du PIB à fin 2016 à 13,0% du PIB à fin 2017. Cependant, environ 2,4% du PIB est due à l'État et l'AVD inclut déjà la dette de la SONARA (2,4% du PIB). Cela semble indiquer que l'encours existant de la dette des entreprises publiques non comptabilisé dans l'encours de la dette publique s'élève à 8,2% du PIB tout au plus. Les services du FMI et les autorités ont convenu de ne pas inclure les autres entreprises publiques dans l'encours de la dette pour le moment, compte tenu de la nécessité de clarifier certains passifs, mais ils s'emploieraient à l'élargissement de la couverture de la dette à toutes les entreprises

<sup>1</sup> L'année figurant dans le titre de l'AVD correspond à la dernière année pour laquelle des données actuelles sont disponibles. La précédente AVD du rapport des services du FMI pour la consultation de 2018 au titre de l'article IV est l'AVD de 2017. La présente AVD est donc intitulée « mise à jour de l'AVD de 2017 ».

<sup>2</sup> Ils comprennent un montant de 8,9 millions d'euros correspondant à un crédit fournisseur octroyé à une entreprise publique et une demande d'indemnisation de 6,2 millions d'euros visant une entreprise publique pour résiliation de contrat. La probabilité de voir ces passifs contingents se matérialiser étant élevée, ils sont inclus dans la couverture de l'encours de la dette de l'AVD.

<sup>3</sup> L'emprunt contracté auprès de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) en FCFA est classé comme une dette extérieure (19,9 milliards de FCFA à fin septembre). Les bons du Trésor libellés en monnaie locale détenus par les non-résidents font également partie de la dette extérieure (38,1 milliards de FCFA à fin septembre).



publiques non financières. L'AVD ne couvre pas non plus la dette des administrations locales et des fonds extrabudgétaires en raison du manque de données.

**3. Le test de résistance sur les passifs contingents tient compte de l'encours de la dette des entreprises publiques non inclus dans l'encours de la dette publique ainsi que des risques liés aux PPPs en cours et aux marchés financiers.** Comme indiqué ci-dessus, la dette des entreprises publiques est estimée à 8,2% du PIB à fin 2017 et elle apparaît dans le test de résistance sur les passifs contingents (tableau 2 du texte). La valeur des PPPs n'a jusqu'ici représenté que 2,1% du PIB, mais on estime qu'elle a augmenté à environ 5,5% du PIB avec la signature du projet de centrale hydroélectrique de Nachtigal (encadré 1). Cela a été incorporé à l'AVD, et augmente le choc relatif aux passifs contingents de 2% du PIB (soit 35 % de l'encours total des PPPs). Les passifs contingents liés aux marchés financiers sont établis à une valeur minimale de 5% du PIB, ce qui représente le coût moyen d'une crise financière pour l'État dans un pays à faible revenu (PFR) depuis 1980. Les estimations pour les autres éléments non couverts ne sont actuellement pas disponibles.

**Tableau 2 du texte. Cameroun : couverture du test de résistance sur les passifs contingents**

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, dette garantie par l'État, dette non garantie des entreprises publiques		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	
			Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0.0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	8.2	dette des entreprises publiques non comprise dans le stock de la dette
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	2.0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		15.1	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

## CONTEXTE

### A. Dette

**4. La dette publique a augmenté au cours des trois premiers trimestres de 2018.** Les données préliminaires indiquent que la dette publique, après avoir atteint 7 507 milliards de FCFA à fin 2017, est passée à environ 7 874 milliards de FCFA en septembre 2018 (tableau 3 du texte). Cela s'explique principalement par une augmentation de la dette extérieure à 5 802 milliards de FCFA suite aux décaissements plus rapides que prévu sur des investissements financés sur ressources extérieures liés à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) et à de grands projets d'infrastructure. La forte réduction des restes-à-payer sur les dépenses suite à l'annulation ou au paiement d'arriérés<sup>4</sup> n'a que partiellement compensé cette augmentation. D'autres éléments de l'encours de la dette ont aussi évolué, mais dans une moindre mesure. Par rapport à l'AVD précédente, la part de la dette dans le PIB à fin 2017 a légèrement diminué (36,9%, contre 38,2% dans l'estimation précédente) en raison d'une révision du PIB nominal et d'une correction apportée à la dette fournisseurs de la SONARA.

<sup>4</sup> On retrouve l'annulation des arriérés dans le tableau 2 sur la rubrique « Autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement », contribuant à une réduction du ratio dette publique/PIB de 1,1% point de pourcentage.

**Tableau 3 du texte. Cameroun : dette contractée ou garantie par l'État,  
2016-septembre 2018**

	Dec-16		Dec-17		sept -18 (est.)	
	milliards de FCFA	en % du PIB	milliards de FCFA	en % du PIB	milliards de FCFA	en % du PIB
<b>A. Dette contractée ou garantie par l'État (estimation des autorités : 1+2+3)</b>	<b>5228</b>	<b>27.0</b>	<b>6255</b>	<b>30.8</b>	<b>6937</b>	<b>32.4</b>
1. Dette extérieure	3961	20.5	4625	22.8	5333	24.9
2. Dette intérieure	1201	6.2	1578	7.8	1558	7.3
3. Dette (extérieure) garantie par l'État	66	0.3	52	0.3	46	0.2
4. Restes à payer	596	3.1	710	3.5	359	1.7
5. Créances ext. sur les entreprises publiques (hors SONARA)	9	0.0	9	0.0	8	0.0
6. Dette de la SONARA	457	2.4	534	2.6	569	2.7
7. dont dette extérieure	293	1.5	383	1.9	415	1.9
<b>B. Dette contractée ou garantie par l'État (estimation des services du FMI : A + 4+5+6)</b>	<b>6290</b>	<b>32.5</b>	<b>7507</b>	<b>36.9</b>	<b>7874</b>	<b>36.8</b>
Intérieure	1961	10.1	2439	12.0	2072	9.7
Extérieure	4329	22.4	5069	24.9	5802	27.1
dont dette garantie par l'État	75	0.4	61	0.3	54	0.3
<b>C. Encours de la dette contractée mais non décaissée 1/</b>	<b>3842</b>	<b>19.9</b>	<b>4415</b>	<b>21.7</b>	<b>4092</b>	<b>19.1</b>
Intérieure	257	1.3	170	0.8	171	0.8
Extérieure	3586	18.5	4245	20.9	3922	18.3
dont multilatérale	1240	6.4	1848	9.1	1600	7.5
dont bilatérale	1802	9.3	1719	8.5	1595	7.4
dont commerciale	544	2.8	679	3.3	727	3.4

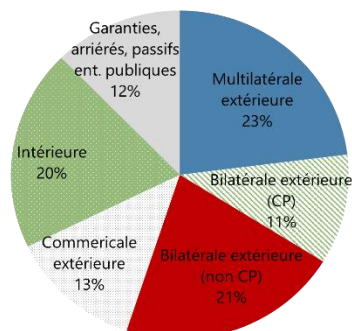
Sources : autorités camerounaises et calculs des services du FMI.  
1/ Hors appui budgétaire.

**5. La composition de la dette extérieure est restée globalement inchangée.** La dette extérieure multilatérale et la dette extérieure bilatérale due au Club de Paris représentent environ un tiers de la dette totale. La dette bilatérale hors Club de Paris est dominée par la Chine, la dette commerciale correspondant essentiellement aux 750 millions de dollars d'eurobonds émises en 2015, exigibles en trois versements entre 2023 et 2025 (graphique 1 du texte). Environ 40% de la dette extérieure est octroyée à des conditions concessionnelles et près de 40% est libellée en euros. La maturité moyenne se situait à 11 ans pour la dette extérieure (hors dette de la SONARA), le taux d'intérêt pondéré moyen était de 2,3%. Environ 23% de la dette extérieure porte sur des taux d'intérêt variables. La dette fournisseurs à court terme représente 87% de la dette extérieure de la SONARA.

### Graphique 1 du texte. Cameroun : composition de la dette publique

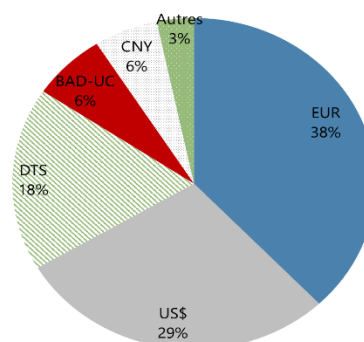
#### Dette par groupes de créanciers

(part de la dette totale en septembre 2018)



#### Dette extérieure par monnaie

(part de la dette extérieure en août 2018)



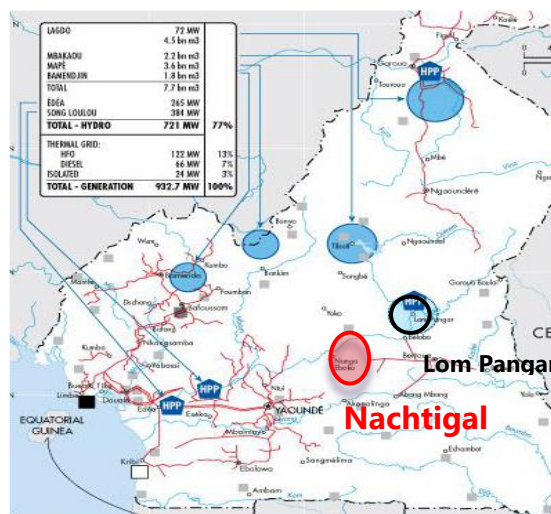
Sources : autorités camerounaises et estimations des services du FMI.

**6. La composition de la dette intérieure a évolué sous l'effet de la diminution des restes-à-payer sur les dépenses.** Les avances statutaires de la BEAC représentent environ 28% de la dette intérieure et les bons du Trésor 17% (graphique 2 du texte). La part des restes-à-payer sur les dépenses dans la dette intérieure a baissé de 29% à fin 2017 à 17% à fin septembre 2018. L'échéance moyenne de la dette intérieure (hors restes à payer sur les dépenses et dette de la SONARA) se situait à 7 ans et le taux d'intérêt pondéré moyen à 3,2%. La dette intérieure de la SONARA représente 70% de la dette bancaire à court terme.

### Encadré 1. Le projet de centrale hydroélectrique de Nachtigal

**Le projet de Nachtigal est un projet de partenariat public-privé qui visera à répondre à la demande excédentaire d'électricité, qui devrait augmenter à un taux annuel de 6-7% jusqu'à 2035.** Nachtigal est un nouveau projet hydroélectrique de 420 MW sur le fleuve Sanaga. L'opérateur, la Nachtigal Hydro Power Company (NHPC), est détenu par l'État du Cameroun, EDF International et la SFI. Le coût du projet est estimé à environ 1,1 milliard d'euros et le barrage devrait être pleinement opérationnel d'ici à 2023 et couvrir environ un tiers de la demande totale d'électricité du Cameroun à un très bas coût.

**L'État assume d'importantes obligations financières dans cette opération, mais l'accord de financement semble globalement correspondre à des projets similaires au Cameroun, et dans d'autres pays émergents ou en développement.** Les obligations financières incluent le coût initial d'une injection de capitaux et de l'emprunt, l'obtention du financement requis pour raccorder le barrage au réseau existant et d'une garantie de prêt auprès de prêteurs commerciaux locaux, l'émission d'une lettre de crédit et la fourniture d'une garantie de paiement à la NHPC pour couvrir tout manquement d'ENEO, l'acheteur, à ses obligations de paiement. Les modalités financières



sont similaires à celles établies pour le projet de centrale électrique de Kribi également appuyé par la Banque mondiale et la SFI. La répartition des risques semble globalement comparable à celle d'autres projets hydroélectriques dans des pays émergents. Cependant, le risque de force majeure tend à favoriser le partenaire privé et le taux de rendement interne accordé au partenaire privé est élevé par rapport aux pratiques internationales.

**Les implications pour la viabilité de la dette sont limitées dans le scénario de référence, toutefois la taille du projet augmente l'ampleur du choc sur les passifs contingents.** Les décaissements liés au projet de la Banque mondiale portant sur le transport d'électricité et la réforme de ce secteur ont déjà commencé et sont intégrés à l'encours de la dette et aux projections du scénario de référence. Les garanties n'entreront en vigueur qu'ultérieurement et elles seront intégrées aux projections du scénario de référence lorsque de plus amples informations seront disponibles. Pour tenir compte des risques y associés, les services du FMI ont inclus la valeur totale du projet de Nachtigal dans l'encours des PPP, qui augmente de 2,0% à 5,5% du PIB. Bien que cela n'augmente pas directement l'encours de la dette, il augmente la taille du choc sur les passifs contingents dans l'AVD de 2 points de pourcentage du PIB pour la porter à 15,1% du PIB.

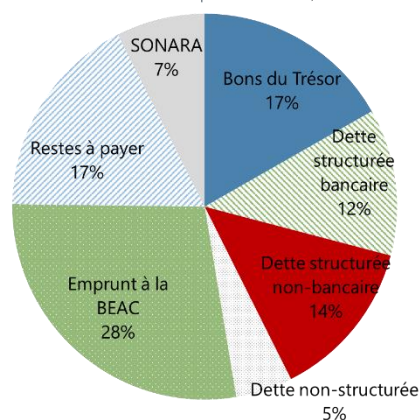
## 7. L'encours des prêts contractés mais non décaissés (SENDs) a diminué au cours des trois premiers trimestres 2018.

L'encours des prêts contractés mais non décaissés a baissé à 4 092 milliards de FCFA à fin septembre 2018 (tableau 3 du texte). Le ratio des SENDs extérieurs sur le total des SENDs a baissé de 96% à fin 2017 à 95% à mi-septembre 2018. La part des SENDs multilatéraux dans le total des SENDs extérieurs est tombée à 41% suite au décaissement de plusieurs emprunts liés à des projets d'infrastructure et de développement. La part des SENDs commerciaux extérieurs dans le total des SENDs extérieurs a augmenté à 19% sous l'effet de projets portant sur de nouvelles infrastructures et la CAN. La part de la Chine dans les SENDs reste la plus importante, à 29% à fin septembre.

### Graphique 2 du texte. Cameroun : composition de la dette publique intérieure

#### Composition de la dette intérieure

(en part de la dette intérieure totale en septembre 2018)



Sources : autorités camerounaises et calculs des services du FMI.

## 8. La capacité de suivi et de gestion de la dette publique du Cameroun aux titre de la politique de la limite d'endettement du FMI est adéquate et s'améliore, toutefois, des améliorations supplémentaires sont nécessaires.

Des écarts entre les données communiquées par le ministère des Finances et celles de l'agence de la dette peuvent désormais être réconciliés. De plus, le Comité national de la dette publique (CNDP) a renforcé son rôle dans le processus d'approbation, en veillant à ce que les propositions de nouveaux emprunts ne passent pas aux étapes avancées sans son approbation. Le suivi des décaissements de prêts liés à des projets s'est amélioré grâce à un suivi rapproché des appels de fonds et à une meilleure coordination entre les ministères des Finances et de l'Économie, l'agence de la dette et

les partenaires au développement clés. Ces progrès ont permis aux autorités de ralentir les nouveaux appels de fonds liés à des projets d'investissement extérieurs non concessionnels jusqu'à fin 2018. Toutefois, la coordination entre les projets et la planification budgétaire reste imparfaite, et un plan de décaissement détaillé par projet fait défaut, ce qui entraîne une exécution supérieure à l'enveloppe budgétaire.

**9. Les mesures relatives aux SENDs ont progressé mais l'important stock de prêts non décaissés demeure un risque majeur pour la viabilité de la dette.** Les autorités ont pris des mesures importantes pour améliorer le suivi et la gestion des SENDs, notamment : (i) l'adoption d'un plan d'action par le CNDP, (ii) les discussions bilatérales avec les créanciers et les gestionnaires de projets afin de valider les montants dus et de contrôler l'état des SENDs problématiques<sup>5</sup>, et (iii) les demandes officielles de clôture des projets achevés et d'annulation des montants restants. Toutefois, une part importante (13% du PIB) des SENDs problématiques a été classée comme nécessitant une amélioration de la gestion et une accélération des décaissements. Compte tenu de la récente accélération des dépenses liées aux investissements financés sur ressources extérieures et du risque élevé de surendettement, il sera primordial d'établir un plan de décaissements pour tous les SENDs restants, conformément aux objectifs budgétaires du programme.

**10. La couverture de la dette extérieure du secteur privé s'est améliorée.** Les données plus récentes ont une couverture plus large et laissent apparaître que la dette extérieure du secteur privé a légèrement augmenté pour atteindre 912 millions de dollars à fin 2017. L'investissement direct des entreprises représente la part la plus importante, à 78 %, les principaux créanciers étant des exportateurs ainsi que d'autres sources privées et institutions officielles. Toutefois, le changement apporté à la couverture de la dette complique l'analyse intertemporelle.

## B. Projections macroéconomiques

**11. Le cadre macroéconomique reflète les évolutions économiques récentes et les politiques qui sous-tendent le programme appuyé par la FEC.** Le scénario de référence est fondé sur la pleine mise en œuvre de la consolidation budgétaire et extérieure et des réformes envisagées dans le cadre du programme, ainsi que sur l'achèvement progressif des projets d'infrastructure, ce qui devrait entraîner une hausse des IDEs et des exportations. Les projections macroéconomiques-clés n'ont que peu évolué depuis l'AVD de 2017 (encadré 2, tableau 4 du texte). La croissance du PIB réel a été révisée à la hausse pour les données historiques mais elle reste globalement inchangée sur l'horizon de projection. L'inflation a été revue à la hausse en raison du niveau plus élevé des données historiques et des récentes variations des termes de l'échange. Le solde primaire est également resté inchangé, les mesures correctrices prévues étant sur la bonne voie pour 2018, tandis que les ratios recettes/PIB ont diminué sous l'effet de la hausse

<sup>5</sup> Les SENDs sont classés problématiques s'ils remplissent au moins l'un des six critères suivants : (i) le prêt a été signé avant 2014, (ii) le décaissement du prêt était nul un an après sa signature, (iii) le prêt n'est pas entré en vigueur six mois après sa signature, (iv) le délai de décaissement du prêt a été dépassé ou repoussé au moins une fois, (v) le délai pour le décaissement du prêt est proche (moins d'un an) et la part déjà décaissée est inférieure à 50%, (vi) le projet n'a engendré aucun décaissement depuis plus d'un an. La dernière mise à jour du rapport estimait les SENDs problématiques à 2 997 millions de FCFA en août 2018.

du PIB nominal<sup>6</sup>. La part des exportations de biens et de services dans le PIB n'a pratiquement pas changée à moyen terme, mais elle se tasse sur le long terme, car les révisions à la baisse du volume des exportations de pétrole dépassent l'augmentation des prix du pétrole.

**12. Les hypothèses de financement ont été mises à jour sur la base des données les plus récentes.** Le déficit de financement sur la période 2018–20 devrait être intégralement couvert par le financement du FMI et l'aide budgétaire des bailleurs. Pour 2018, l'aide budgétaire complémentaire de la BAfD (98 milliards de FCFA) a été incluse et celle de la Banque mondiale a été décalée de 2018 à 2019 (55 milliards de FCFA). Les conditions de financement pour la nouvelle dette extérieure ont été mises à jour sur la base des conditions de financement moyennes des SENDs. La composition des nouveaux décaissements extérieurs à moyen terme est calculée en fonction de la composition des SENDs, qui laisse apparaître un glissement vers des créanciers multilatéraux. À long terme, une transition graduelle vers des prêts commerciaux entraîne une diminution progressive de l'élément don. Le financement intérieur (hors emprunt auprès de la BEAC) devrait s'orienter progressivement vers davantage d'emprunts à moyen et long terme. Le taux d'actualisation reste inchangé à 5%, tel qu'approuvé par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale en octobre 2013.

**13. Les hypothèses de financement relatives à la SONARA reflètent les récents accords de prêts ainsi que les mesures actuelles et planifiées visant à améliorer sa viabilité.** Les services du FMI ne tablent pas sur une nouvelle émission de dette intérieure ou extérieure à moyen et long terme, mais ils prévoient que la dette à court terme soit refinancée, à un taux toutefois plus faible. Il est ainsi prévu que la dette fournisseurs de 2013 sera transformée en dette à moyen/long terme conformément au plan de rachat de l'État (MEFP 131). Le reste de la dette fournisseurs devrait diminuer progressivement à moyen terme pour atteindre environ 0,2% du PIB grâce à la mise en œuvre de mesures visant à réduire les coûts et à accroître la flexibilité des prix (encadré 3). Ces mesures devraient permettre à la SONARA d'améliorer sa viabilité et de compter ainsi davantage sur ses propres liquidités pour financer ses facteurs de production. Le taux d'intérêt sur la dette fournisseurs à court terme est aligné sur un emprunt récemment signé pour financer les importations de pétrole. Les recettes et les dépenses publiques sont consolidées entre l'administration centrale et la SONARA, sachant que cette dernière devrait recouvrer sa rentabilité sur le moyen terme.

---

<sup>6</sup> Cela se réfère au niveau du solde primaire de l'administration centrale. La présente AVD utilise un solde primaire consolidé qui couvre l'administration centrale et la SONARA.

**Tableau 4 du texte. Cameroun : principales hypothèses macroéconomiques, 2016–38**

	2016-2017	2018-2023	2024-2038
<b>Croissance du PIB réel (en pourcentage)</b>			
Mise à jour de l'AVD 2017 1/	4.1	4.7	5.5
AVD 2017	3.8	4.8	5.4
AVD 2016	4.3	5.2	5.4
<b>Inflation (déflateur du PIB)</b>			
Mise à jour de l'AVD 2017	1.3	1.5	1.8
AVD 2017	0.2	1.3	1.8
AVD 2016	1.9	2.0	2.0
<b>Solde budgétaire primaire (en pourcentage du PIB)</b>			
Mise à jour de l'AVD 2017	-4.6	-0.9	-0.8
AVD 2017	-4.7	-0.9	-0.7
AVD 2016	-3.9	-0.8	-0.2
<b>Recettes totales dons exclus (en pourcentage du PIB)</b>			
Mise à jour de l'AVD 2017	14.6	15.2	15.7
AVD 2017	14.9	15.7	16.6
AVD 2016	16.2	17.4	18.2
<b>Exportations de biens et de services (en pourcentage du PIB)</b>			
Mise à jour de l'AVD 2017	18.9	16.3	12.2
AVD 2017	19.3	15.9	14.0
AVD 2016	22.0	22.1	21.6
<b>Prix du pétrole (en dollars/baril)</b>			
Mise à jour de l'AVD 2017	47.8	64.8	60.3
AVD 2017	47.8	56.2	53.6
AVD 2016	49.0	54.7	55.2

Sources : autorités camerounaises et calculs des services du FMI.

1/ L'année de l'AVD se rapporte à la dernière année pour laquelle des données réelles sont disponibles. Par exemple, la mise à jour de l'AVD 2017 se rapporte à cette version.

**14. Les outils de réalisme récemment ajoutés font apparaître des risques autour des prévisions** (graphiques 3 et 4). Bien que la consolidation envisagée de 2018 à 2020 reste modéré, à 1 point de pourcentage du solde primaire, la consolidation budgétaire prévue sur 3 ans (3,5%) se situe dans le quintile supérieur des données rétrospectives relatives aux programmes de consolidation des PFR, ce qui démontre un décalage par rapport aux performances historiques. Cependant, la consolidation reste crédible car le budget 2018 a été ajusté afin de refléter une enveloppe de dépenses plus réaliste ; et l'exécution de la loi de finances à fin septembre cadrait globalement avec les objectifs du programme. En outre, les autorités se sont engagées à veiller à ce que les objectifs budgétaires du programme pour fin décembre soient atteints. Le cadre budgétaire préliminaire pour 2019 est aussi conforme aux objectifs du programme. Le renforcement de la discipline budgétaire et les réformes portant sur la gestion des finances publiques ont abouti à une suppression des avances de trésorerie et à une réduction des dépenses non affectées, tandis que le suivi des investissements financés sur ressources extérieures s'est amélioré. L'amélioration de l'efficacité des dépenses et l'instauration d'un plancher pour les dépenses sociales visent à préserver et à

poursuivre les avancées dans le domaine social. L'outil de réalisme pointe également la trajectoire de croissance, en raison de la consolidation projetée et des performances historiques. Toutefois, l'analyse empirique des services du FMI laisse apparaître des multiplicateurs faibles (annexe II des rapports des services du FMI pour la consultation de 2018 au titre de l'article IV et la deuxième revue de la FEC) et la croissance devrait rester robuste, en raison de la production de gaz naturel, les travaux de construction en vue de la CAN, la mise en service d'infrastructures de transport et d'énergie clés, et l'augmentation de l'investissement privé. L'amélioration de l'efficacité des dépenses devrait également amortir l'impact de la consolidation budgétaire sur la croissance. Les investissements de l'État devraient diminuer, parallèlement aux efforts de consolidation, ce qui explique le décalage par rapport aux données historiques.

### **Encadré 2. Hypothèses macroéconomiques à moyen et long termes**

#### **Moyen terme, 2018–2023**

La croissance du PIB réel devrait se situer à 4,7% du PIB en moyenne, soutenue par l'accélération progressive de la croissance dans le secteur non pétrolier, qui compense la baisse rapide de la production de pétrole. L'inflation annuelle devrait rester aux alentours de 1,5% en 2018 et à moyen terme, soit en-dessous du critère de convergence de 3% fixé par la CEMAC.

Le cadre budgétaire à moyen terme est fondé sur une amélioration continue de la mobilisation des recettes non pétrolières et sur la stabilisation de l'investissement public, permettant une réduction graduelle du déficit vers le critère de convergence de la CEMAC. Le ratio recettes/PIB (dons exclus) devrait augmenter de 14,6% en 2016-17 à 15,2% à moyen terme grâce aux mesures d'élargissement de la base, notamment la suppression progressive des exonérations fiscales et douanières, et une coordination renforcée entre les administrations.

Le déficit du compte courant devrait rester globalement stable à moyen terme car la croissance des exportations non pétrolières compense la baisse des exportations de pétrole et la croissance des importations se stabilise. Le déficit du compte courant devrait être financé par le programme appuyé par le FMI, des bailleurs internationaux et d'autres flux de capitaux privés.

#### **Long terme, 2024–2038**

La croissance du PIB réel devrait se situer en moyenne à 5,5% à long terme, alors que les investissements publics restent et que le secteur privé gagne en compétitivité et accroisse ses investissements.

Le ratio recettes/PIB (dons exclus) devrait augmenter légèrement à 15,7%. Ce qui suppose une baisse des recettes pétrolières liée à l'épuisement progressif des réserves, tandis que les recettes non pétrolières s'améliorent grâce aux gains d'efficacité réalisés dans la collecte des recettes.

Les exportations devraient diminuer à environ 12% du PIB à long terme, reflétant la chute de la production de pétrole. Toutefois, le compte courant devrait s'améliorer progressivement, car les exportations non pétrolières restent dynamiques et les importations augmentent à un rythme plus lent.



### Encadré 3. Rétablir la viabilité financière de la SONARA

**La situation financière de la SONARA est préoccupante et représente un risque budgétaire considérable.** En particulier, sa capacité de raffinage est trop limitée pour assurer sa viabilité financière et depuis fin 2017, les coûts ont augmenté au point de dépasser les prix de détail des carburants. Ces difficultés ont contribué aux dérapages des recettes non pétrolières et à une hausse rapide des subventions au carburant, qui devraient dépasser le montant budgétisé pour 2018. La SONARA représente la part la plus importante de la dette des entreprises publiques et est le principal contributeur aux risques provenant des entreprises publiques (rapport pays no. 18/235). Sa dette (hors dette envers l'État) a continué d'augmenter en 2018 et sa dette fournisseurs à court terme est la principale cause des dépassements des seuils du service de la dette extérieure dans le scénario de référence.

**Les autorités mettent en œuvre des mesures visant à renforcer la viabilité financière de la SONARA (T31 du MPEF).** Les mesures à court terme sont destinées à réduire les coûts en révisant la structure des prix des produits pétroliers et du gaz, en autorisant des appels d'offres ouverts pour les achats de GPL et en rachetant les titres de la SONARA liés à sa dette de 2013 due à des fournisseurs de pétrole brut. L'extension récemment achevée de la capacité de production devrait également permettre une réduction des coûts. À moyen terme, les autorités ont convenu d'entamer la planification d'une transition progressive vers le recouvrement des coûts et une flexibilité accrue des prix du carburant, tout en protégeant les plus pauvres par le biais de transferts sociaux ciblés. Elles devront lancer une campagne de communication en 2019 pour sensibiliser le public.

## C. Classification du pays et détermination des scénarios de tests de résistance

**15. Avec la publication des PEM d'octobre 2018, la capacité d'endettement du Cameroun est classée moyenne.** Selon la méthodologie précédente, qui utilisait le score CPIA, le Cameroun était classé comme ayant une capacité d'endettement faible. Sur la base des PEM d'avril 2018, le Cameroun a pour la première fois reçu le classement « moyen » avec le nouveau calcul ayant recours à l'indicateur composite. Cela s'explique essentiellement par l'introduction de nouvelles variables (croissance du PIB réel, envois de fonds des migrants, réserves et croissance mondiale), qui contrebalance le score CPIA. Les récentes PEM d'octobre 2018 (tableau 5 du texte), a produit une deuxième notation de performance moyenne qui permet au Cameroun d'obtenir une capacité d'endettement moyenne. Cette évolution implique un relèvement des seuils pour le ratio de la valeur actualisée de la dette extérieure aux exportations (à 180%) et au PIB (à 40 %) (tableau 5 du texte). Le seuil de référence pour la valeur actualisée de la dette publique va également augmenter à 55% du PIB. Les ratios relatifs au service de la dette resteront inchangés.

Tableau 5 du texte. Cameroun : calcul de l'indice IC

Composantes	Coéfficients (A)	Valeur moyenne des 10-ans (B)	Cl Score composants (A*B) = (C)	Contribution of composants
<b>CPIA</b>	0.385	3.218	1.24	45%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	4.817	0.13	5%
Couverture des réserves par les importations (en pourcentage)	4.052	32.644	1.32	48%
Couverture des réserves par les importations^2 (en pourcentage)	-3.990	10.657	-0.43	-15%
Transferts des migrants (en pourcentage)	2.022	1.444	0.03	1%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	3.579	0.48	17%
<b>Score de l'IC</b>			<b>2.78</b>	<b>100%</b>
<b>Note de l'IC</b>			<b>Medium</b>	

**16. Les tests de résistance suivent des paramètres standardisés, avec l'introduction d'un choc sur le financement de marché.** Les tests de résistance standardisés appliquent les paramètres par défaut, tandis que le test de résistance sur les passifs contingents est basé sur la quantification des passifs contingents mentionnés plus haut. Le choc sur le financement de marché est le seul test sur mesure qui s'applique au Cameroun en raison de l'encours de l'eurobonds. Pour ce choc, le scénario standard a été appliqué<sup>7</sup>. Le choc sur les prix des produits de base n'est pas applicable au Cameroun car les exportations de produits de base sont en-dessous du seuil de 50%.

Tableau 6 du Texte. Modification des seuils pour le Cameroun

Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	Faible (ancienne AVD)	Moyenne (nouvelle AVD)
<b>VA de la dette en % de</b>		
Exportations	100	180
PIB	30	40
<b>Service de la dette en % de</b>		
Exportations	15	15
Recettes	18	18
<b>Repère dette publique TOTALE</b>		
VA de la dette publique totale en % du PIB	38	55

## VIABILITE DE LA DETTE

### D. Viabilité de la dette extérieure

**17. Le risque de surendettement extérieur du Cameroun reste élevé** (tableau 1 et graphique 1). La dette publique extérieure devrait atteindre un niveau maximum de 31,3% du PIB en 2019, et baisser progressivement par la suite. Les ratios valeur actualisée de la dette extérieure/PIB et valeur actualisée de la dette publique/exportations restent largement en-dessous de leurs seuils respectifs, qui ont été fortement relevés avec la nouvelle méthodologie du CVD pour les PFR (tableau 6). Alors que le premier ratio devrait baisser progressivement après 2019 du fait d'une croissance du PIB robuste, le second ratio augmentera jusqu'à 2028 car la valeur actualisée de la dette augmente plus vite que les exportations. Le ratio service de la dette/recettes dépasse le seuil pour les deux premières années d'une magnitude allant jusqu'à 1,9 point

<sup>7</sup> Pour plus de détails, se reporter au tableau 10 de la note orientation sur le CVD pour les PFR.

de pourcentage, conséquence de l'inclusion de la dette fournisseurs à court terme de la SONARA, puis il baisse en-dessous du seuil. Le dépassement de seuil du ratio service de la dette/exportations dans le scénario de référence tient essentiellement à deux raisons. Premièrement, il est nettement supérieur au seuil entre 2018 et 2022 (de 3,4 points de pourcentage en moyenne) en raison de l'inclusion de la dette à court terme exigible de la SONARA; Deuxièmes, il continue de dépasser le seuil de 2023 à 2025 (de 2 points de pourcentage en moyenne) en raison de l'arrivée à échéance de l'eurobonds. Les deux ratios du service de la dette sont très sensibles aux hypothèses relatives au refinancement de la dette fournisseurs à court terme de la SONARA.

**18. Les tests de résistance entraînent le dépassement des seuils de trois indicateurs, avec le choc sur les exportations et le taux de change entraînant la plus forte augmentation.** Le ratio valeur actualisée de la dette/PIB reste bien en-dessous de son seuil dans tous les tests de résistance. Il atteint sa valeur la plus élevée sous le choc sur les exportations en 2020 (à savoir 29,0%, soit 11,0 points de pourcentage en-dessous de son seuil). Le ratio valeur actualisée de la dette/exportations dépasse le seuil avec les chocs sur les passifs contingents et sur les exportations. Ce dernier, qui correspond au scénario le plus extrême, fait monter le ratio à 262,0% en 2024 en raison de la grande variabilité de la croissance historique des exportations. Le ratio service de la dette/exportations atteint lui aussi son niveau le plus élevé, à 27,6%, avec le choc sur les exportations. Le choc le plus extrême pour le ratio service de la dette/recettes est une dépréciation nominale unique de 30%, qui le fait monter à 25,0% en 2019. Les scénarios historiques laissent entrevoir une explosion des ratios de la valeur actualisée de la dette/PIB et de la valeur actualisée de la dette/exportations, attribuable au niveau élevé du déficit historique du compte courant. Ce qui diffère du scénario de référence, qui repose sur une amélioration progressive du solde du compte courant, portée par le dynamisme des exportations non pétrolières à mesure que l'économie se diversifie.

## E. Viabilité de la dette publique

**19. La dette du secteur public devrait diminuer progressivement et rester bien en-dessous du seuil de référence** (tableau 2 et graphique 2). Après avoir atteint son niveau maximum en 2018 à 36,9% du PIB, la dette publique devrait baisser progressivement. La réalisation d'une croissance du PIB réel plus élevée en 2017 et l'annulation des arriérés au premier semestre de 2018 expliquent la baisse de la dette par rapport à l'AVD de 2017. Le ratio valeur actualisé de la dette/PIB diminue progressivement aussi et reste bien en-dessous du seuil de référence, qui est désormais nettement plus élevé dans la nouvelle AVD du fait que la capacité d'endettement est maintenant jugée moyenne (voir tableau 6). Le ratio service de la dette totale/recettes 2018 est élevé (0,8%) reflétant la dette fournisseurs à court terme de la SONARA qui arrive à échéance, mais diminue progressivement par la suite. A nouveau, cette dynamique est très sensible aux hypothèses de refinancement de la dette fournisseurs. Bien que l'indicateur de l'encours de la dette publique ne dépasse pas son seuil de référence, le Cameroun reste exposé à un risque global élevé de surendettement public en raison du dépassement des deux indicateurs du service de la dette extérieure dans le scénario de référence.

**20. Dans les scénarios de test de résistance, la dette du secteur public reste en-dessous du seuil de référence.** Pour les trois indicateurs de la dette publique, le choc le plus extrême est celui qui porte sur les passifs contingents. Toutefois, même dans ce cas, le ratio valeur actuelle de la dette/PIB reste bien en-

dessous du seuil de référence et atteint son niveau maximal à 44% du PIB. Le ratio valeur actuelle de la dette/recettes monte à 230% en 2019, tandis que le ratio service de la dette/recettes atteint son pic en 2020, à 60%. Le scénario historique projette une trajectoire explosive pour le ratio valeur actuelle de la dette/recettes, qui tient en grande partie au niveau élevé des déficits primaires historiques par rapport aux projections. Comme indiqué ci-dessous, les projections du scénario de référence dans la présente AVD sont basées sur la mise en œuvre des mesures du programme FEC visant à assurer une consolidation viable par le biais d'un renforcement de la discipline budgétaire et de réformes de la gestion des finances publiques.

## F. Module financement sur les marchés

**21. L'outil relatif au financement sur les marchés indique que les risques liés aux pressions exercées par ce mode de financement sont faibles** (graphique 5). Le Cameroun reste en-dessous du seuil de référence correspondant aux besoins de financement bruts et de celui relatif à l'écart EMBI. Ce dernier a récemment baissé aux alentours de 540 points de base après avoir atteint son niveau maximum à 650 points de base en août. Comme aucun de deux seuils n'est dépassé, les risques relatifs au financement sur les marchés sont faibles.

## G. Niveau du risque et vulnérabilités

**22. Le Cameroun continue d'afficher un risque global élevé de surendettement public, mais, à ce jour, sa dette semble encore viable.** Les seuils sont dépassés pour les deux indicateurs du service de la dette extérieure, ce qui souligne la fragilité de la situation de liquidité. Pourtant, les services du FMI jugent la dette viable en raison de plusieurs facteurs, notamment le fait que le dépassement du ratio service de la dette/recettes se limite aux deux premières années de la période de projection. Le ratio service de la dette/exportations dépasse le seuil de façon prolongée mais il baisse progressivement au fil de la période de projection. Le dépassement plus marqué par rapport à l'AVD 2017 s'explique principalement par l'inclusion de la dette fournisseurs de la SONORA arrivant à échéance et est fortement sensible aux hypothèses de refinancement. Par ailleurs, les indicateurs relatifs à l'encours de la dette restent largement en-dessous de leurs seuils. D'autres risques pourraient toutefois découler de l'accélération des décaissements en raison de l'encours élevé des SENDs, de la nécessité de finaliser les travaux de construction en vue de la CAN, et de la crise anglophone, avec les pressions supplémentaires sur les dépenses de sécurité et les pertes de recettes d'exportations qu'elle entraîne.

**23. Des efforts importants sont nécessaires pour garantir que la dette soit sur une trajectoire descendante et que sa viabilité soit préservée.** Une mise en œuvre résolue des réformes budgétaires et structurelles appuyées par le programme du FMI est essentielle pour atténuer les risques. Les faiblesses mises en lumière par l'indicateur du service de la dette, qui est exprimé en proportion des exportations, soulignent la nécessité de procéder à des réformes structurelles profondes afin d'améliorer la compétitivité et de diversifier l'économie, tandis que la consolidation budgétaire et une politique d'emprunt prudente privilégiant les prêts concessionnels, restent indispensables pour maintenir la dynamique de la dette publique sur une trajectoire viable et reconstituer les marges de manœuvre en prévision des importants remboursements de dette. Le niveau élevé du service de la dette publique lié à la dette fournisseurs de la SONARA souligne également l'importance de rétablir la viabilité financière de cette entreprise. Enfin, il sera capital de procéder à une analyse détaillée et à une gestion saine des SENDs, ce qui nécessitera un dialogue avec les créanciers.

**24. Point de vue des autorités.** Les autorités reconnaissent la nécessité d'une gestion rigoureuse de la dette mais elles portent un regard plus positif sur les perspectives de viabilité de la dette. Elles notent que les dépassements des indicateurs du service de la dette sont dus à la dette fournisseurs de la SONARA qui, à leur avis, ne devrait pas faire partie de la dette publique. Toutefois, elles reconnaissent la nécessité de privilégier les prêts concessionnels, de limiter les emprunts concessionnels aux projets critiques (¶126 du MPEF) et de gérer soigneusement les décaissements des SENDs afin de rester dans l'enveloppe budgétaire (MEFP ¶129). Elles signalent également que la réduction des SENDs problématiques nécessite une étroite collaboration avec les responsables de projets et les créanciers pour garantir une solution viable. Les autorités conviennent de continuer d'améliorer la production des données sur les entreprises publiques, notamment sur les dettes croisées (¶130 du MPEF), et indiquent que le CNDP continuera à examiner systématiquement toutes les propositions de projets de prêts et de PPP (¶123 du MPEF).

**Table 1. Cameroun : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2015-2038**  
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038	Scénario historique	Projections
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	22.8	25.1	27.5	30.6	31.3	30.6	29.8	29.2	28.5	25.5	17.2	14.6	28.5
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	21.1	22.4	24.9	28.2	28.8	28.1	27.3	26.7	26.0	23.4	16.0	13.9	26.1
Variation de la dette extérieure	8.1	2.4	2.4	3.1	0.7	-0.7	-0.8	-0.7	-0.7	-0.6	-1.0		
<b>Flux générateurs d'endettement net identifiés</b>	3.8	0.8	-1.3	0.7	-0.3	-0.4	-0.5	-0.4	-0.3	-1.6	-3.4	0.5	-0.6
<b>Déficit extérieur courant hors intérêts</b>	3.5	2.5	1.9	2.6	2.1	2.0	1.9	2.0	2.2	0.6	-2.4	2.6	1.8
Déficit de la balance des biens et services	3.4	2.5	2.0	3.3	3.0	3.2	3.2	3.4	3.2	1.6	-1.9	2.8	2.9
Exportations	21.8	19.2	18.7	18.2	17.7	16.8	15.9	15.0	14.3	12.5	11.5		
Importations	25.2	21.7	20.6	21.4	20.6	20.0	19.1	18.3	17.5	14.0	9.6		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-1.0	-1.1	-1.2	-1.2	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.1	-1.0	-0.8	-1.2	-1.2
<i>dont : officiels</i>	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2	-0.1		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1.1	1.0	1.1	0.5	0.5	0.1	0.0	-0.1	0.1	0.0	0.2	1.1	0.0
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	-1.9	-1.1	-2.3	-2.0	-2.1	-2.0	-2.0	-1.9	-1.9	-1.6	-0.5	-2.0	-1.9
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	2.2	-0.5	-0.9	0.1	-0.3	-0.4	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6	-0.4		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.7	0.8	1.0	0.9	1.0	0.9	0.9	0.8	0.7	0.5		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.9	-1.0	-0.8	-0.9	-1.3	-1.4	-1.4	-1.4	-1.5	-1.3	-0.9		
Contribution des variations de prix et de taux de change	2.9	-0.2	-0.9	...	...	...	...	...	...	...	...		
<b>Résiduel 3/</b>	4.3	1.5	3.7	2.4	0.9	-0.3	-0.3	-0.2	-0.4	1.0	2.4	1.4	0.5
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	21.5	22.1	22.7	21.9	21.2	20.5	19.9	18.0	12.8		
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	115.3	121.9	128.4	130.5	133.9	137.3	139.4	144.2	111.4		
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	8.5	12.1	14.1	18.9	20.8	18.0	17.4	16.8	17.4	13.5	12.0		
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes</b>	9.8	14.0	15.6	19.9	19.7	16.0	14.8	13.6	13.9	9.7	8.1		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1.1	1.7	1.5	2.6	2.4	2.0	1.9	1.9	2.1	1.0	-1.8		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.7	4.6	3.5	3.8	4.4	4.7	4.9	5.2	5.4	5.5	5.5	4.3	4.7
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-16.3	0.8	3.5	6.7	0.0	2.8	2.2	2.5	2.1	1.8	1.9	0.6	2.7
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.7	3.1	3.2	4.2	3.2	3.5	3.3	3.4	3.1	2.9	2.9	2.9	3.5
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-21.7	-7.1	4.3	7.7	1.7	2.3	1.2	1.7	2.5	5.4	6.3	1.8	2.8
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-19.5	-9.1	2.0	14.9	0.5	4.2	2.4	3.5	2.7	3.1	4.1	3.1	4.7
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	32.5	31.8	29.4	29.2	29.2	29.2	28.0	23.9	...	30.2
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18.9	16.6	16.9	17.3	18.6	18.9	18.6	18.4	18.0	17.4	17.1	16.8	18.3
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	1547.3	1801.7	1981.3	1.0	0.9	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.6	...	...
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	2.0	1.8	1.2	1.1	1.1	1.0	0.8	0.4	...	1.4
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	36.3	36.8	37.0	37.0	36.7	33.6	31.9	31.4	...	36.2
PIB nominal (milliards de dollars EU)	31	33	35	39	40	44	47	50	54	77	158		
Croissance du PIB nominal en dollars	-11.6	5.5	7.2	10.7	4.4	7.7	7.2	7.8	7.5	7.4	7.5	4.9	7.6
<b>Pour mémoire :</b>													
VA de la dette extérieure 7/	...	...	24.1	24.6	25.2	24.4	23.7	23.0	22.4	20.1	14.1		
En pourcentage des exportations	...	...	129.3	135.3	142.5	145.4	149.6	154.0	156.9	161.3	122.5		
Ratio service de la dette/exportations	8.5	14.9	18.0	25.1	24.8	21.7	20.8	20.5	21.3	17.5	14.6		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	7.5	8.6	9.2	9.5	9.9	10.3	10.8	13.9	20.2		
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	...	...	...	3.0	1.6	0.9	0.8	0.9	0.8	1.0	0.3		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-4.6	0.1	-0.5	-0.5	1.5	2.6	2.7	2.6	2.9	1.2	-1.5		

Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal;  $g$  = taux de croissance du PIB réel; et  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

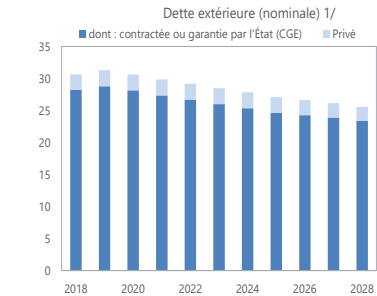
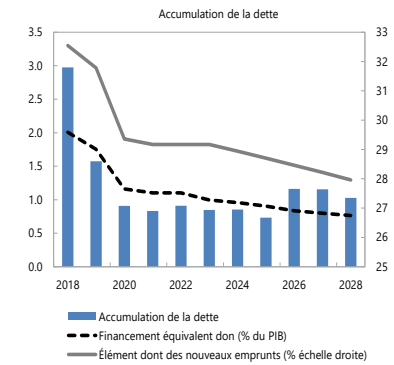
5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Basée sur la monnaie de libellé
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non



**Table 2. Cameroun : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2015-2038**  
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038	Scénario	
												historique	Projections
<b>Dettes du secteur public 1/</b>	32.0	32.5	36.9	36.9	36.7	35.9	35.0	34.1	33.3	29.4	24.0	21.1	33.3
<b>dont : libellée en devises</b>	21.1	22.4	24.9	28.2	28.8	28.1	27.3	26.7	26.0	23.4	16.0	13.9	26.3
<b>Flux générateurs d'endettement identifiés</b>	5.1	4.8	0.8	-0.1	-0.1	-0.7	-0.9	-0.8	-0.8	-0.6	-0.3	1.6	-0.6
<b>Déficit primaire</b>	4.2	5.2	4.0	1.6	1.3	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	2.2	0.8
Recettes et dons	19.0	16.9	17.2	17.6	19.0	19.3	18.9	18.8	18.1	17.5	17.2	17.2	18.3
dont : dons	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses primaires (hors intérêts)	23.2	22.1	21.2	19.2	20.3	20.0	19.6	19.4	18.9	18.2	17.9	19.4	19.1
<b>Dynamique automatique de la dette</b>	1.0	-0.4	-3.3	-0.6	-1.5	-1.4	-1.5	-1.5	-1.5	-1.3	-1.0	0.0	-0.1
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.1	-1.1	-0.9	-1.2	-1.3	-1.3	-1.4	-1.4	-1.5	-1.4	-1.0	0.0	-0.1
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.1	0.4	0.2	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.0	0.0
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.2	-1.4	-1.1	-1.3	-1.5	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.6	-1.3	0.0	0.0
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2.0	0.7	-2.3	...	...	...	...	...	...	...	...	0.0	0.0
<b>Autres flux générateurs d'endettement identifiés</b>	0.0	0.0	0.0	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Résiduel</b>	5.3	-4.3	3.6	0.7	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.6	0.0
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette du secteur public 2/</b>	...	...	32.5	31.3	30.5	29.7	28.8	27.9	27.1	24.0	20.8		
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)</b>	...	...	189.4	178.2	160.6	154.0	152.5	149.0	149.7	136.8	120.9		
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/</b>	9.8	13.8	15.3	50.8	36.5	30.2	29.2	29.8	32.0	26.0	25.9		
Besoin de financement brut 4/	5.8	7.9	7.9	9.5	8.2	6.5	6.2	6.2	6.5	5.3	5.1		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.7	4.6	3.5	3.8	4.4	4.7	4.9	5.2	5.4	5.5	5.5	4.3	5.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.8	3.5	3.4	2.5	2.6	2.5	2.4	2.4	2.1	1.9	2.1	3.0	2.2
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-0.2	-1.1	-1.5	0.5	1.5	2.0	1.8	2.2	2.3	2.9	3.3	-2.2	2.0
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	14.4	3.2	-10.6	...	...	...	...	...	...	...	...	1.7	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0.2	1.1	1.5	1.5	1.4	1.5	1.6	1.6	1.6	1.8	1.9	2.2	1.6
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	1.2	-0.1	-0.6	-6.2	10.4	3.0	2.8	4.3	2.5	5.0	5.9	9.5	3.6
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-6.2	4.7	-0.4	1.6	1.5	1.5	1.6	1.5	1.6	1.4	1.0	-0.6	1.5
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Indiquer la couverture du secteur public. Administration centrale, dette garantie par l'État, dette non garantie des entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Basée sur la monnaie de libellé.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

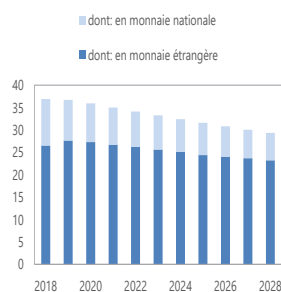
4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

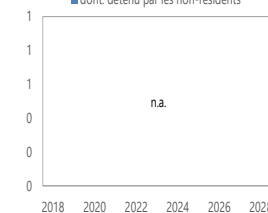
6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Basée sur la monnaie de libellé
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non

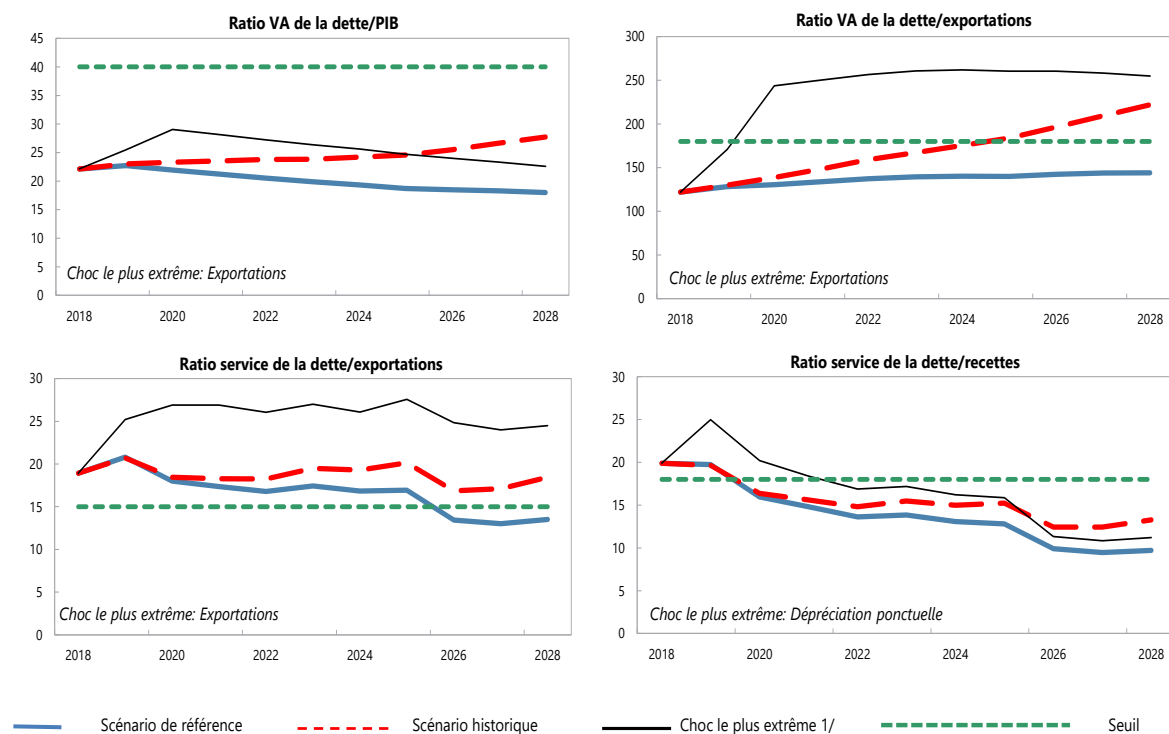
Dettes du secteur public 1/



■ dont: détenu par les résidents  
■ dont: détenu par les non-résidents



**Graphique 1. Cameroun : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans d'autres scénarios, 2018-2028 1/**



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
<b>Choc d'engagements</b>		
Passifs contingents combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base <sup>2/</sup>	n.a.	n.a.
Financement de marché	Non	Non

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance.  
"n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à MLT	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2.0%	2.0%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	21	21
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

\* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe CGE de MLT dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

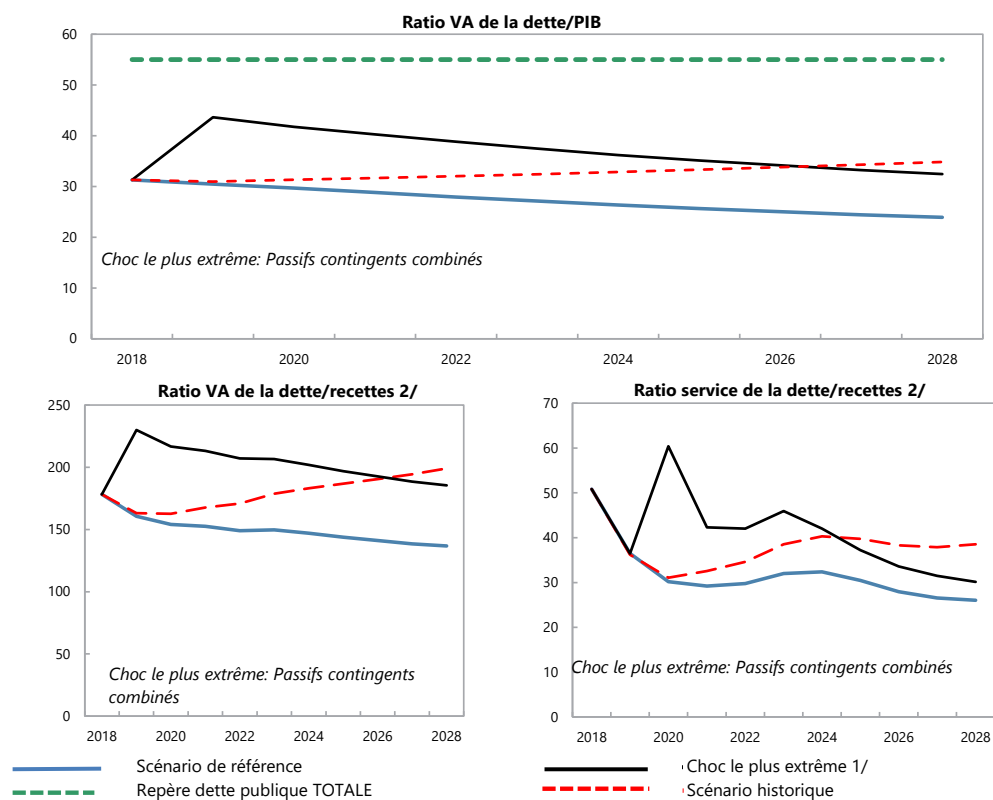
Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2028. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.



**Graphique 2. Cameroun : indicateurs de la dette publique dans d'autres scénarios, 2018-2028**



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	45%	45%
Dette intérieure à moyen et long terme	17%	17%
Dette intérieure à court terme	31%	38%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2.0%	2.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	21	21
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.8%	3.8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	4	4
Période de grâce moyenne	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	1.0%	1.0%

\* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2028. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

**Tableau 3. Cameroun : Analyse de sensibilité pour des indicateurs clés de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2018-2028**

	Projections 1/										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	22	23	22	21	21	20	19	19	18	18	18
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 2/	22	23	23	24	24	24	24	25	26	27	28
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	22	23	23	22	21	21	20	20	19	19	19
B2. Solde primaire	22	24	26	26	25	25	24	23	23	23	22
B3. Exportations	22	25	29	28	27	26	26	25	24	23	23
B4. Autres flux 3/	22	24	24	23	22	21	21	20	20	19	19
B5. Dépréciation	22	29	25	24	23	23	22	21	21	21	21
B6. Combinaison de B1-B5	22	26	24	24	23	22	21	21	20	20	20
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs contingents combinés	22	28	28	28	28	28	27	27	27	26	26
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	22	25	25	24	23	22	22	21	21	20	20
<b>Seuil</b>	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	122	128	131	134	137	139	140	140	142	144	144
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 2/	122	130	139	149	159	167	175	184	196	209	222
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	122	128	131	134	137	139	140	140	142	144	144
B2. Solde primaire	122	134	155	162	168	173	175	176	178	179	179
B3. Exportations	122	171	244	250	257	261	262	260	260	258	255
B4. Autres flux 3/	122	133	140	144	147	150	150	150	152	152	152
B5. Dépréciation	122	128	117	120	123	125	126	126	129	132	133
B6. Combinaison de B1-B5	122	151	136	167	172	175	176	175	177	179	178
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs contingents combinés	122	156	169	178	187	195	199	201	205	207	207
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	122	129	132	136	139	141	141	140	142	144	144
<b>Seuil</b>	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	19	21	18	17	17	17	17	17	13	13	14
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 2/	19	21	18	18	18	19	19	20	17	17	18
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	19	21	18	17	17	17	17	17	13	13	14
B2. Solde primaire	19	21	18	19	18	19	18	19	16	16	16
B3. Exportations	19	25	27	27	26	27	26	28	25	24	24
B4. Autres flux 3/	19	21	18	18	17	18	17	18	14	14	14
B5. Dépréciation	19	21	18	17	16	17	16	17	12	12	12
B6. Combinaison de B1-B5	19	23	22	21	20	21	21	21	17	16	17
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs contingents combinés	19	21	19	18	18	19	18	18	15	14	15
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	19	21	18	18	17	18	19	19	14	12	13
<b>Seuil</b>	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	20	20	16	15	14	14	13	13	10	9	10
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 2/	20	20	16	16	15	15	15	15	12	12	13
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	20	20	17	15	14	14	14	13	10	10	10
B2. Solde primaire	20	20	16	16	15	15	14	14	12	11	12
B3. Exportations	20	20	17	16	15	15	14	15	13	12	12
B4. Autres flux 3/	20	20	16	15	14	14	13	13	11	10	10
B5. Dépréciation	20	25	20	18	17	17	16	16	11	11	11
B6. Combinaison de B1-B5	20	21	17	16	15	15	14	14	11	10	11
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs contingents combinés	20	20	17	16	15	15	14	14	11	11	11
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	20	20	16	15	14	15	15	14	10	9	9
<b>Seuil</b>	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

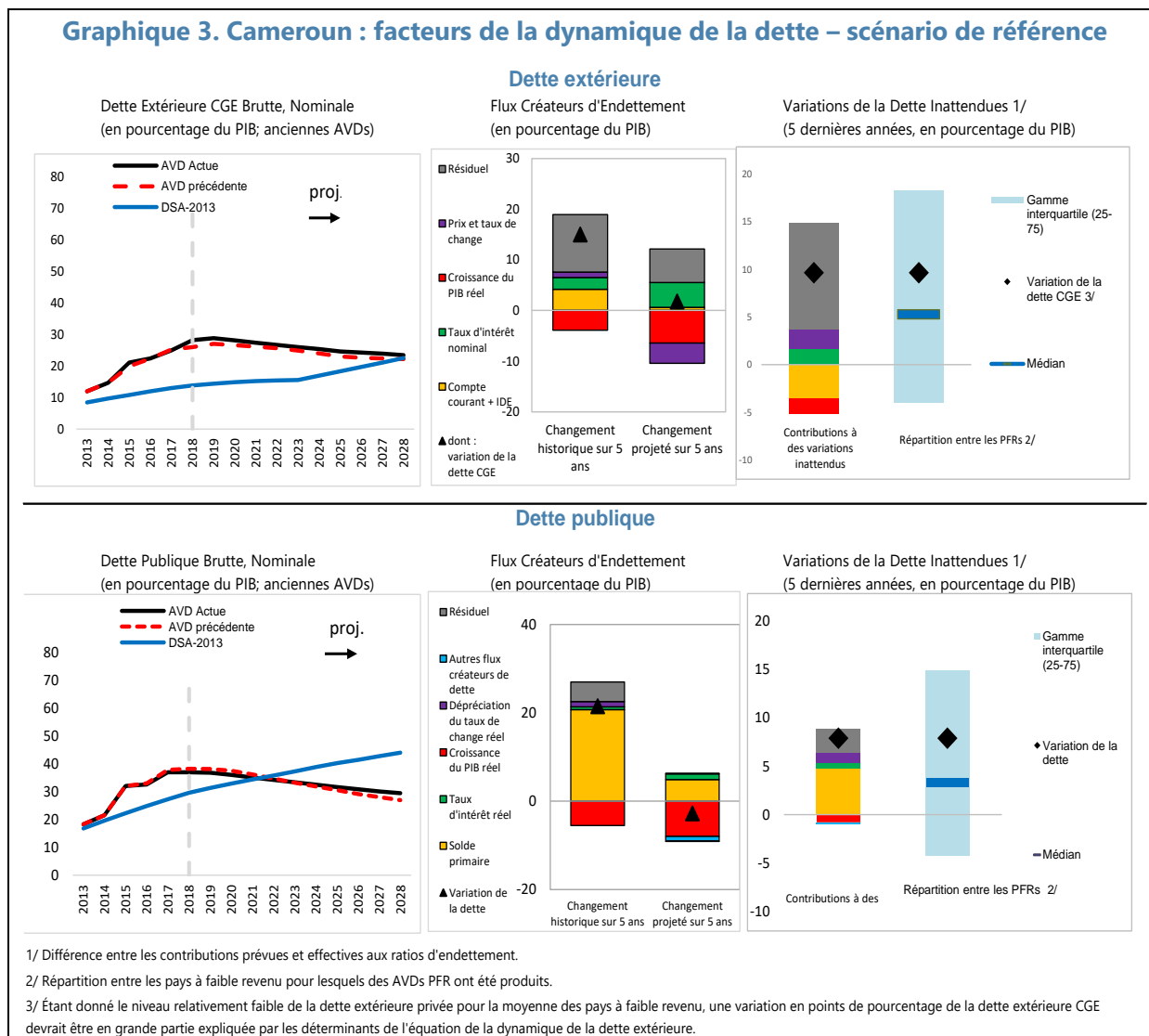
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Tableau 4. Cameroun : analyse de sensibilité pour des indicateurs clés de la dette publique, 2018-2028**

	Projections 1/										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	31	30	30	29	28	27	26	26	25	24	24
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 2/	31	31	31	32	32	32	33	33	34	34	35
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	31	31	32	32	31	31	31	31	30	30	30
B2. Solde primaire	31	33	37	36	35	33	32	31	30	30	29
B3. Exportations	31	33	36	35	34	33	32	31	30	29	28
B4. Autres flux 3/	31	31	31	30	29	29	28	27	26	26	25
B5. Dépréciation	31	36	33	30	28	26	24	22	20	19	17
B6. Combinaison de B1-B5	31	31	33	31	30	28	27	26	25	24	23
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs contingents combinés	31	44	42	40	39	37	36	35	34	33	32
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	31	31	30	29	28	27	26	26	25	24	24
<b>Repère dette publique TOTALE</b>	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	178	161	154	153	149	150	147	144	141	138	137
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 2/	178	163	162	167	170	178	183	186	190	193	198
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	178	165	166	168	167	171	171	171	171	171	171
B2. Solde primaire	178	175	192	189	184	184	180	175	171	167	164
B3. Exportations	178	172	185	183	179	180	176	172	167	162	158
B4. Autres flux 3/	178	165	162	161	157	158	155	151	148	145	142
B5. Dépréciation	178	187	170	161	149	142	132	122	113	105	98
B6. Combinaison de B1-B5	178	163	170	165	158	156	151	145	141	136	133
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs contingents combinés	178	230	216	213	207	206	201	196	192	187	184
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	178	161	155	154	150	151	147	144	141	138	137
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	51	36	30	29	30	32	32	30	28	27	26
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 2/	51	36	31	33	35	39	40	40	38	38	39
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	51	37	32	33	34	37	38	37	34	33	33
B2. Solde primaire	51	36	37	41	37	39	39	36	33	32	31
B3. Exportations	51	36	30	30	31	33	33	32	31	29	28
B4. Autres flux 3/	51	36	30	29	30	32	33	31	29	27	27
B5. Dépréciation	51	38	34	32	33	35	35	33	29	27	27
B6. Combinaison de B1-B5	51	35	30	39	36	37	37	33	30	28	27
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs contingents combinés	51	36	60	42	42	46	42	37	34	31	30
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	51	36	30	30	30	33	34	32	28	26	26

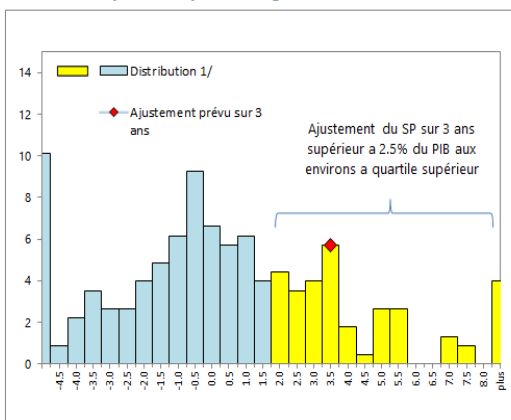
Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.  
1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.  
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.  
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Graphique 3. Cameroun : facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence**



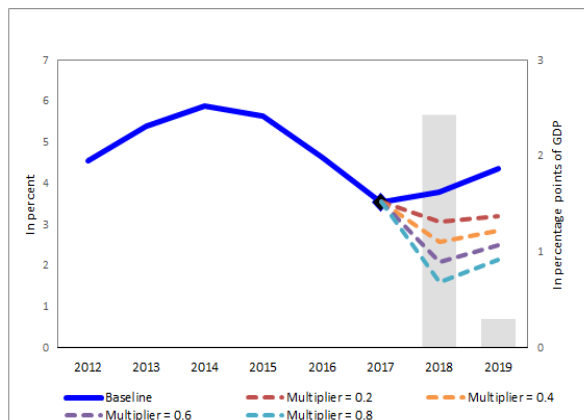
### Graphique 4. Cameroun : outils de réalisme

**Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)**



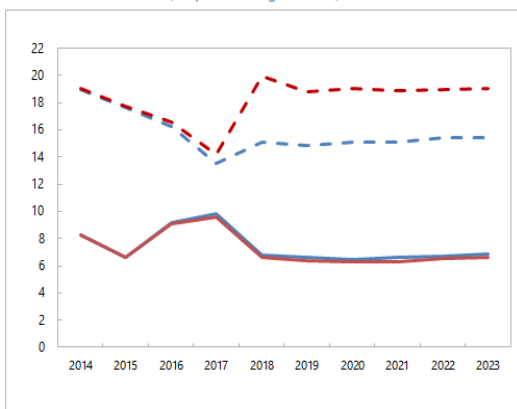
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

**Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/**



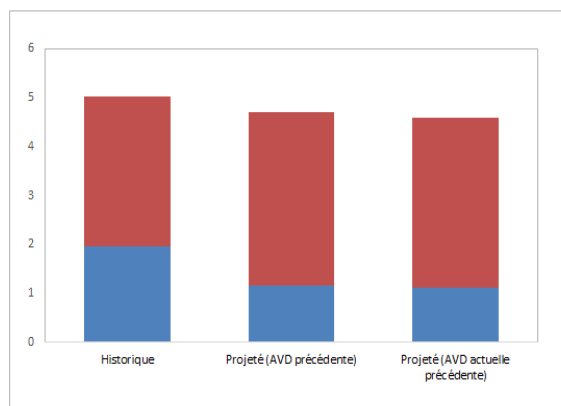
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

**Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)**



— Investissement public - AVD précédente    — Investissement public - AVD actuelle    ■ Contribution d'autres facteurs  
 - - - Investissement privé - AVD précédente    - - - Investissement privé - AVD actuelle    ■ Contribution de l'investissement public

**Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)**



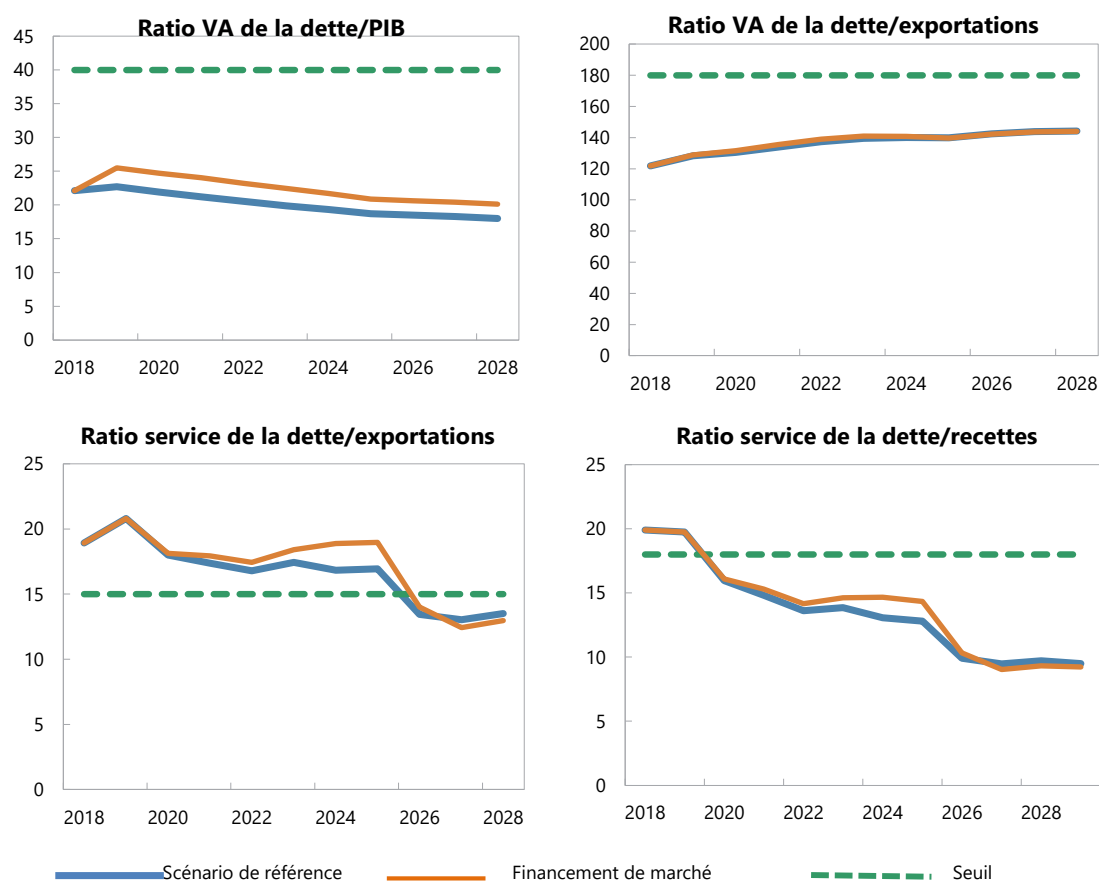
Sources : autorités camerounaises ; et estimations et projection des services du FMI.

**Graphique 5. Cameroun : indicateurs des risques liés au financement sur les marchés**

	GFN	1/	EMBI	2/
Niveaux de référence	14		570	
Valeurs actuelles	9		541.522	
Dépassement	Non		Non	
Besoins accrus de liquidité potentiels	Faible			

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.

2/ Les spreads EMBI correspondent à la valeur maximale de la dernière période de trois mois.



Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

**Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, directeur exécutif pour le Cameroun, et  
M. Regis N'Sonde, conseiller principal du directeur exécutif**

**17 décembre 2018**

**I. INTRODUCTION**

1. Au nom des autorités camerounaises, nous tenons à remercier la direction et les services du FMI pour le dialogue continu avec elles et pour le soutien apporté à leurs efforts de réforme. Les autorités restent déterminées à mettre en œuvre la stratégie de sortie de crise de la CEMAC adoptée en 2016 et réaffirmée en octobre dernier. Elles sont pleinement conscientes de l'importance de maintenir des efforts coordonnés entre les membres de la CEMAC et les institutions régionales pour garantir le succès de cette stratégie.

2. Dans un contexte intérieur et extérieur difficile, le Cameroun continue à enregistrer une bonne performance dans le cadre de son programme appuyé par le FMI, et les perspectives à moyen terme restent favorables. Néanmoins, les autorités sont conscientes des aléas auxquels sont exposées les perspectives et sont résolues à continuer d'œuvrer pour atteindre les objectifs du programme.

3. En raison de leurs solides antécédents en matière de mise en œuvre des politiques et réformes, ainsi que de leur détermination à maintenir le cap en vue d'accroître la stabilité macroéconomique, de renforcer les marges de manœuvre extérieures, et de promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive, les autorités camerounaises sollicitent le soutien continu du FMI à leur programme de politiques et de réformes et la conclusion de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

**II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

4. La détermination des autorités camerounaises à poursuivre la consolidation budgétaire a permis de maintenir le programme sur la bonne voie malgré un contexte socio-politique difficile, notamment en raison de tensions dans les deux régions anglophones du pays et des menaces persistantes de Boko dans le nord. Le déficit budgétaire global est resté conforme à l'objectif du programme, fixé à 1,2 % du PIB, à fin septembre 2018. La baisse des impôts recouvrés auprès de la raffinerie de pétrole publique (SONARA) a été la principale cause d'un manque à gagner de 0,3 % du PIB, qui a toutefois été compensé par des dépenses moins élevées que prévu. Des efforts considérables ont été consentis pour limiter les arriérés, même si le déficit de trésorerie a été néanmoins légèrement supérieur en raison d'apurements imprévus d'arriérés et de restes à payer.

5. Les autorités ont aussi redoublé d'efforts pour améliorer la gestion des finances publiques. Des mesures ont été prises pour renforcer la gouvernance et la transparence de l'administration douanière, tout en améliorant la coopération et la coordination avec l'administration fiscale pour accroître le civisme fiscal et lutter contre la fraude. De plus, les autorités ont renforcé les

contrôles budgétaires grâce à l'entrée en vigueur de la circulaire budgétaire adoptée en juin, qui établit des limites pour les avances de trésorerie et les dépenses non budgétisées, ainsi qu'un meilleur contrôle de l'exécution pour les investissements financés sur ressources extérieures.

6. L'évolution du secteur extérieur a été plus problématique au cours du premier semestre 2018, avec le creusement du déficit du compte courant du fait des problèmes de sécurité dans les deux régions anglophones qui ont conduit à des exportations agricoles plus faibles que prévu. Avec l'augmentation concomitante des sorties de capitaux privés, la balance des paiements s'est détériorée et les avoirs extérieurs nets ont légèrement diminué, mais le Cameroun continue à représenter la plus grande partie des réserves mises en commun de la région.

7. En ce qui concerne le secteur financier, les conditions de liquidité se sont améliorées, ce qui a contribué à la reprise du crédit au secteur privé.

8. Dans ce contexte, les autorités ont continué à mettre en œuvre de manière satisfaisante leur programme économique et financier appuyé par la FEC. Tous les critères de réalisation à fin juin ont été observés, à l'exception du critère concernant le plafond du financement net de l'État par la banque centrale, qui a été manqué de peu. Tous les objectifs indicatifs à fin juin ont aussi été atteints, à l'exception du plancher des recettes non pétrolières en raison du non-paiement par la SONARA de ses taxes et droits de douane. Les résultats au titre des objectifs quantitatifs à la fin septembre ont aussi été solides, tous les objectifs ayant été atteints, sauf un. La performance au plan structurel a également montré des bonnes avancées dans la mise en œuvre des réformes, 12 des 18 repères structurels de juin à septembre 2018 ayant été respectés. Les réformes budgétaires, la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques sont les domaines où les résultats ont été particulièrement solides. Les autorités reconnaissent la nécessité d'intensifier les réformes pour améliorer la gestion de la dette et la stabilité du secteur financier, où les prêts improductifs demeurent élevés et où deux banques restent dans une situation difficile. Les autorités prennent des mesures pour remédier aux faiblesses dans ces domaines.

### **III. POLITIQUES ET REFORMES À VENIR**

9. Les autorités chercheront à atteindre les objectifs du programme malgré un contexte intérieur tendu et un environnement extérieur difficile, marqué par un resserrement des conditions financières et par des tensions commerciales. Les autorités souscrivent dans l'ensemble à l'évaluation par les services du FMI des risques auxquels sont exposées les perspectives favorables, même si elles entrevoient davantage de risques à la hausse, notamment en raison de l'incidence que pourraient avoir l'an prochain les grands projets d'infrastructures dans les secteurs de l'énergie hydroélectrique et du transport. Il est à noter que l'annonce récente du report de l'organisation de la coupe d'Afrique des nations de football (CAN) par le Cameroun, initialement prévue mi-2019, devrait contribuer à lisser les dépenses en capital et à alléger les pressions immédiates sur le budget.

10. Les autorités camerounaises restent déterminées à poursuivre la consolidation budgétaire—élément central de leur programme à moyen terme — en effectuant les ajustements nécessaires



pour réduire le déficit budgétaire global à 2,4 % du PIB cette année et à 2 % du PIB en 2019 et au-delà. L'objectif est de garantir que le Cameroun respecte le critère de convergence de la CEMAC relatif au déficit budgétaire d'ici à 2021 et maintienne la dette publique sur une trajectoire soutenable. Garantir la stabilité du secteur financier et promouvoir la compétitivité font aussi partie des priorités du programme du Cameroun, dans l'optique de redynamiser l'activité économique et de favoriser le développement du secteur privé. Le programme de politiques et de réformes à moyen terme des autorités est énoncé dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF).

***Préserver la viabilité des finances publiques et de la dette***

11. Les administrations des impôts et des douanes—DGI et DGD, respectivement— s'efforcent actuellement d'accroître les recettes non-pétrolières, de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, ainsi que d'améliorer la fiabilité de la base de données des contribuables. Il s'agit notamment de renforcer les audits et les contrôles, de redoubler d'efforts pour recouvrer les arriérés d'impôts et autres taxes auprès des entités publiques et de renforcer le contrôle des régimes et des droits de douanes sur les importations.

12. Les autorités concentrent aussi leurs efforts sur la rationalisation des dépenses, particulièrement en renforçant davantage le contrôle de l'exécution budgétaire et en poursuivant leur programme de réformes des finances publiques, y compris en améliorant la qualité des dépenses et la gestion de la trésorerie. Il s'agit notamment de réaliser des économies considérables sur les biens et services ainsi que sur les traitements, tout en sauvegardant les dépenses sociales. De plus, les autorités suivent de près les décaissements liés aux projets financés sur ressources extérieures afin de les maintenir dans les limites du cadre budgétaire en vue de ne pas dépasser les objectifs de décaissements non concessionnels. Les ressources que les mesures portant sur les dépenses et les recettes devraient générer permettraient de combler l'écart créé par les dépassements dans les interventions directes et par les subventions à la SONARA.

13. Pour 2019, les autorités s'engagent résolument à mener une politique budgétaire compatible avec les objectifs du programme. Cette politique est bien reflétée dans le budget de 2019, qui cadre avec les objectifs du programme (une mesure préalable pour la présente réunion du conseil d'administration). Le budget de 2019 prévoit une hausse d'au moins 0,3 % du PIB des recettes non pétrolières et un nouveau resserrement des dépenses d'environ 0,5 % du PIB. Pour élargir l'assiette fiscale et accroître le recouvrement des recettes, les autorités mettront en œuvre plusieurs mesures, notamment l'augmentation des taxes et des accises sur l'alcool, les contrats publics, le tabac, les véhicules et les boissons gazeuses. Elles prévoient en outre d'étendre la couverture de l'impôt foncier aux terrains et aux successions. Elles prendront des mesures aussi pour supprimer les exonérations de TVA sur les contrats d'assurance, sur la partie sociale des factures d'électricité et d'eau, ainsi que sur le bois transformé.

14. Les autorités entendent continuer à contenir les dépenses tout en préservant les dépenses

sociales. À cet égard, les mesures visant à identifier et à éliminer de la solde les fonctionnaires fictifs se poursuivront en 2019, conjointement avec d'autres réductions des dépenses sur biens et services. Les autorités chercheront à améliorer l'efficacité des dépenses en limitant les dépenses non prioritaires, notamment les frais de missions et les frais de fonctionnement des comités. La priorisation et la rationalisation des dépenses en capital permettront de resserrer le contrôle de l'exécution budgétaire, en vue d'aligner les décaissements sur les enveloppes budgétaires.

15. À moyen terme, les mesures prises seront conformes aux priorités établies dans la stratégie nationale pour la croissance et l'emploi. Les autorités prévoient de prendre des mesures fermes pour réduire la pauvreté et les inégalités. Dans ce but, la stratégie de protection sociale des autorités sera mise en œuvre à partir de 2019, notamment avec un élargissement notable du programme de sécurité sociale. Des ressources supplémentaires seront affectées aux secteurs de la santé et de l'éducation. Le plancher des dépenses sociales pour 2019–20 sera graduellement relevé à 4 % du PIB d'ici 2020. Le gouvernement prévoit de continuer à limiter les dépenses fiscales afin de continuer d'accroître les recettes non pétrolières. En ce qui concerne la gestion des finances publiques, les autorités poursuivront leur stratégie de réforme. Les mesures envisagées sont destinées à accroître la transparence et la crédibilité du processus budgétaire tout en améliorant davantage la qualité des dépenses. Il s'agit notamment de rapprocher et de régulariser les dépenses en temps opportun ; de limiter les dépenses extrabudgétaires ; de transposer dans le corpus juridique national les quatre directives CEMAC restantes ; de mettre en œuvre intégralement le compte unique du Trésor ; d'améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses ; et de renforcer la gestion des entreprises publiques dans le but d'alléger les pressions sur le budget et les passifs contingents.

16. Soucieuses de la nécessité de préserver la viabilité de la dette, les autorités s'engagent à gérer la dette prudemment, notamment grâce au rôle prépondérant joué par le Comité national de la dette publique (CNDP), présidé par le ministre des Finances, pour garantir que les dettes contractées suivent les procédures budgétaires habituelles et se maintiennent dans les limites définies dans le cadre du programme. Pour assurer une gestion prudente de la dette, les autorités :

- i) donneront la priorité au financement concessionnel pour les projets d'infrastructures et les dépenses sociales ;
- ii) prépareront avec les partenaires au développement un plan de décaissement aligné sur les cadres budgétaires ;
- iii) approuveront un plan d'amélioration de la performance des entreprises publiques sur la base de leurs audits ;
- et iv) mettront en œuvre un plan visant à améliorer la viabilité financière de la SONARA. Les autorités ont aussi l'intention de mettre en œuvre leur plan d'action assorti d'échéances précises pour la réduction des soldes engagés non décaissés (SENDS).

### ***Garantir la stabilité du secteur financier***

17. Le secteur financier du Cameroun est globalement solide et résistant aux types de chocs des termes de l'échange qui ont touché la région, grâce à une économie plus diversifiée. Les autorités réitèrent leur engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la stabilité extérieure et financière de la région, notamment en appuyant les efforts déployés par la banque

centrale (BEAC) et la commission bancaire (COBAC) régionales pour renforcer la conformité avec la réglementation des changes. Les autorités poursuivent aussi la mise en œuvre du plan de résolution pour les deux banques privées en difficulté et de leur stratégie pour réduire les prêts improductifs. Elles continuent à travailler à l'amélioration du système judiciaire, particulièrement sa capacité à régler les litiges bancaires et de remboursement des crédits. Les réformes du secteur financier continueront à bénéficier de l'assistance technique des partenaires au développement, notamment le FMI et la Banque mondiale.

### ***Intensifier les politiques structurelles***

18. Les autorités continueront à renforcer la gouvernance budgétaire et à améliorer le climat des affaires, tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire pour lutter contre la corruption, améliorer la transparence et réformer le mécanisme de tarification des produits pétroliers dans l'optique de simplifier la structure des prix des hydrocarbures.

19. Les autorités souscrivent globalement aux évaluations et recommandations des services du FMI présentées dans l'annexe II du rapport des services sur l'amélioration de la gouvernance, particulièrement en ce qui concerne les entreprises publiques, le renforcement de la réglementation des marchés, la promotion de l'État de droit et l'amélioration du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le programme de réformes structurelles reprend la plupart de ces recommandations. En ce qui concerne la gouvernance, les autorités mettent en œuvre des mesures visant à améliorer la transparence à la douane et à développer des plateformes de facilitation des échanges permettant de réduire les coûts du commerce. Elles s'engagent à continuer à respecter les principes de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) énoncées dans l'évaluation ITIE de 2017. En ce qui concerne les subventions aux carburants, les autorités partagent la perspective d'une transition progressive vers une tarification des prix des carburants plus flexible et permettant le recouvrement des coûts, tout en protégeant les pauvres à l'aide de transferts sociaux bien ciblés. Elles sont prêtes à examiner toutes les options viables dans ce domaine.

20. Concernant les services financiers, les autorités chercheront à favoriser l'inclusion financière, compte tenu de ses répercussions sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Elles continueront à promouvoir l'accès des PME et du public aux services financiers, notamment par une mise à jour de la stratégie d'inclusion financière. Elles révisent actuellement le modèle économique de la banque des PME, et elles s'appuieront sur les conclusions de l'évaluation des besoins de financement des PME et consulteront le FMI pour prendre des décisions éclairées sur un nouveau modèle d'ici fin mars 2019.

## **IV. CONCLUSION**

21. Les autorités camerounaises restent résolues à mettre en œuvre leur programme de politiques et de réformes dans le cadre du programme appuyé par la FEC, conformément à la stratégie de sortie de crise de la CEMAC. Les performances quantitatives et structurelles pour la présente revue sont globalement satisfaisantes, et les autorités sollicitent une dérogation pour le

non-respect d'un critère de réalisation qui a été manqué de peu, ainsi que la modification de critères de réalisation. Nous serions reconnaissants au conseil d'administration d'approuver ces requêtes et de conclure la troisième revue de l'accord FEC en faveur du Cameroun.